

De Lachine à la Chine: observations sur la relation de Mathieu Sagean et sur quelques impostures de cet aventurier

Notes de recherches par : **Raynald Laprise**

Chercheur indépendant spécialisé dans l'histoire des corsaires et des pirates français et anglais des Amériques du XVIIe siècle
Email : diable_volant@yahoo.com

Résumé

À l'aube du XVIIIe siècle, l'attention du ministre de la marine et des colonies de Louis XIV, Jérôme de Pontchartrain, fut attirée par le récit d'un ancien coureur de bois qui prétendait avoir découvert une nouvelle nation indienne, riche en or, jusque-là inconnue, vivant au cœur de l'Amérique septentrionale. Les autorités du royaume de France mirent des mois à comprendre que cet homme, Mathieu Sagean, était, finalement, un fabulateur. Pourtant, les aventures qu'il prétendait avoir vécues après la découverte de son eldorado parurent alors, et paraissent encore aujourd'hui, suffisamment vraisemblables pour donner une certaine crédibilité à Sagean. Ces autres aventures, ou pour mieux dire, une série de mésaventures, l'auraient mené, cette fois en tant que pirate ou flibustier, dans la mer des Antilles, en Afrique, en Inde, et finalement en Chine. Or, si le récit qu'il en donna au ministre Pontchartrain semble confirmé par d'autres sources, il contient, ici et là, des incohérences factuelles majeures qui en ruinent la fiabilité. En comparant la relation de Sagean avec ces autres sources, les présentes notes de recherche visent à restituer le contexte réel des événements qu'il affirme avoir vécus, et de là, à esquisser certaines hypothèses qui pourront être utiles à ceux qui étudieront la vie de ce singulier personnage.

Mots-clés

Piraterie, histoire, relations de voyage, océan Indien, mythomanie, canular.

Abstract

At the dawn of the 18th century, the attention of Jérôme de Pontchartrain, Louis XIV's Minister of the Navy and Colonies, was drawn to the account of a former coureur de bois who claimed to have discovered a hitherto unknown, gold-rich Native American nation living in the heart of North America. It took the authorities of the Kingdom of France several months to realize that this man, Mathieu Sagean, was ultimately a fabulist. Yet, the adventures he claimed to have experienced after discovering his Eldorado appeared at the time—and still appear today—plausible enough to lend Sagean a certain credibility. These other adventures, or more accurately, a series of misadventures, supposedly led him, this time as a pirate or buccaneer, to the Caribbean Sea, Africa, India, and finally China. However, while the account he provided to Minister Pontchartrain seems to be confirmed by other sources, it contains, here and there, major factual inconsistencies that undermine its reliability. By comparing Sagean's narrative with these other sources, the present research notes aim to reconstruct the actual context of the events he claims to have lived through, and thereby to outline certain hypotheses that may be useful to those studying the life of this singular figure.

Keywords

piracy, history, travels, Indian Ocean, mythomania, hoax.



Publié pour la première fois en ligne sur **Le Diable Volant**, le 5 août 2026
URL : https://diable-volant.github.io/flibuste/blog/GdF2026_sagean.pdf

Copyright © Raynald Laprise, 2026



Ce texte est disponible sous licence *Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0*. Pour voir une copie de cette licence, visiter <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Abréviations des sources manuscrites

ACHOR	Albany County Hall of Records (Albany, New York, États-Unis d'Amérique).
AGI	Archivo General de Indias (Séville, Espagne).
BAC	Bibliothèque et Archives Canada (Ottawa, Canada).
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec (Montréal, Canada).
BL IOR	The British Library (Londres, Royaume-Uni). The India Office Records.
BR FBN	Fundação Biblioteca Nacional (Rio de Janeiro, Brésil).
BnF	Bibliothèque nationale de France (Paris, France).
BPL	Boston Public Library (Boston, Massachusetts, États-Unis d'Amérique).
FR AD17	Archives départementales de la Charente-Maritime (La Rochelle, France)
FR AD22	Archives départementales des Côtes d'Armor (Saint-Brieuc, France)
FR AD35	Archives départementales d'Ille-et-Vilaine (Rennes, France)
FR AD972	Archives territoriales de Martinique (Fort-de-France, Martinique, France)
FR AD974	Archives départementales de la Réunion (Saint-Denis, La Réunion, France)
FR AN (Paris) MAR	Archives nationales — Site de Paris (Paris, France). Archives anciennes de la Marine.
FR ANOM COL	Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence, France). Fonds ministériels: Premier empire colonial, Secrétariat d'Etat à la Marine.
FR ANOM 4DFC	Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence, France). Cartothèque: Fonds ministériels: Dépôt des Fortifications des Colonies: série Louisiane, 1698-1802.
FR ANOM DPPC	Archives nationales d'outre-mer (Aix-en-Provence, France). Fonds ministériels: Dépôt des papiers publics des colonies.
FR SHD MB	Service historique de la Défense — Centre du réseau territorial / Division Nord-Ouest (Brest, France).
Goa Archives HAG	Government of Goa, Department of Archives (Panjim, Goa, Inde). The Historical Archives of Goa.
HU Houghton	Harvard University (Cambridge, Massachusetts, États-Unis d'Amérique), Houghton Library.
ID-ANRI	Arsip Nasional Republik Indonesia (Djakarta, Indonésie).
LOC	Library of Congress (Washington, D.C., États-Unis d'Amérique).
M-Ar SC1/MAC	The Massachusetts Archives (Boston, Massachusetts, États-Unis d'Amérique). Secretary of the Commonwealth: Office of the Secretary of State. Massachusetts Archives Collection.
NHi	The New York Historical, Manuscripts Collection (Patricia D. Klingenstein Library,

	New York, États-Unis d'Amérique).
MHS	The Massachusetts Historical Society Library (Boston, Massachusetts, États-Unis d'Amérique).
NL-HaNA VOC	Nationaal Archief (La Haye, Pays-Bas). Verenigde Oostindische Compagnie.
NYSA A1894-78	New York State Archives (Albany, New York, États-Unis d'Amérique). New York Colony Council papers, 1664-1781.
NYC DOF LRRL	New York City Department of Finance (New York, États-Unis d'Amérique). Queens City Register Office, Land Records Research Library.
NYPL	New York Public Library (New York, États-Unis d'Amérique).
PT AHU	Arquivo Histórico Ultramarino (Lisbonne, Portugal).
PT BPA	Biblioteca do Palácio da Ajuda (Lisbonne, Portugal).
PT TT PJRFF	Arquivo Nacional Torre do Tombo (Lisbonne, Portugal). Provedoria e Junta da Real Fazenda do Funchal, 1569-1834.
SHG Archives EIC	St Helena Government Archives (Jamestown, île Sainte-Hélène). Governor of St Helena, East India Company Records, 1673-1707.
TNA ADM	The National Archives of the United Kingdom (Kew, Royaume-Uni). Records of the Admiralty, Naval Forces, Royal Marines, Coastguard, and related bodies.
TNA CO	The National Archives of the United Kingdom (Kew, Royaume-Uni). Records of the Colonial Office, Commonwealth and Foreign and Commonwealth Offices, Empire Marketing Board, and related bodies.
TNA HCA	The National Archives of the United Kingdom (Kew, Royaume-Uni). Records of the High Court of Admiralty and colonial Vice-Admiralty courts.
TNA SP	The National Archives of the United Kingdom (Kew, Royaume-Uni). Records assembled by the State Paper Office, including papers of the Secretaries of State up to 1782.
ViWC Blathwayt Papers	Colonial Williamsburg Foundation (Williamsburg, Virginie, États-Unis d'Amérique). John D. Rockefeller Jr. Library. MS 1946.2 William Blathwayt Papers 1680-1700.

De Lachine à la Chine: observations sur la relation de Mathieu Sagean et sur quelques impostures de cet aventurier

par **Raynald Laprise**

En février 1700, Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain, secrétaire d'État à la Marine et à la Maison du roi, fut informé qu'un Canadien nommé Mathieu Sagean prétendait avoir visité un pays indien vers le centre de l'Amérique septentrionale, inconnu jusqu'alors, et surtout riche en mines d'or. Même s'il doutait déjà de la véracité de cette histoire, celui dont les responsabilités s'étendaient sur les colonies françaises ne laissa pas de s'y intéresser. Peut-être y avait-il là quelque fond de vérité? Il n'en coûtait pas grand chose de vérifier, d'autant plus que l'informateur du ministre était quelqu'un de crédible. En effet, Louis-Alexandre des Friches, écuyer, sieur de Meneval, ancien et malchanceux gouverneur de l'Acadie, venait de rencontrer à Brest le nommé Sagean, soldat récemment enrôlé dans l'une des compagnies franches de la marine stationnées dans cette ville.¹ En la personne de Meneval, officier ayant servi le roi en Amérique du Nord, Sagean, qui prétendait en être originaire, avait trouvé — peut-on le présumer — la personne idéale à qui se confier. L'ancien gouverneur de l'Acadie, qui avait été prisonnier à Boston, au Massachusetts, durant la dernière guerre contre les Anglais², sympathisa probablement avec le soldat qui, s'il fallait le croire, l'avait été à New York. Cependant, la comparaison au chapitre des malheurs s'arrêtait là, puisque Sagean avaient accumulés malchances et mésaventures pendant presque une décennie non pas juste en Amérique du Nord, mais aussi dans les Antilles, en Afrique et en Asie. Sans doute, l'homme espérait-il se dédommager un peu de toutes ces années de misère en monnayant le secret, vrai ou faux, de son fabuleux royaume indien, sous couvert — cela va de soi — d'un patriotisme désintéressé. C'est, du moins, ce que l'on en déduisit beaucoup plus tard après que les mensonges du prétendu découvreur ne firent plus de doute.³

Pour lors, afin de connaître le fin de mot de cette histoire, Pontchartrain ordonna à Meneval de mener personnellement Sagean chez l'intendant de la marine à Brest, Hubert de Champy, chevalier, seigneur des Clouzeaux.⁴ En communiquant la lettre de Meneval à ce subordonné, il lui commandait d'interroger le soldat canadien et de lui faire un rapport circonstancié de tout ce qu'il aurait à dire.⁵ Une fois Sagean conduit en sa présence, Des Clouzeaux confia son interrogatoire à

¹ FR AN (Paris) MAR/B2/146/fol. 256v-257r, copie d'une lettre du comte de Pontchartrain au sieur de Meneval, Versailles, 24 février 1700. La lettre de ce dernier au ministre, qui était datée du 19 février, a apparemment disparu. Je n'ai pu la localiser dans les anciennes archives françaises de la marine ou des colonies. À propos de ce ministre de la fin du règne de Louis XIV, voir Charles Frostin, *Les Pontchartrain, ministres de Louis XIV: Alliances et réseau d'influence sous l'Ancien Régime* (Rennes: Presses universitaires de Rennes, 2006), p. 273-365.

² *Collection de manuscrits contenant lettres, mémoires, et autres documents historiques relatifs à la Nouvelle-France, Vol. II* (Québec: Législature de la province de Québec, 1884), p. 40-44, transcription d'un mémoire du sieur de Meneval au secrétaire d'État Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, Paris, 6 avril 1691. Le destinataire de ce mémoire, Louis était le père de Jérôme. Lorsqu'il fut promu chancelier de France en 1699. Son fils Jérôme, à qui il avait alors cédé le titre de comte de Pontchartrain, lui avait succédé dans ses fonctions de secrétaire d'État. Par ailleurs, comme c'est souvent le cas pour plusieurs documents de cette collection constituée par ordre de la province de Québec à la fin du XIX^e siècle, la source de celui-ci en particulier n'est pas indiquée, et malgré mes recherches, je n'ai pu savoir où était conservé l'original.

³ BnF NAF 22811, fol. 85, lettre de l'intendant Michel Bégon à Esprit Cabart de Villermont, Rochefort, 15 avril 1702.

⁴ FR AN (Paris) MAR/B2/146/fol. 256v-257r, copie d'une lettre de Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain au sieur de Meneval, Versailles, 24 février 1700.

⁵ FR AN (Paris) MAR/B2/146/fol. 250r-254r, copie d'une lettre du comte de Pontchartrain à l'intendant Des Clouzeaux, Versailles, 24 février 1700. Dans son édition critique de la *Relation des aventures de Mathieu Sagean, Canadien* (Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 1999), p. 17-18, le professeur Pierre Berthiaume ne mentionne ni cet ordre de Pontchartrain, ni la réponse de ce dernier à Meneval. Il suppose par erreur que Sagean, emprisonné à Landerneau pour une raison inconnue, avait fait d'abord des révélations à l'intendant et que c'est ce dernier qui en avait informé le ministre.

l'un de ses commis, Jean-Baptiste Fossecave, écrivain du roi au port de Brest, qui devait également rédiger le rapport qu'avait demandé le ministre. Ayant beaucoup navigué, notamment dans la mer des Antilles, Fossecave avait déjà de l'expérience en la matière puisque c'était lui qui, deux ans plus tôt, avait procédé à l'examen de deux autres Canadiens, enrôlés eux aussi dans l'une des compagnies franches de la marine stationnées à Brest.⁶ Ceux-ci, les frères Pierre et Jean-Baptiste Talon, avaient accompagné l'infortuné René-Robert Cavelier, écuyer, sieur de La Salle, dont nous reparlerons, dans sa seconde et fatale expédition au Mississippi (1684-1687) visant à y établir une colonie.⁷ Or, Sagean prétendait avoir accompagné La Salle lors de sa première expédition sur cette rivière. Cette fois, pourtant, la tâche se révéla particulièrement difficile tant Sagean était confus et ses propos contradictoires. L'interrogatoire final, questions et réponses, n'en compta pas moins de 50 à 60 pages, que Fossecave dut s'appliquer à mettre en forme. Entretemps, Des Clouzeaux fit incarcérer Sagean à Landerneau, au nord-est de Brest, raison d'État oblige, en attendant de le rappeler à Brest pour le faire interroger à nouveau sur le sujet des mines d'or.⁸ Tenu informé de l'avancement de la rédaction du rapport, le ministre rappelait à l'intendant que le document qu'il attendait devait être le plus détaillé possible, tout en demeurant précis.⁹ Fossecave s'attacha à satisfaire Pontchartrain avec beaucoup d'application, et le 19 mars, Des Clouzeaux pouvait enfin transmettre à Versailles le rapport, ou plutôt le mémoire tant attendu,¹⁰ mais contrairement à ce qui s'était passé dans le cas des frères Talon, il n'osa pas assurer le ministre de la fidélité du témoignage recueilli, loin s'en fallait.¹¹

Ce mémoire avait été intitulé *Relation des aventures de Mathieu Sagean, Canadien, et de ses voyages et courses, tant à la Louisiane, que sur les côtes d'Afrique, dans les Indes orientales et occidentales et à la Chine*. Sagean y était décrit comme un homme approchant la quarantaine, sachant un peu lire, mais pas écrire. Il affirmait être natif de Montréal et avoir longtemps résidé au quartier de cette île nommé Lachine, où sa famille était allée s'établir.¹² Ce quartier avait été ainsi nommé, par dérision, aux terres qui le formaient et que les Sulpiciens de Montréal, seigneurs de l'île, avaient concédées à Cavelier de La Salle. Or, cet aventurier les avait vendues pour financer en partie un premier voyage d'exploration visant à découvrir, par le sud, à l'intérieur du continent, et

⁶ FR SHD MB/1E/478/p. 190-192, lettre de l'intendant Des Clouzeaux à Pontchartrain, Brest, 1^{er} mars 1700, partiellement retranscrit dans Berthiaume (éd.), *Relation des aventures de Mathieu Sagean, Canadien*, p. 17.

⁷ FR ANOM 4 DFC/MEM/3, *Mémoire sur lequel on a interrogé les deux Canadiens qui sont soldats dans la compagnie de Feuguerolles*, Brest, 14 février 1698, 57 p. Capturés par les Espagnols, les deux frères avaient été conduits à Mexico. Quelques années plus tard, ils furent employés comme marins dans l'Armada de Barlovento, cette escadre patrouillant le golfe du Mexique et la mer des Antilles. Ils furent libérés, en janvier 1697, lorsque le navire sur lequel ils servaient fut capturé au large de La Havane par une escadre royale commandée par Jean-Baptiste Achard, chevalier des Augiers. Pour l'ordre donné concernant leur interrogatoire, voir FR AN (Paris) MAR/B2/131/fol. 76-79, copie d'une lettre du comte de Pontchartrain à l'intendant Des Clouzeaux, Versailles, 24 janvier 1698.

⁸ FR SHD MB/1E/478/p. 190-192, lettre de l'intendant Des Clouzeaux à Pontchartrain, Brest, 1^{er} mars 1700, partiellement retranscrit dans Berthiaume (éd.), *Relation des aventures de Mathieu Sagean, Canadien*, p. 17.

⁹ FR AN (Paris) MAR/B2/146/fol. 324v-327r, copie d'une lettre du comte de Pontchartrain à l'intendant Des Clouzeaux, Versailles, 10 mars 1700.

¹⁰ FR SHD MB/1E/478/p. 233-234, 248, lettres de l'intendant Des Clouzeaux au comte de Pontchartrain, Brest, 15 et 19 mars 1700, citées dans Berthiaume (éd.), *Relation des aventures de Mathieu Sagean, Canadien*, p. 18-19, 38.

¹¹ FR AN (Paris) MAR/B2/131/fol. 265-267, copie d'une lettre du comte de Pontchartrain à l'intendant Des Clouzeaux, Versailles, 19 février 1698.

¹² FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean, Canadien, et de ses voyages et courses, tant à la Louisiane, que sur les Costes d'Afrique, dans les Indes orientales et occidentales et à la Chine*. Ce document précise que son père s'appelait Jean Sagean, de Bordeaux, venu en Nouvelle-France en qualité sergent de l'une des compagnies du régiment de Carignan, donc en 1665. Il y aurait épousé une certaine Marie Larrante ou Rende, originaire soit de La Rochelle ou de Marans. La composition du régiment de Carignan a fait l'objet de plusieurs recherches tant par des historiens que par des généalogistes, et évidemment, il n'y a aucune trace d'un Jean Sagean ni dans ce régiment, ni dans les recensements nominatifs de la Nouvelle-France de 1666, 1667 et 1681. Voir, en autres, La Société des Filles du roi et soldats du Carignan, Corp., « Carignan-Salières Regiment Officers and Soldiers who settled in Canada » [en ligne] <https://fillesduroi.org/Regiment-Soldiers> (consulté le 3 août 2026).

via les Grands Lacs, une nouvelle voie de communication vers la Chine.¹³ D'ailleurs, Sagean affirmait qu'une vingtaine d'années auparavant, il avait entrepris sa carrière de coureur de bois sous les auspices du même La Salle. Il prétendait ainsi avoir participé à plusieurs expéditions de ce dernier dans les Grands Lacs et les rivières qui y prenaient leurs sources. Cependant, puisqu'il se montra incapable de dater les événements de cette partie de sa vie, et que les expéditions de La Salle qu'il évoquait semblaient s'entremêler les unes avec les autres, il était difficile à l'époque, comme il l'est encore aujourd'hui, de déterminer auxquels de ces voyages Sagean a pu participé vraiment. On retiendra surtout qu'il affirme avoir accompagné La Salle lorsque celui-ci descendit le Mississippi jusqu'à son delta dans le golfe du Mexique.

Au retour de cette expédition, prétendait-il, alors que son chef s'en retournait au Canada, il était demeuré au fort Saint-Louis, érigé sur la rivière des Illinois par ordre de La Salle et laissé sous le commandement de son lieutenant Henri de Tonti, soldat d'origine italienne.¹⁴ C'était, nous le savons par ailleurs, en août 1683.¹⁵ Après en avoir obtenu la permission de Tonti, Sagean et onze autres Français, accompagnés de deux Indiens, seraient allés, dans trois canots d'écorce, à la découverte sur le Mississippi. Lors de cette expédition, passant de ce fleuve à une autre rivière, ils auraient atteint les terres d'une nation indienne inconnue, bien policée, et surtout fort riche, et dont le souverain affirmait même être « descendant de Montézuma », le fameux empereur des anciens Mexicains.¹⁶ Assez maladroitement, Sagean donna d'abord à ces Indiens le nom d'*Acanzia*, autrement dit les Akansa ou Arkansa, que Le Salle lui-même avait rencontrés lors du dernier voyage que le Canadien prétendait avoir fait avec lui.¹⁷ Quelqu'un, vraisemblablement Fossecave ou Des Clouzeaux, lui avait fait remarquer que ce ne pouvait être les mêmes. Sagean s'était alors rétracté et leur avait donné un autre nom, *Acaaniba*.¹⁸ Sans s'attarder au détail du séjour de Sagean chez ces Indiens, qui est évidemment faux — et ce qui n'est pas non plus ce qui nous intéressera ici —, il suffit de mentionner que cette douzaine de coureurs de bois seraient revenus à Montréal, chargés de soixante petits lingots d'or, six ans et demi après en être partis, et deux semaines après le massacre de Lachine.¹⁹ Or, cet événement est bien connu. Il survint le 5 août 1689, alors que des Iroquois, au nombre de 1500, y tuèrent environ 200 colons français, et en enlevèrent plus d'une centaine d'autres.²⁰ C'est ce qu'il advint à Sagean par la suite qui va nous intéresser : sa capture par un flibustier anglais en Acadie, son emprisonnement à New York, ses croisières comme membre de diverses compagnies de flibustiers dans la mer des Antilles, aux côtes d'Afrique occidentale, puis dans l'océan Indien, et enfin son voyage en Chine.²¹ Avant d'entreprendre l'analyse de ces autres aventures, examinons ce qu'il advint à Sagean en France après la communication de sa relation au secrétaire d'État à la marine.

¹³ FR ANOM COL/C11A/3/fol. 61-67, 98-111, 159-171, lettre de Jean-Baptiste Patoulet au secrétaire d'État Jean-Baptiste Colbert, Québec, 11 novembre 1669, et mémoires de l'intendant Jean Talon, Québec, 10 novembre 1670 et 2 novembre 1671.

¹⁴ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*. Pour une analyse de cette partie des confusions de Sagean, voir Berthiaume (éd.), *Relation des aventures de Mathieu Sagean*, p. 30-31, 175-177.

¹⁵ Voir les documents relatifs aux entreprises de Cavelier de La Salle, 1673-1683, entre autres dans FR ANOM COL/C13C/3fol. 1-59, et BnF Clairambault 1016, fol. 89-189, 220-226.

¹⁶ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

¹⁷ Voir, entre autres sources, BAC R7971-0-7-F/no 1, *Voyage fait du Canada par dedans les terres allant vers le Sud dans l'année 1682, par ordre de monsieur Colbert, ministre d'Etat*. Cette relation fut établie par l'ingénieur Jean-Baptiste Minet, qui accompagna La Salle lors de sa seconde et dernière expédition, suivant les récits que deux compagnons de l'explorateur lui firent de la première.

¹⁸ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/Extrait de la relation de Mathieu Sagean, Canadien.

¹⁹ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

²⁰ FR ANOM COL/C11A/10/fol. 217-224, 321-323, lettre du gouverneur général Louis de Buade, comte de Frontenac au secrétaire d'État Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, Québec, 15 novembre 1689, et *Observations sur l'état des affaires de Canada au départ des vaisseaux le 18 novembre 1689*.

²¹ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

Début avril 1700, Pontchartrain ordonnait à l'intendant Des Clouzeaux de garder Sagean à Brest et de pourvoir à ses besoins en attendant qu'il le fit transférer dans le port où se ferait le prochain armement pour le Mississippi. Par la même occasion, il transmettait à l'intendant huit questions additionnelles qui devaient lui être posées.²² Le 16 avril, l'intendant retournait le questionnaire avec les réponses du Canadien. Ce document était accompagné d'un autre apportant une confirmation inattendue d'une partie de son récit.²³ Intitulé peu après *Addition considérable*, ce second document résumait la déclaration que venait de faire à Brest un capitaine marchand nommé Bellissue. Environ deux ans et demi auparavant, alors qu'il attendait à Saint-Pierre, à la Martinique, un vent favorable pour s'en revenir en France, ce capitaine avait rencontré un Canadien d'environ trente ans venant de la Guadeloupe. Cet homme, dont Bellissue n'avait pas retenu le nom, lui avait raconté ses aventures, qui se révélèrent, lorsque Des Clouzeaux les entendit, fort semblables à celles de Sagean. Tout comme ce dernier, cet autre Canadien prétendait avoir accompagné Cavelier de La Salle, en 1682, dans son voyage jusqu'à l'embouchure du Mississippi. Lorsque leur chef était retourné en France, lui-même et une quinzaine d'autres coureurs de bois avaient remonté le fleuve dans trois canots jusqu'aux terres d'Indiens inconnus, fort riches. Ils étaient ensuite tous retournés vers le Canada, chargés de plusieurs de lingots d'or. Cependant, cherchant à s'embarquer dans quelque navire croisant le long de la côte d'Acadie, ils avaient été capturés par un pirate anglais. Pour faire avouer à ces Canadiens comment ils avaient acquis une si grande quantité d'or, les Anglais les avaient torturés, mais leurs tortionnaires avaient refusé de croire à leur fabuleux royaume indien. Plus de la moitié d'entre eux avaient ainsi péri sous la torture. Les cinq ou six qui en avaient réchappé furent menés à New York, où ils furent détenus comme prisonniers de guerre. Une nuit, toutefois, trois d'entre eux se sauvèrent de la forteresse où ils étaient prisonniers, quoique l'un d'eux se cassât les deux jambes en sautant de la muraille.²⁴ Jusques là, comme nous le verrons plus loin, les tribulations de ce Canadien anonyme ressemblaient étrangement à celles de Sagean, qui prétendait, entre autres, avoir été l'un des deux de leur groupe qui parvinrent à s'enfuir de leur prison de New York.²⁵ Enfin, après une longue captivité, il avait été embarqué à bord d'un flibustier anglais qui l'avait conduit à l'île d'Antigua, d'où il s'était sauvé en canot pour passer à la Guadeloupe, et de là, il était venu à la Martinique. Lorsque Bellissue quitta cet homme, il devait se rendre à Fort Royal pour rendre compte de ces aventures au gouverneur général des Isles d'Amérique, le marquis d'Amblimont.²⁶

Que pouvait valoir ces nouveaux renseignements? Il n'y avait d'abord pas lieu de douter de la sincérité et de l'honnêteté du capitaine Charles Labbé, sieur de Bellissue, appartenant à une bonne famille de la paroisse de Saint-Alban, dans l'évêché de Saint-Brieuc,²⁷ alors employé par un éminent citoyen de Brest, le marchand et armateur Yves Le Gac, sieur de L'Armorique. Restait cet autre Canadien qu'il fallait faire impérativement rechercher.²⁸ Pontchartrain avait même une idée de son nom. Il devait s'appeler Du Chemin ou Barrois, soit les noms ou surnoms de l'un des deux camarades de Sagean qui demeurèrent prisonniers à New York lorsque lui-même s'en était sauvé,

²² FR AN (Paris) MAR/B2/147/fol. 9r-12r, copie d'une lettre du comte de Pontchartrain à l'intendant Des Clouzeaux, Versailles, 7 avril 1700.

²³ FR SHD MB/1E/478/p. 321, lettre de l'intendant Des Clouzeaux au comte de Pontchartrain, Brest, 16 avril 1700, citées dans Berthiaume (éd.), *Relation des aventures de Mathieu Sagean, Canadien*, p. 19, 38. L'interrogatoire renvoyé par l'intendant est conservé dans FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 4/pièce 1, *Réponses de Mathieu Sagean, Canadien, aux demandes ci-après, qui lui ont été faites, de nouveau, par ordre de Monseigneur de Pontchartrain*, Brest, 16 avril 1700. Pour les fins du présent texte, son contenu n'a aucun intérêt, puisqu'il concerne uniquement son prétendu séjour chez les Acaaniba.

²⁴ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 86-89, *Addition considérable*.

²⁵ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

²⁶ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 86-89, *Addition considérable*.

²⁷ Pour le nom complet de ce capitaine, voir FR AD22 6E/227/1/Saint-Alban BMS 1698/fol. 3v, certification de la publication des bans du futur mariage de Charles Labbé, sieur de Bellissue et de Servanne Pierre, Saint-Alban, 2 mars 1698. Dans ce document, le futur mari est dit « naviguant, vivant sans autres charges ni profession ». Voir également FR AD35 10 NUM/35288/414/fol. 33v-34r, acte du mariage des mêmes, Saint-Malo, 6 mars 1698.

²⁸ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 86-89, *Addition considérable*.

sans y inclure un certain La France, celui qui s'était cassé les deux jambes lors de l'évasion.²⁹ Quelques semaines après avoir pris connaissance de la déclaration de Bellissue, le ministre écrivait au gouverneur général des Isles d'Amérique. L'informant de l'existence de Sagean, il lui demandait s'il avait rencontré l'autre Canadien, et si oui, pourquoi ne l'avait-il pas informé de l'incroyable récit de cet homme. Enfin, dans l'éventualité où ce dernier se trouverait encore dans les îles de son gouvernement, il lui commandait de le faire passer dans la colonie de Saint-Domingue pour qu'il y soit gardé dans l'attente d'ordres complémentaires à son sujet.³⁰ Aucune suite ne fut donnée à cette demande, du moins pas par le marquis d'Amblimont lui-même, qui décéda avant de recevoir cette lettre.³¹ D'ailleurs, cet autre « découvreur » canadien, camarade présumé de Sagean, ne fut jamais retrouvé.³² Pourtant, dans l'intervalle, Pontchartrain allait recevoir d'autres renseignements tendant à confirmer qu'au moins Sagean avait dit vrai concernant les voyages qu'il affirmait avoir fait après la découverte de sa fabuleuse nation indienne.

Avec le témoignage du capitaine Labbé de Bellissue, la relation de Sagean prenait la forme définitive sous laquelle nous la connaissons aujourd'hui, du moins dans sa version complète.³³ L'original transmis au ministre Pontchartrain après la mi-mars 1700, est peut-être la version conservée dans les archives du Service hydrographique de la Marine, à Paris. En fait, si cette version, totalisant 89 pages numérotées, semble être la plus ancienne de toutes celles dont nous disposons, il reste qu'elle est suivie, sans saut de page, de l'*Addition considérable*. Alors, s'agirait-il plutôt d'une première copie de l'original confectionnée par l'un des commis du bureau du secrétaire d'État à la Marine? Ou est-ce simplement l'original rédigé par Fossecave à la suite duquel quelqu'un à Versailles aura retranscrit le témoignage de Bellissue? C'est tout aussi vraisemblable, d'autant plus que cette version de la *Relation* contient plusieurs annotations anonymes qui auraient été intégrées au texte s'il s'agissait d'une copie.³⁴ L'auteur de ces annotations pourrait-il être le fameux capitaine canadien Pierre Le Moyne, écuyer, sieur d'Iberville, auquel Pontchartrain demanda, comme nous le verrons, de contre-interroger Sagean? En effet, dans la transcription que l'archiviste français Pierre Margry en fit au XIX^e siècle,³⁵ ce dernier note qu'au dos de la page 89, la

²⁹ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 4/pièce 1, *Réponses de Mathieu Sagean, Canadien, aux demandes ci-après, qui lui ont été faites, de nouveau, par ordre de Monseigneur de Pontchartrain*, Brest, 16 avril 1700.

³⁰ FR ANOM COL/B/21/fol. 569r-570r, copie d'une lettre du comte de Pontchartrain au gouverneur général Thomas-Claude Renart de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, 28 avril 1700.

³¹ FR ANOM COL/C8A/12/fol. 249-251, 312-313, lettre adressées, de la Martinique, à Pontchartrain par l'intendant François-Roger Robert, le 19 août 1700, et par le commandeur de Guitaud, gouverneur particulier de Saint-Christophe, le 18 du même mois. Malade depuis un mois, Amblimont était décédé le 17 août. En sa qualité de lieutenant de roi au gouvernement général des Isles, Guitaud succéda à Amblimont par intérim. Aucune des lettres subséquentes que ces deux officiels écrivent au ministre ne mentionnent ce Canadien.

³² BnF NAF 22811, fol. 36, lettre de l'intendant Michel Bégon à Esprit Cabart de Villermont, Rochefort, 18 février 1702.

³³ Il en existe plusieurs autres versions tronquées, qui ne racontent que le voyage du Canadien au pays des Acaaniba. Elles n'ont aucun intérêt pour nous ici. Parmi les plus anciennes, signalons toutefois celles-ci : BnF Français 9097, fol. 119-122, *Extrait de la relation des aventures et voyages de Mathieu Sagean*, et BnF Clairambault 1016, fol. 655-656, *Relation de la plus belle découverte que l'on aye faite depuis plus de mil ans par le sieur Sagean du Royaume d'Acaaniba ou l'or est plus commun que le fer en France les murs du palais du Roy et le pavé sont construits d'or massif*. Ces versions dérivent apparemment de l'*extrait de la relation de Mathieu Sagean, Canadien*, document de quatre feuillets non paginé se trouvant dans FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3, à la suite de la relation elle-même.

³⁴ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean, Canadien, et de ses voyages et courses, tant à la Louisiane, que sur les Costes d'Afrique, dans les Indes orientales et occidentales et à la Chine*, et p. 86-89, *Addition considérable*. C'est la version reproduite dans Berthiaume (éd.), *Relation des aventures de Mathieu Sagean, Canadien*, p. 58-160.

³⁵ BnF NAF 9287, fol. 88-105. Margry a donné à sa transcription le titre « *Le pays des Acaanibas et les mésaventures de Mathieu Sagean* », mais il provient véritablement de la version des archives du Service hydrographique de la Marine, comme en témoignent les numéros de pages, jusqu'à 89 qu'il a inscrit en marge de sa transcription. Margry fut le premier à publier intégralement la relation de Sagean dans ses *Découverte et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de L'Amérique septentrionale, 1614-1754: mémoires et documents inédits*, t. VI (Paris: Maisonneuve et Charles Leclerc, éditeurs, 1888), p. 95-162 (pour la *Relation* elle-même) et 166-169 (pour son *Addition considérable*). Il a fallu attendre plus d'un siècle pour que ce texte fasse l'objet d'une étude critique sérieuse. Il s'agit de celle réalisée par Pierre Berthiaume, professeur de littérature à l'Université d'Ottawa : *Relation des aventures de Mathieu Sagean, Canadien* (Montréal: Les Presses de l'Université de Montréal, 1999), 226 p [en ligne] <https://doi.org/10.4000/books.pum.511> (consulté le 3 août 2026). Les présentes notes de recherche compléteront — je l'espère — avantagusement l'ouvrage du professeur Berthiaume.

dernière du document, il y avait ces mots d'une écriture plus fine que le reste : « M. d'Iberville ».³⁶ Peut-être, mais ces annotations pourraient tout aussi bien être le résultat du récolement de la relation initiale de Sagean que fit Henri-Jules du Guay, alors commissaire général de la marine à Rochefort, avec le Canadien après le transfert de celui-ci dans cet autre arsenal, document dont Pontchartrain demanda d'ailleurs la communication.³⁷ Donc, bien avant Margry, à l'époque même des interrogatoires de Sagean, quelques copies furent tirées de cet ensemble que formaient la *Relation* et son *Addition considérable*. Il en existe encore au moins une, fort proche de ce que l'on peut appeler sa version originale, celle des archives du Service hydrographique de la Marine. Elle appartient, depuis 1945, à l'Université Havard à la suite d'un don privé.³⁸ Elle porte exactement le même titre long que l'autre, et bien que son contenu soit identique, elle est plus volumineuse, puisque celle-ci compte 67 feuillets, contre 43 pour la version des Archives nationales de France, feuillets qui ne sont toutefois pas paginés. Elle comporte les mêmes annotations, mais en moins grand nombre, car certaines ont été intégrées au texte principal. Cette particularité confirme que la version de Harvard est postérieure à la celle conservée dans les archives du Service hydrographique de la Marine.³⁹ Enfin, ces dernières possèdent une autre copie complète de la *Relation*, plus tardive que les autres. Elle s'en distingue par les particularités suivantes : son premier paragraphe est entièrement à la première personne; les données biographiques concernant Sagean en sont absentes ainsi que plusieurs passages relatifs à son voyage chez les Acaanibas; et elle ne comporte aucune annotation. Cette copie a été communiquée à Claude Delisle ou à son fils Guillaume, fameux géographes et cartographes du règne de Louis XIV, sans doute vers la fin de la décennie 1710, par le jésuite Charlevoix, qui en est peut-être le rédacteur, considérant l'intérêt que ce dernier portait alors à Sagean.⁴⁰

Avec l'arrivée du printemps 1700, l'intérêt de Pontchartrain pour le Canadien parut s'estomper : le ministre était un homme fort occupé par des affaires d'État beaucoup plus importantes que celle-ci. De son côté, l'intendant Des Clouzeaux s'inquiétant que Sagean ne prît la fuite, il l'installa donc au château de Brest. Les semaines passèrent, et le Canadien, qui était ni plus ni moins, à ce stade, qu'un prisonnier d'État, s'y ennuyait ferme.⁴¹ Pourtant, cette semi-captivité allait bientôt prendre fin, du moins à Brest. Pontchartrain attendait le retour imminent de Pierre Le Moyne d'Iberville, la personne la plus apte, selon lui, à démêler le vrai du faux du récit confus de Sagean, car cet officier

³⁶ BnF NAF 9287, fol. 105v. Il s'agit d'une déduction, car je n'ai pas eu accès à l'original, et Berthiaume, dans son étude préliminaire de la *Relation*, ne dit rien à ce sujet.

³⁷ FR AN (Paris) MAR/B2/149/fol. 250-251, copie d'une lettre du comte de Pontchartrain à l'intendant Bégon, Versailles, 24 novembre 1700. Le récolement, en terme de droit, consistait à relire à une personne son témoignage, de lui demander si elle ne voulait y ajouter ou retrancher des choses, et de noter, s'il y avait lieu, les modifications qu'elle proposait. Voir Pierre Richelet, *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise* (Genève: Jean Herman Widerhold, 1680), p. 270.

³⁸ William A. Jackson, « Houghton Library, C. H. and L., 1944-1945, Reports on Mss., and Printed Books », in William Inglis Morse (éd.), *The Canadian Collection at Harvard University, Bulletin II* (Cambridge: Harvard University Printing Office, 1945), p. 46-51. Le donateur est nul autre que l'éditeur de ce bulletin, W. I. Morse (1874-1952), d'origine canadienne, qui fit des dons importants de livres et de manuscrits anciens à plusieurs universités nord-américaines, dont celle d'Harvard. À son sujet, voir William Bond, « Among Harvard's Libraries: Dr. Morse at Houghton Library », *Harvard Library Bulletin* 7, n° 3 (automne 1996), p. 3-5.

³⁹ HU Houghton MS Can 54, *Relation des aventures de Mathieu Sagean Canadien et de ses voyages et courses tant à la Louïsiane, que sur les Costes d'Afrique, dans les Indes orientales et occidentales, et à la Chine* [en ligne] <https://nrs.lib.harvard.edu/urn-3:fhcl.hough:34192575> (consulté le 3 août 2026). Pour le présent texte, j'ai utilisé cette version, de concert avec la transcription que Berthiaume a donné de l'original.

⁴⁰ FR AN (Paris) MAR/2JJ/56/n° 10/p. 1-29, *Relation de Mathieu Sagean*, 16 avril 1700, incluant l'*Addition considérable*, sans son sous-titre. L'un des Delisle a noté ceci sur la page de titre : « C'est le révérend père Charlevoix qui m'a communiqué cette relation de Mathieu Sagean. » Le jésuite Pierre François-Xavier de Charlevoix (1682-1761), auteur entre autres d'une *Histoire et description générale de la Nouvelle France* et d'une *Histoire de l'Isle Espagnole ou de S. Domingue*, voyagea dans la mer des Antilles en 1722. Il espérait y rencontrer Sagean qu'il croyait se trouver alors à La Havane, mais il ne fut pas autorisé par le gouverneur espagnol à y débarquer. Avant son départ de France, il avait remis une copie de la relation du Canadien au prince Louis-Alexandre de Bourbon, comte de Toulouse, amiral de France, alors chef du Conseil de marine. À ce sujet, voir FR ANOM COL/C11E/16/fol. 102-104, sa lettre au comte de Toulouse, Paris, 20 janvier 1723.

⁴¹ FR SHD MB/1E/479/p. 7-8, 123, 151, lettres de l'intendant Des Clouzeaux au comte de Pontchartrain, Brest, 4 juin, 2 et 15 août 1700, citées dans Berthiaume (éd.), *Relation des aventures de Mathieu Sagean, Canadien*, p. 20.

connaissait bien cette partie de l'Amérique du Nord dont l'autre parlait.⁴² En effet, D'Iberville, aventurier canadien, capitaine de frégate légère dans la marine royale, s'était distingué outre-Atlantique contre les Anglais lors de la dernière guerre, et la paix venue, il était allé implanter au Mississippi la nouvelle colonie de Louisiane, une douzaine d'années après l'échec de Cavelier de La Salle.⁴³ Il en était à son deuxième voyage là-bas, et comme l'avait annoncé le ministre, à la fin du mois d'août, il se trouvait à La Rochelle, de retour du golfe du Mexique.⁴⁴

En l'absence de Des Clouzeaux, Pontchartrain signifia au commissaire général de la marine à Brest ses ordres pour le transfert du prisonnier à Rochefort, où il devait être remis à l'intendant Michel Bégon. Il n'y avait alors plus de doute possible : Sagean était bel et bien un prisonnier d'État, car les craintes qu'il ne s'évadât semblaient bien réelles, du moins dans les esprits de Des Clouzeaux et de son supérieur. En informant l'intendant Bégon qu'il aurait à prendre en charge Sagean, le ministre lui commandait de le tenir en « lieu de sûreté », soit à bord d'un navire du roi dans l'arsenal de Rochefort, ou dans quelque citadelle de l'Aunis, et de veiller à ce qu'il ne manque de rien, en attendant que d'Iberville aille l'interroger.⁴⁵ Dans l'ordre qu'il envoyait dans le même temps au capitaine canadien, Pontchartrain laissait entrevoir qu'il avait obtenu des renseignements tendant à confirmer une partie des aventures de Sagean, mais pas sur l'essentiel :

« Il s'est trouvé à Brest un soldat canadien qui a déclaré à M. Desclouzeaux qu'il était venu en France pour donner avis d'un pays qu'il a découvert dans l'Amérique septentrionale, où il y a des richesses immenses. Cet homme a fait plusieurs autres voyages, qui sont rapportés dans la déclaration qu'il a faite devant M. Desclouzeaux, que je vous envoie, qui m'ont paru vraies en les conférant des avis que j'ai eus par d'autres voies des mêmes choses qu'il dit, mais comme je n'ai rien ouï dire d'approchant de ce qu'il rapporte du voyage qu'il a fait dans le pays où sont ces grandes richesses, j'ai cru que vous pourriez, en l'interrogeant et en raisonnant avec lui, découvrir s'il y a quelques vérités dans ce rapport. ».⁴⁶

D'Iberville put s'entretenir avec Sagean en octobre 1700. Les rapports qu'il adressa au ministre les 16 et 23 du même mois ont disparu, mais la réponse de ce dernier laisse deviner que d'Iberville n'accordait aucune crédibilité au récit concernant le fabuleux royaume d'Acaaniba, venant d'un homme qui, manifestement, cachait sa véritable identité :

« Je suis satisfait de l'éclaircissement que vous me donnez sur ce qui regarde le nommé Mathieu Sagen. J'écris à M. Bégon de le faire resserrer pour l'obliger de déclarer son véritable nom et la vérité des voyages qu'il prétend avoir fait. Cependant, je vous prie de l'interroger sur celui qu'il dit avoir fait à la Chine, étant certain que toutes les circonstances de ce voyage marquées dans son mémoire sont véritables. »⁴⁷

⁴² FR AN (Paris) MAR/B2/148/fol. 298-299, copie d'une lettre du comte de Pontchartrain à l'intendant Des Clouzeaux, Versailles, 25 août 1700.

⁴³ BnF Français 9097, fol. 49-95, copie du journal du voyage du sieur d'Iberville et du chevalier de Surgères, 24 octobre 1698 au 2 juillet 1699; FR ANOM COL/13A/1/p. 101-114, lettres de Le Moyne d'Iberville au comte de Pontchartrain, Rochefort et La Rochelle, 11 et 30 août 1699.

⁴⁴ BnF Français 9097, fol. 108-110, copie de deux documents concernant la compagne du vaisseau *La Renommée*, 1699-1700; et BnF NAF 9296, fol. 7-78, transcriptions par Pierre Margry faites à partir de journaux relatant le voyage de *La Renommée*.

⁴⁵ FR AN (Paris) MAR/B2/148/fol. 512-513, 523v-525v, copie de lettres du comte de Pontchartrain à Michel Bégon et au commissaire général Charles Clairambault, Versailles, 22 septembre 1700.

⁴⁶ FR AN (Paris) MAR/B2/148/fol. 518, copie d'une lettre du comte de Pontchartrain à Le Moyne d'Iberville, Versailles, 22 septembre 1700.

⁴⁷ FR AN (Paris) MAR/B2/149/fol. 155r, copie d'une lettre du comte de Pontchartrain à Le Moyne d'Iberville, Fontainebleau, 3 novembre 1700.

Nous verrons à la fin que le ministre avait raison d'affirmer que le voyage de Sagean en Chine était vraisemblable... avec certaines réserves comme pour tout ce qui concerne cet homme. Pour lors, suivant la proposition même de Le Moyne d'Iberville, il fallait faire passer Sagean dans la nouvelle colonie de la Louisiane : c'était bien l'unique manière de pouvoir s'assurer, une fois pour toute, si cet homme disait ou non la vérité. D'Iberville, qui devait retourner en Louisiane pour un troisième voyage, se chargerait, si Sagean persistait dans son récit, de monter une petite expédition pour aller à la découverte des Acaaniba. Cependant, puisque d'Iberville ne devait repartir qu'à l'automne suivant, il fut résolu d'embarquer Sagean sur le premier navire qui irait ravitailler la Louisiane. Dans l'intervalle, l'intendant Bégon devait tenter de lui faire avouer la vérité.⁴⁸ Assisté du chef d'escadre Pierre Guérusseau du Magnou, il confronta Sagean dans son propre cabinet devant le coûteux globe terrestre du père Coronelli qu'il possédait :

« Nous lui fîmes, pendant quatre ou cinq séances, toutes les objections possibles. Il ne varia que sur quelques articles de peu de conséquence qu'il dit n'avoir pas été écrits comme il les avait dictés, mais au fonds, il soutient que sa relation était véritable. »⁴⁹

En ultime recours, il confia au commissaire général de la marine à Rochefort, le sieur Du Guay, le soin de réviser avec le Canadien, comme on l'a vu, toute la relation que Fossecave avait rédigée à Brest.⁵⁰ Enfin, en février 1701, le navire qui portait Sagean en Louisiane appareillait de La Rochelle.⁵¹ Son capitaine avait ordre de le remettre au gouverneur de la nouvelle colonie, le sieur de Sauvolle. Pontchartrain avait commandé à ce dernier de le garder auprès de lui, au fort de Biloxi, en attendant le retour du sieur d'Iberville. À l'exemple des intendants Des Clouzeaux et Bégon avant lui, Sauvolle se voyait charger de faire parler Sagean sur sa prétendue découverte, ce dont le bonhomme ne se privait d'ailleurs pas.⁵² En mai, il le réceptionnait, et en quelques mois seulement, les mensonges de Sagean à propos de sa découverte du fabuleux pays des Acaaniba commencèrent finalement à être exposés au grand jour :

« Mathieu Sajan, que vous m'ordonnez de garder en ce fort, me paraît fort embarrassé. Il a trouvé nombre de gens ici qui le connaissent pour avoir été engagé en Canada, mais ils ne le connaissent pas pour fils d'un sergent nommé Duplessis comme il me l'a voulu assurer. Ils le contrarient sur le voyage qu'il dit avoir fait il y a 22 ans. Il ne saurait nommer un des dix Français qui étaient avec lui. Il n'est pas possible qu'on puisse être trois années ensemble sans en rappeler le souvenir. »⁵³

En plus de ne pas être un créole du Canada — c'est à dire un Canadien —, comme il l'avait prétendu, le « découvreur » ne se souvenait même plus des noms ou surnoms de ses camarades, qu'il avait pourtant fournis à Des Clouzeaux, à la demande de Pontchartrain! Peu de temps après, Pierre Le Sueur, un coureur de bois expérimenté qui avait traité chez les Illinois et les Sioux et qui avait également exploré le Mississippi, et ce encore tout récemment, dénonçait l'imposteur en ces termes :

⁴⁸ FR AN (Paris) MAR/B2/149/fol. 186-189, 217v-218v, copie de lettres du comte de Pontchartrain à l'intendant Bégon, Fontainebleau, 10 et 17 novembre 1700.

⁴⁹ BnF NAF 22810, fol. 257-258, lettre de l'intendant Bégon à Esprit Cabart de Villermont, La Rochelle, 7 juillet 1701. Le père franciscain mineur Vincenzo Coronelli (1650-1718) était le cosmographe officiel de la république de Venise. À propos de ses globes vendus par paire, un terrestre et un céleste, voir Martin Vailly, « Poring Over the World at the Court. Coronelli's Globes and the Social Lives of Maps in France (1680-1715) », *The Material Cultural Review*, 95, n° 1 (été 2023), p. 92-115.

⁵⁰ FR AN (Paris) MAR/B2/149/fol. 250-251, copie d'une lettre du comte de Pontchartrain à l'intendant Bégon, Versailles, 24 novembre 1700.

⁵¹ BnF NAF 22810, fol. 39-42, lettre de l'intendant Bégon à Esprit Cabart de Villermont, Rochefort, 8 février 1701.

⁵² FR AN (Paris) MAR/B2/149/fol. 282-283, copie d'une lettre du comte de Pontchartrain au gouverneur Antoine-François-Marie de Sauvolle, Versailles, 24 novembre 1700.

⁵³ FR ANOM COL/C13A/1/p. 315-322, mémoire du gouverneur Antoine-François-Marie de Sauvolle, fort Biloxi, 4 août 1701.

« J'ai connu cet homme en Canada sous le nom de Mesremande, mais je n'ai jamais ouï dire qu'il ait été dans le Mississippi, ni dans aucune des rivières qui y tombent. Ce qu'il dit du fort des Illinois est plus que suffisant pour le convaincre de fausseté. »⁵⁴

Au début 1702, ces commentaires, et bien d'autres encore, furent connus en France, discréditant complètement Sageman. Il y avait toutefois certaines vérités dans ce qu'il avait raconté, non pas tant dans son faux voyage de découvertes au centre de l'Amérique du Nord, que dans les mésaventures qu'il avait eues par la suite, au cours de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1689-1697).⁵⁵ Avec le recul, un érudit de l'époque, le père augustin Léonard de Sainte-Catherine-de-Sienne, notait à ce propos, à la suite d'une copie de la relation abrégée de Sageman qu'il possédait :

« Cette relation est la plus extraordinaire qu'on ait encore vu. Elle passe en fiction celle de Fernan Mendez Pinto, Portugais, qui nous a donné le voyage de la Chine. Et comme ledit Sageman marque à la fin avoir couru presque toutes les parties du monde les plus éloignées, il se sait de plusieurs témoins qui conviennent à quantité de lieux par où il a passé, mais non pas à sa relation qui décrit une partie de l'Amérique septentrionale, où il est allé par le Canada avec feu M. de La Salle. »⁵⁶

Ce sont ces courses de Sageman, ou quel que fût son nom, les expéditions d'un coureur de bois devenu flibustier, dans ces autres parties du monde que nous nous proposons d'étudier, et par la même occasion, nous tenterons d'établir quelle part de vérité elles peuvent contenir.

Vicissitudes en Nouvelle-Angleterre

En provenance de son fabuleux pays des Acaabina, Sageman et ses onze camarades seraient revenus à Montréal deux semaines après le massacre de Lachine. Comme je l'ai déjà évoqué, ce massacre perpétré par plus d'un millier d'Iroquois contre les habitants de ce quartier de l'île de Montréal, survint le 5 août 1689. C'est cet événement qui servira de repère chronologique de départ pour étudier la suite des aventures de Sageman. À leur retour à Montréal, poursuit ce dernier, leur petite troupe y laissa, sous la garde de deux d'entre eux, leur trésor, dont ils n'avaient parlé à personne, pas plus que de leur découverte. Les dix autres, dont lui-même, s'engagèrent dans une expédition punitive contre les Iroquois, qui les conduisit d'abord à la rivière Cataraqui, et de là jusqu'au lac Champlain. Plus de 200 Indiens ennemis y auraient trouvé la mort, contre seulement 40 Français, dont l'un des camarades de Sageman.⁵⁷ Or, c'est une première invraisemblance. Les seules représailles immédiates qui furent alors exercées contre les Iroquois se résumèrent à une escarmouche, en octobre 1689, au lac des Deux-Montagne : elle se solda par la mort d'une

⁵⁴ FR AN (Paris) MAR/2JJ/56/n° 9, mémoires de Pierre Le Sueur; l'extrait complet concernant Sageman (p. 66-68) a été retranscrit par Margry dans BnF NAF 9287, fol. 110. Ce surnom de *Mesremande* renvoie à la ville de Marmande, dans l'Agenais, au sud-est de Bordeaux, Bordeaux d'où son père aurait été originaire. Par ailleurs, un ancien soldat du régiment de Carignan nommé Pierre Montarras portait ce surnom de Marmande, sa ville d'origine. Cet homme déserta la colonie avec son épouse dans les années 1690 pour aller s'établir dans la province de New York qu'il avait d'ailleurs visiter en 1678 comme envoyé du gouverneur de la Nouvelle-France. À son sujet, voir James L. Hansen, « The Origins of the Montross and David Families of Tarrytown », *New York Genealogical and Biographical Society* 122, n° 4 (octobre 1991), p. 193-201. Selon l'hypothèse d'Owen Stanwood, professeur d'histoire au Boston College, il y aurait un rapprochement à faire entre Montarras alias Marmande et Sageman. Compte tenu de la perspective déjà fort ambitieuse du présent texte, je ne me suis pas attardé à étudier cette hypothèse. Je renvoie donc le lecteur à la conférence de cet historien : Owen Stanwood, « A French Fabulist in Leisler's New York: The Extraordinary Adventures of Mathieu Sageman », conférence, Hudson, 25 avril 2024 [en ligne] The Jacob Leisler Institute, 2 juillet 2024, 1:00, Youtube, <https://youtu.be/aMdMni7nUQI?si=iB3vBZm8MSr0hNTy> (consulté le 3 août 2026).

⁵⁵ BnF NAF 22811, fol. 24, 36, 85-86, 172-173, lettres de l'intendant Michel Bégon à Esprit Cabart de Villermont, Rochefort, 31 janvier, 18 février, 15 avril et 27 juin 1702.

⁵⁶ BnF Français 9097, fol. 118. Le père Léonard fait ici allusion au récit des voyages de l'aventurier portugais Fernão Mendes Pinto qui furent publiés à titre posthume, et traduit en français sous le titre *Les voyages aventureux de Fernand Mendez Pinto* (Paris: Mathurin Henault, 1628), 1193 p. Au XVII^e siècle, les érudits considéraient cet ouvrage, fortement romancé, avec un mépris amusé. À ce sujet, voir *La Bibliothèque française de M. C. Sorel* (Paris: Compagnie des libraires du Palais, 1664), p. 131.

⁵⁷ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sageman*.

vingtaine de ces Indiens.⁵⁸ La suite de la *Relation* raconte que les onze coureurs de bois survivants voulaient aller en France, à dessein, laisse supposer Sagean, de faire connaître leur découverte aux autorités du royaume. N'ayant trouvé aucun navire en partance pour l'Europe, ni à Montréal ni à Québec, ils résolurent de se rendre, dans trois canots, en Acadie pour tenter d'en trouver un. Ce fut là, dans la baie de Fundy, à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, qu'ils furent capturés par un « forban⁵⁹ anglais ». C'était en juin, mais Sagean ne put jamais en préciser l'année. Voilà onze ans, en juin prochain, avait-il finalement déclaré à Fossecave en mars 1700. Cet événement aurait donc eu lieu en 1689. Toutefois, ce qu'il ajoute à son propos et ce qui survint ensuite indiquent plutôt que ce fut en juin 1690 qu'ils tombèrent aux mains de ces flibustiers anglais, commandés par un certain *Willmessen*. À première vue, ce nom semble être une corruption française du patronyme « Williamson ». En fait, il faut plutôt comprendre « Will Mason », parce que les détails que Sagean donne concernant ce capitaine permettent de l'identifier catégoriquement comme étant un certain William Mason. Il précise d'abord que ces Anglais montaient un navire appelé *La Sainte-Rose*, qu'ils avaient volé aux Français à l'île Saint-Christophe.⁶⁰ Il est important de s'attarder à ces premiers indices, puisque cela donnera le ton pour la suite des aventures de Sagean comme flibustier.

En 1687, à la côte de Portobelo, le capitaine Laurens de Graffe, l'un des plus célèbres flibustiers de la partie française de l'île de Saint-Domingue, avait capturé une frégate espagnole nommée *Santa Rosa*, d'où *Sainte-Rose* en français. Avant la fin de l'année, il était rentré à Saint-Domingue à bord de cette prise, dont il avait fait son nouveau navire de guerre. Il entendait profiter — et profita d'ailleurs — de l'amnistie accordée par le gouverneur de cette colonie aux flibustiers qui n'avaient pas encore cessé leurs hostilités contre les Espagnols à la suite de la trêve conclue à Ratisbonne trois ans plus tôt. Promu major pour le roi à Saint-Domingue durant son absence, De Graffe avait été assigné, à son retour, au commandement du quartier de l'île à Vache, à la côte sud-ouest de la grande île, repaire notoire de toutes sortes d'écumeurs de mer. Au début de 1688, il avait d'ailleurs employé la *Sainte-Rose*, avec un équipage de 70 hommes, pour garder les côtes de ce quartier.⁶¹ Cependant, son lieutenant Jean Charpin, à qui il en avait confié le commandement, avait mené la *Sainte-Rose* à l'île de Roatan, dans le golfe des Honduras, prétendument pour la caréner.⁶² Il y avait recruté plusieurs Français et Anglais qu'il y avait trouvés, portant son équipage à 140 hommes, et tous ensemble, ils avaient repris les hostilités contre les Espagnols. Ils pillèrent d'abord la ville de Trujillo, au Honduras, et ensuite ils capturèrent un navire à la côte de La Havane.⁶³ En route pour la Nouvelle-Angleterre, où ils avaient l'intention de se ravitailler avant d'aller dans la mer du Sud (autrement dit le Pacifique), ils en prirent un autre, hollandais cette fois.⁶⁴ Ils vinrent relâcher pendant cinq semaines à Newcastle, sur la rivière Delaware, ville appartenant alors à la colonie de Pennsylvanie. Ils en étaient repartis à la mi-novembre 1688.⁶⁵

⁵⁸ FR ANOM COL/C11A/10/fol. 217-224, 321-323, lettre du gouverneur comte de Frontenac au secrétaire d'État Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, Québec, 15 novembre 1689, et *Observations sur l'état des affaires de Canada au départ des vaisseaux le 18 novembre 1689*. Il fallut attendre l'hiver pour que le gouverneur envoie trois petites expéditions non pas contre les Iroquois eux-mêmes, mais contre leurs alliés anglais de New York, du Massachusetts et du Maine. La première contre Schenectady, dans la province de New York, fut un succès. Voir FR ANOM COL/C11A/10/fol. 83-85, lettre du même au même, 30 avril 1690.

⁵⁹ « Forban » était l'équivalent en français du XVII^e siècle de ce que nous appelons, aujourd'hui, un pirate. Pour une définition, voir Georges Guillet, *Les arts de l'homme d'épée, ou le dictionnaire du gentilhomme* (Paris: Gervais Clouzier, 1678), part. III, p. 160-161.

⁶⁰ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

⁶¹ FR ANOM COL/F3/165/fol. 58-60, copie d'une lettre de Laurens de Graffe au secrétaire d'État marquis de Seignelay, île à Vache, 1^{er} avril 1688; et FR ANOM COL/C9A/1/mémoire du gouverneur Pierre-Paul Tarin, écuyer, sieur de Cussy au même, Le Cap, 13 mai 1688.

⁶² FR ANOM COL/C9A/2/copies de la charte-partie entre Jean Charpin et l'équipage de la *Sainte-Rose*, île à Vache, 18 février 1688, et d'un mémoire concernant Charpin avec les réponses de Jean-Baptiste Ducasse, 1691.

⁶³ AGI SANTO DOMINGO/109/R.3/N.56B, copies des actes du gouverneur et capitaine général de la Havane, du 26 juin au 30 juillet 1688, concernant des pirates français.

⁶⁴ FR ANOM COL/C9A/2/copie du mémoire concernant Jean Charpin avec les réponses de Jean-Baptiste Ducasse, 1691.

⁶⁵ M-Ar SC1/MAC/Vol. 129/p. 248, 289-290, lettres de Francis Nicholson à d'Edward Randolph, New York, 21/31 octobre 1688, et de James Neville au gouverneur général Sir Edmond Andros, Salem (West Jersey), 12/22 novembre 1688.

Cependant, à leur départ, ils ne montaient plus la *Saint-Rose*, vieille et pourrie, mais leur prise hollandaise, rebaptisée *Le Dauphin*. De même, ils n'étaient plus commandés par Charpin, qu'ils avaient destitué en faveur d'un nommé Jean Fantin. En route pour la mer du Sud, ou peut-être l'océan Indien, ils s'étaient emparés, en mars 1689, d'un navire espagnol mouillant à l'île Boavista, dans l'archipel du Cap Vert. Ils y rencontrèrent aussi Jean-Baptiste Ducasse, commandant quatre navires de la marine royale. Cet officier s'en allait attaquer les Néerlandais au Surinam, car c'était alors le tout début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (1688-1697), conflit qui opposa d'abord la France, entre autres, aux Pays-Bas, et bientôt à l'Espagne et l'Angleterre. Ducasse obligea Fantin et ses hommes à le suivre, avec leur navire et leur nouvelle prise espagnole. Sous ses ordres, ces flibustiers participèrent ainsi aux raids contre Paramaribo et Berbice.⁶⁶ À cette dernière place, ils abandonnèrent le *Dauphin* et s'embarquèrent tous sur leur prise espagnole. À bord de cet autre navire, ils accompagnèrent Ducasse dans les Petites Antilles où la guerre avait été déclarée contre les Anglais. Le gouverneur général des Isles d'Amérique réquisitionna alors ces flibustiers. En août 1689, le capitaine Fantin et 140 de ses hommes participèrent donc à la conquête de la partie anglaise de l'île Saint-Christophe. Avant de partir pour cette expédition, ils avaient laissé leur navire sous la garde de 20 de leurs camarades. Quelques Anglais qui étaient parmi ces derniers tuèrent ou blessèrent leurs collègues français, et s'étant rendus maîtres du navire, ils l'avaient conduit à Nevis, l'une des Îles sous le Vent anglaises.⁶⁷ Ces mutins n'étaient qu'au nombre de huit, et leur chef, un certain William Kidd, considéré aujourd'hui comme l'un des pirates les plus connus de cette époque, obtint du gouverneur général de ces îles, Christopher Codrington, une commission pour faire la guerre aux Français.⁶⁸ Son principal complice dans le vol du navire de Fantin — qu'ils rebaptisèrent *The Blessed William* — et désormais son principal officier, était... William Mason.⁶⁹ Après avoir constitué un équipage d'un peu moins d'une centaine d'hommes, Kidd et Mason assistèrent Codrington dans les entreprises qu'il fit exécuter contre les Français dans les Petites Antilles pendant plusieurs mois jusqu'en février 1690, au moment où le navire fut à nouveau enlevé. Profitant d'une escale à l'île Antigua, alors que Kidd était à terre, l'équipage se sauva avec le *Blessed William*.⁷⁰ Les meneurs de cette seconde mutinerie voulaient aller pirater dans l'océan Indien. Ils avaient choisi Mason, qui avait été copropriétaire du navire avec Kidd, pour les commander. Après une course à la côte de Caracas, où ils capturèrent quelques barques espagnoles, ils sortirent de la mer des Antilles et vinrent relâcher dans le port de New York, vraisemblablement pour s'y ravitailler avant d'entreprendre leur grand voyage, qu'ils durent toutefois reporter d'une année compte tenu des circonstances.⁷¹

L'année précédant l'arrivée du *Blessed William* à New York, d'importants bouleversements étaient survenus dans le Dominion de la Nouvelle-Angleterre, cette nouvelle union administrative imposée par la Couronne britannique à toutes ses colonies comprises entre la rivière Delaware au sud et la

⁶⁶ FR ANOM COL/C9A/2/copie du mémoire concernant Charpin avec les réponses de Ducasse, 1691; FR AN (Paris) MAR/B4/12/fol. 120-123, relation de Lambert Desnots, 22 juin 1689; et Bibliothèque municipale de Rouen, Ms Montbret 125, p 75-79.

⁶⁷ FR ANOM COL/F3/53/fol. 191-194, copie d'un mémoire du gouverneur général Charles de Courbon, comte de Blénac et de l'intendant Gabriel Dumaitz de Goimpy, Saint-Christophe, 21 août 1689; FR ANOM COL/C8A/8/fol. 132r-165, mémoire de l'intendant Du Maitz de Goimpy au secrétaire d'État Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, Martinique, 1^{er} mars 1694; FR ANOM COL/C9A/2/copie du mémoire concernant Charpin avec les réponses de Ducasse, 1691.

⁶⁸ TNA CO/152/37/n° 30, lettre du lieutenant-gouverneur Christopher Codrington au Comité du commerce et des plantations, Nevis, 15/25 août 1689, résumée dans John W. Fortescue (éd.), *Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies, 1689-1692* (Londres: His Majesty's Stationery Office, 1901), n° 345.

⁶⁹ TNA SP/34/36/fol 35, pétition de Samuel Burgess, 1701.

⁷⁰ TNA CO/152/37/n° 83, lettre du lieutenant-gouverneur Christopher Codrington au Comité du commerce et des plantations, Antigua, 1^{er}/11 mars 1690, résumée dans *Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies, 1689-1692*, n° 789.

⁷¹ TNA ADM/1/3666fol 255r-256r, copie de la déclaration de Robert Collover, prison de Newgate, 2/12 octobre 1701; et TNA SP/34/36/fol 35, pétition de Samuel Burgess, 1701.

baie de Penobscot au nord.⁷² La destitution du roi d'Angleterre légitime, Jacques II, et son remplacement par le couple formé par sa fille Mary et son gendre le prince d'Orange, en février 1689, avaient provoqué l'éclatement de cette union tant détestée par les notables des colonies concernées, d'abord par une révolte dans la ville de Boston en avril, suivie par une autre dans celle de New York le mois suivant.⁷³ De même, l'accession du prince d'Orange au trône d'Angleterre, sous le nom de *William III*, avait été l'une des causes de l'entrée en guerre du royaume, en mai 1689, aux côtés des Pays-Bas et de l'Espagne, pour ne nommer que les principaux belligérants, contre la France. En Amérique du Nord, dès l'automne, cette guerre officialisa, d'une certaine manière, la situation conflictuelle quasi permanente existant depuis longtemps entre la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-France. En effet, depuis des années, des agressions étaient commises de part et d'autre souvent, mais pas toujours, par alliés indiens interposés, que ce fût dans la baie d'Hudson, sur les bancs de Terre-Neuve, en Acadie ou au Maine.⁷⁴ Le raid contre Lachine, perpétré avant que la nouvelle de la guerre en Europe ne fût connue en Amérique, en était le dernier exemple. Guerre oblige, les véritables représailles pour ce raid ne furent pas exercées contre les Iroquois eux-mêmes, mais plutôt contre les Anglais dans le Maine, le New Hampshire et la province de New York, durant l'hiver 1690. Le contingent envoyé dans cette dernière colonie, fort d'environ 200 hommes, moitié français et indiens, qui comptait Le Moyne d'Iberville parmi leurs officiers, obtint un succès particulièrement terrifiant en s'emparant, en février, de Schenectady, un village proche d'Albany.⁷⁵ Les envahisseurs pillèrent la place, brûlèrent les habitations, tuèrent le bétail, et surtout, ils massacrèrent, de manière tout aussi horrible que les Iroquois à Lachine, 60 personnes avant de se retirer avec 27 autres comme prisonniers. En attendant le printemps, et la fonte des glaces, celui qui s'intitulait alors lieutenant-gouverneur de la province New York, Jacob Leisler, espérait pouvoir envoyer deux navires pour rejoindre la flotte que ses voisins, les nouveaux dirigeants du Massachusetts, armaient alors à Boston pour porter la guerre contre les Français en Acadie et au Canada. C'était dans les premiers jours d'avril, et l'un de ces deux bâtiments que l'on équipait dans le port de New York était un flibustier de 20 canons,⁷⁶ *The Blessed William*, capitaine William Mason.

Marchand d'origine allemande établi à New York alors que la ville s'appelait encore Nieuw Amsterdam⁷⁷, le capitaine de milice Jacob Leisler avait été le chef de la rébellion qui avait déposé le lieutenant de Sir Edmond Andros, le gouverneur général du Dominion de la Nouvelle-Angleterre, dans la province de New York.⁷⁸ Vers la mi-avril 1690, peu de temps après l'arrivée du *Blessed*

⁷² Formée graduellement de 1686 à 1688, cette union comprenait alors la colonie de la baie de Massachusetts, celle de Plymouth, celle du Rhode Island et de Providence, et celle du Connecticut, ainsi que les provinces du Maine, du New Hampshire, de New York, et celles des deux Jersey, occidental et oriental.

⁷³ Entre autres ouvrages sur le sujet, voir Michael G. Hall, Lawrence H. Leder et Michael Kammen (éd.), *The Glorious Revolution in America: Documents on the Colonial Crisis of 1689* (Chapel Hill: University of North Carolina Press, 1964), 216 p.

⁷⁴ Côté français, voir la correspondance des officiers en poste au Canada (FR ANOM COL/C11A/7 à 10) et en Acadie (FR ANOM COL/C11D/2). Côté anglais, celle provenant des diverses colonies anglaises d'Amérique du Nord pour la même période (TNA CO1/51 à 65).

⁷⁵ FR ANOM COL/C11A/11/fol. 5-40, *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable au Canada depuis le mois de novembre 1689 jusqu'au mois de novembre 1690*.

⁷⁶ TNA CO/5/1081/n° 116, lettre du lieutenant-gouverneur Jacob Leisler à Gilbert Burnet, évêque de Salisbury, New York, 31 mars/10 avril 1690.

⁷⁷ L'actuelle cité de New York tire son origine du fort Amsterdam, érigé à l'extrémité sud de l'île de Manhattan en 1624. Quelques années plus tard, l'établissement qui se développa autour du fort fut baptisé Nieuw Amsterdam, et en 1653, il obtint une charte lui octroyant le rang de cité. Sous la Geotrooieerde Westindische Compagnie — la compagnie de commerce ayant le monopole de la colonisation et du commerce néerlandais en Amérique — la ville devint la capitale de la colonie des Nouveaux Pays-Bas. En 1664, cette colonie et sa capitale furent conquises par les Anglais, qui rebaptisèrent l'une et l'autre, New York, en l'honneur du duc d'York. En effet, ce dernier devint propriétaire par charte royale de la nouvelle province de New York, et lorsqu'il accéda au trône en 1685, il l'incorpora à la Couronne anglaise.

⁷⁸ À propos de la révolte conduite par Leisler et de son administration subséquente de la province, voir l'étude de Jerome R. Reich, *Leisler's Rebellion: A Study of Democracy in New York, 1664-1720* (Chicago: The University of Chicago Press, 1953), 194 p.

William, il avait donné une première commission à Mason pour faire la guerre aux Français.⁷⁹ Les termes de celle-ci lui apparurent peut-être trop généreux, puisqu'il se ravisa, et un mois plus tard, juste avant le départ du flibustier, il lui délivra une seconde commission. En effet, il y avait toujours à craindre que Mason ne revienne pas à New York, car les flibustiers étaient notoirement réputés pour prendre une commission dans un port, et lorsque cela les arrangeait, d'aller revendre leurs prises dans un autre. Si tel était le cas, la seconde commission de Leisler régla ce problème en partie : elle obligeait Mason à porter la guerre contre les Français au Canada uniquement, jusqu'à Québec, en amont sur fleuve Saint-Laurent, s'il le fallait, mais elle lui commandait aussi de revenir à New York en passant sur le banc de Terre-Neuve ou tout autre lieu où il pourrait rencontrer l'ennemi.⁸⁰ Pour accompagner le *Blessed William* au Canada, deux petits bâtiments de traite furent armés en guerre : le brigantin *The John and Catherine*, capitaine Francis Goderis, appartenant à Abraham de Peyster, riche marchand de la ville, initialement allié politique de Leisler mais désormais en disgrâce, ainsi qu'un sloop des Bermudes, *The Resolution*, capitaine George Bollen.⁸¹ Ce dernier et Goderis, ayant ensemble 120 hommes, furent subordonnés à Mason, qui en avait pour sa part 150 sur *Blessed William*, et que Leisler avait nommé amiral des trois navires.⁸² Tous trois appareillèrent à la toute fin de mai ou au tout début de juin à destination de Boston, où ils devaient faire escale, pour y embarquer les renforts que pourraient leur fournir le Massachusetts. Une fois là-bas, Mason dut mouiller à l'île de Nantucket. Ne pouvant se rendre lui-même à Boston, il envoya demander aux nouveaux gouverneur et conseil du Massachusetts les troupes promises, mais elles lui furent refusées, car les Bostonnais montaient une nouvelle entreprise, cette fois contre Québec, capitale de la Nouvelle-France. En effet, le 9 juin, quelques jours avant l'arrivée de Mason à Nantucket, Sir William Phips, commandant la petite flotte du Massachusetts armée quelques semaines plutôt, était revenu à Boston. Il s'était emparé de Port Royal, en Acadie, et il en avait ramené, au nombre de ses prisonniers, le gouverneur de la colonie française, le sieur de Meneval.⁸³

De ce qui précède, il apparaît évident que Sagean se trompe lorsqu'il dit que Mason et ses hommes étaient des forbans, autrement dit des hors-la-loi, ou en français moderne, des pirates. Toutefois, cela concorde avec sa relation où il est dit que ses camarades et lui furent capturés avant que la guerre ne fût déclarée contre les Anglais en Amérique du Nord. Sagean se contredit, par ailleurs, quelques pages plus loin, dans la même relation, où il est mentionné que Mason tenait sa commission de Leisler, le nouveau gouverneur de New York.⁸⁴ À la décharge de Sagean, l'officier commandant alors en Acadie et le gouverneur général de la Nouvelle-France qualifiaient également

⁷⁹ NYSA A1894-98/Vol. 36/fol. 142/copie de la première commission du lieutenant-gouverneur Leisler à William Mason, New York, 2/12 avril 1690, retranscrite in Peter R. Christoph (éd.), *The Leisler Papers, 1689-1691: Files of the Provincial Secretary of New York Relating to the Administration of Lieutenant-Governor Jacob Leisler* (Syracuse: Syracuse University Press, 2002), p. 416-417.

⁸⁰ NYSA A1894-98/Vol. 36/fol. 142/copie de la seconde commission du lieutenant-gouverneur Leisler au capitaine William Mason, New York, 19/29 mai 1690, retranscrite in Edmund B. O'Callaghan (éd.), *The Documentary History of the State of New York* (Albany: The Secretary's Office, 1850), vol. II, p. 141.

⁸¹ NYSA A1894-98/Vol. 36/fol. 83, 142, copie des instructions données au capitaine Goderis, suivi du résumé de celles données au capitaine Bollen, New York, 20/30 mai 1690, et du résumé des commissions données la veille à ces deux capitaines, identiques à celle de Mason; l'ensemble retranscrit dans Edmund B. O'Callaghan (éd.), *The Documentary History of the State of New York* (Albany: The Secretary's Office, 1850), vol. II, p. 141.

⁸² TNA CO/5/1081/p. 284-290, lettre du lieutenant-gouverneur Jacob Leisler et du conseil de New York au secrétaire d'État comte de Shrewsbury, New York, 23 juin/3 juillet 1690; et M-Ar SC1/MAC/Vol. 36/p. 50-51, lettre de Jacob Leisler au gouverneur du Massachusetts, Fort William, 3/13 mai 1690.

⁸³ NYSA A1894-98/Vol. 36/fol. 88, copie d'une lettre du gouverneur Simon Bradstreet à Jacob Leisler, Boston, 30 mai/9 juin 1690, avec addenda du 24 juin/4 juillet suivant, retranscrit in Edmund B. O'Callaghan (éd.), *The Documentary History of the State of New York* (Albany: The Secretary's Office, 1850), vol. II, p. 146-147.

⁸⁴ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

ces Anglais de forbans.⁸⁵ Au surplus, en Nouvelle-Angleterre même, ce n'était pas un très grand secret que Mason et ses hommes avaient volé leur navire dans les Antilles à leur capitaine légitime, et Leisler qui leur donna sa commission, ne pouvait l'ignorer.⁸⁶ Mais trêve de sémantiques, car Sagean avait un grief beaucoup plus sérieux à formuler contre Mason, celui de l'usage inconsidéré de la torture.⁸⁷ Cette réputation de cruauté était-elle justifiée dans les circonstances? Pour répondre à cette question, examinons d'abord ce que Sagean raconta à propos de sa rencontre avec le capitaine anglais et de son séjour à bord du navire de ce dernier. Ensuite, nous verrons la croisière que Mason fit, après sa relâche à Nantucket, en Acadie puis dans le fleuve Saint-Laurent.

Selon Sagean, ils étaient au nombre de treize, soit les onze « découvreurs », et deux jeunes hommes, l'un indien et l'autre métis, lorsque leurs trois canots furent arraisonnés par ces pirates à l'embouchure de la rivière Saint-Jean. Le capitaine anglais et ses hommes dépouillèrent les onze Français de tout leur or, à la réserve de deux lingots que Sagean avait précédemment coupés en morceaux et qu'il avait dissimulés dans sa chevelure! Étonnés que ces Français eussent tant d'or brut sur eux, dans une partie du monde où il ne s'en produisait pas, les Anglais les torturèrent pour leur faire avouer d'où provenait ce trésor. Sagean et ses camarades furent ainsi contraints de leur révéler leur découverte du pays des Acaaniba, mais leurs bourreaux ne voulurent pas les croire. Sept des Français et le métis succombèrent des suites des tortures qu'ils subirent.⁸⁸ Jusqu'ici ce récit est confirmé, avec toutefois beaucoup moins de détails, par celui que fit au capitaine Labbé de Bellissime cet autre Canadien, que l'on supposait être l'un des camarades de Sagean. Cependant, l'homme de Bellissime raconta qu'après leur capture, ils furent conduits à New York comme prisonniers de guerre.⁸⁹ Chez Sagean, ces événements prennent une tournure totalement différente. Selon lui, après six ou sept mois de captivité, les cinq Français « découvreurs » ayant survécu aux tortures et mauvais traitements de leurs bourreaux auraient été relâchés sur la côte du Maine, entre Black Point et Saco. C'était en janvier suivant leur capture, affirmait le Canadien. De là, via Piscataqua et Salem, et en un peu moins d'un mois de marche, ils parvinrent à Boston. Dans la capitale du Massachusetts, les cinq Français auraient été conduits devant Sir Edmond Andros, qui en était alors le gouverneur. Ce dernier leur aurait proposé de l'accompagner dans une expédition qu'il préparait contre les Abénakis et les Acadiens. Après avoir décliné cette offre, les cinq hommes auraient gagné New York, dont le gouverneur était alors... Leisler! Si l'on suit cette chronologie, ils y seraient arrivés en mars ou avril, et quelques jours après eux, poursuit Sagean, le navire de leur tortionnaire Will Mason était entré dans le port. Cette histoire serait plausible si elle n'était pas remplie d'anachronismes qui la rendent invraisemblable.⁹⁰ Examinons-les. Si l'on prend pour acquis que les pirates qui les prirent étaient bien Mason et sa compagnie, ces Français n'ont pu être leurs prisonniers pendant plus de six mois, parce que, comme on le verra, toute la course de ces flibustiers n'en dura pas quatre. Donc, si Sagean dit vrai, ces événements se seraient déroulés au cours de l'été 1690, ce qui signifie qu'ils seraient arrivés à Boston à l'automne. Ainsi, ils n'ont pu y rencontrer Andros, destitué dès avril 1689 et demeuré prisonnier dans la ville jusqu'à son départ forcé pour l'Angleterre le 19 février 1690.⁹¹ D'ailleurs, même si Sagean a pu confondre Andros avec son successeur au gouvernement du Massachusetts, le vieux Simon Bradstreet, ses quatre camarades et lui n'auraient jamais pu faire le voyage par terre jusqu'à Boston, le long des côtes du Maine, sans être arrêtés par les Anglais, tant à Piscataqua qu'à Salem, où il prétend qu'ils

⁸⁵ BPL Special Collections RARE BKS MS G.41.59, *Relation de mon voyage à l'Acadie sur le vaisseau L'Union et de tout ce qui s'est passé au pays dans tout le temps que j'y ai été*, par Joseph Robineau de Villebon, 1690; et FR ANOM COL/C11A/11/fol. 233-347, lettre du gouverneur comte de Frontenac au secrétaire d'État Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, Québec, 20 octobre 1691.

⁸⁶ TNA CO/5/1081/n° 138, lettre de Thomas Newton à Francis Nicholson, Boston, 26 mai/5 juin 1690.

⁸⁷ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-89, *Relation des aventures de Mathieu Sagean et son Addition considérable*.

⁸⁸ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

⁸⁹ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 85-89, *Addition considérable*.

⁹⁰ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

⁹¹ M-Ar SC1/MAC/Vol. 36/p. 231, reçu du capitaine Gilbert Bant attestant de l'embarquement de Sir Edmond Andros, Edward Randolph et autres prisonniers à bord de son navire *The Mehitable*, Boston, 9/19 février 1690.

passèrent pour gagner Boston. En effet, des Français alliés aux Abénakis avaient pillé et détruit Falmouth, dans la baie de Casco, au mois de mai 1690.⁹² Il est plus vraisemblable que Sagean ait rencontré Andros dans d'autres circonstances, et surtout à une toute autre époque, peut-être entre janvier 1687 — au moment du retour de cet administrateur colonial en Amérique du Nord en qualité de gouverneur général du tout nouveau Dominion de la Nouvelle-Angleterre — et avril 1689, lors de la révolution qui provoqua sa chute.⁹³ Conclusion : Sagean a amalgamé en un seul au moins deux sinon plusieurs événements de sa vie antérieurs à sa prétendue capture par Mason.

Passons maintenant aux véritables déprédations des flibustiers du *Blessed William* en Acadie, puis au Canada. Nous avons laissé le capitaine Mason à Nantucket dans la seconde moitié de juin 1690. Les détails fournis par le capitaine d'une compagnie d'infanterie stationnée en Acadie nommé Joseph Robineau, sieur de Villebon permettent d'établir qu'avant la fin du même mois, Mason se trouvait dans la baie de Fundy. Même s'il ne fut pas prisonnier de ces Anglais et qu'il ne donne jamais les noms de leurs chefs, Villebon demeure un témoin privilégié de leurs actions. De retour de France à bord de l'*Union*, de La Rochelle, navire appartenant à la Compagnie des pêches sédentaires, il était arrivé à Port Royal, la capitale de l'Acadie, le 14 juin, soit environ deux semaines après la prise de la place par Sir William Phips. Le gouverneur Meneval ayant été conduit — comme nous l'avons vu — prisonnier à Boston, Villebon était alors l'officier le plus haut en rang dans la colonie, et à ce titre, il en assumait le gouvernement par intérim. Après consultation auprès d'autres officiers, parmi lesquels figurait l'ancien gouverneur d'Acadie (1684-1687), François-Marie Perrot, il ordonna que l'*Union* aille décharger sa cargaison de l'autre côté de la baie de Fundy, à Jemseg, en amont sur la rivière Saint-Jean. Les Français craignaient alors que les Anglais ne reviennent à Port Royal. En effet, en quittant la place, Phips avait fait prêter aux habitants français le serment d'allégeance aux nouveaux souverains britanniques William et Mary. Il avait même créé un conseil des principaux d'entre eux pour y commander, avec ordre de rendre compte de ce qui surviendrait en Acadie au gouverneur et au conseil du Massachusetts, à Boston. À Jemseg, où l'*Union* serait en sécurité, pensait-on alors, Villebon aviserait de la suite des mesures à prendre. Le navire français appareilla de Port Royal le 17 juin. Or, à une date indéterminée après son départ, mais avant l'avant-dernier jour du mois, le *Blessed William*, apparemment accompagné du seul brigantin *The John and Catherine*, jetait l'ancre à Port Royal. Les flibustiers achevèrent de ravager la place précédemment pillée par Phips. Ils brûlèrent toutes les habitations et tuèrent tout le bétail depuis l'embouchure de la rivière du Dauphin (aujourd'hui Annapolis) jusqu'au fort Anne. Deux habitants français furent même pendus, et les flibustiers poussèrent l'horreur jusqu'à laisser brûler vifs la femme et les enfants de l'un de ces deux hommes en incendiant leur demeure.⁹⁴ Quelques mois plus tard, Leisler, le commanditaire de Mason, laissa supposer que ces cruautés avaient été commises parce que les Français laissés sur leurs terres par Phips s'étaient révoltés, autrement dit parce qu'ils avaient rompu leur serment d'allégeance aux souverains anglais.⁹⁵ Conformément au droit de la guerre de l'époque, l'action de Mason était justifiée, du moins en partie. Les habitants de Port Royal n'avaient rien fait pour arrêter les autres Français ennemis de l'Angleterre, comme l'étaient Villebon et ceux qui l'accompagnaient, contrairement à ce que Phips leur avait ordonné avant son départ. Mason était donc en droit d'exercer un châtement, soit d'en pendre quelques uns pour l'exemple.⁹⁶ Cependant, même si causer volontairement la mort d'une femme et de ses enfants ne pouvaient pas être considérées comme de justes représailles en Europe, il n'en demeurait pas moins que, dans le contexte « américain » au sens large, les actions de Mason se

⁹² M-Ar SC1/MAC/Vol. 36/p. 67-71, 77, diverses lettres reçues à Boston relatives à la prise de Casco, mai 1690.

⁹³ C'est l'opinion de Berthiaume (éd.), *Relation des aventures de Mathieu Sagean*, p. 33. Il aurait été certes intéressant de tenter d'identifier l'époque de cette fameuse rencontre, mais elle dépasse le cadre de cette étude. Notons qu'Andros avait été précédemment, de 1674 à 1683, gouverneur de la province de New York.

⁹⁴ BPL Special Collections RARE BKS MS G.41.59, *Relation de mon voyage à l'Acadie sur le vaisseau L'Union et de tout ce qui s'est passé au pays dans tout le temps que j'y ai été*, 1690.

⁹⁵ TNA CO/5/1113/p. 284-290, lettre du lieutenant-gouverneur Jacob Leisler au secrétaire d'État comte de Shrewsbury, New York, 20/30 octobre 1690.

⁹⁶ Antoine de Courtin (trad.), *Le droit de la guerre et de la paix*, par M. Grotius (Paris: Arnould Seneuve, 1687), t. II, p. 291-297.

situaient dans la norme, et il s'était montré beaucoup moins inhumain ou cruel que les Français et leurs alliés indiens lors du sac de Schenectady et que bien d'autres flibustiers comme lui dans la mer des Antilles.

De Port Royal, Mason passa de l'autre côté de la baie de Fundy, à l'embouchure de la rivière Saint-Jean. Il n'avait alors avec lui que son navire *The Blessed William* et le brigantin commandé par Goderis, les deux compagnies faisant ensemble, selon Villebon, 190 hommes,⁹⁷ car le sloop de Bollen se trouvait vers le même temps dans le golfe Saint-Laurent, où Mason l'avait vraisemblablement envoyé en éclaireur.⁹⁸ Le 30 juin, tôt le matin, Mason et Goderis s'emparèrent de l'*Union* qui mouillait dans la rivière Saint-Jean. L'ancien gouverneur Perrot tenta d'organiser la défense contre les Anglais, mais il n'avait pas deux douzaines d'hommes à bord, et à la fin, il dut se résoudre à faire échouer l'*Union* et la plupart d'entre eux purent ainsi se sauver à terre et se soustraire, du moins temporairement, à leurs agresseurs. Parmi la poignée de Français que les Anglais trouvèrent encore à bord de l'*Union*, le principal était Vincent Saccardy, ingénieur général du roi au Canada, venu en Acadie pour diriger les travaux de reconstruction des fortifications de Port Royal. Les autres, l'ancien gouverneur Perrot et Élie Grousseau, capitaine de l'*Union*, en tête, furent ensuite presque tous repris à terre par les flibustiers. Il en résulta une nouvelle cruauté de Mason et de ses hommes. En effet, ils soumirent Perrot à la torture, et ils se révélèrent si brutaux⁹⁹ que l'ancien gouverneur de l'Acadie devait en décéder quelques mois plus tard dans des circonstances sur lesquelles je reviendrai.¹⁰⁰ Pourtant, en dépit de la guerre, Perrot n'était pas un ennemi acharné des Anglais. Au temps où il avait gouverné la colonie, qu'il n'avait pas quittée lorsqu'il avait été destitué de son poste, il avait encouragé la contrebande des pelleteries avec la Nouvelle-Angleterre, et il en avait largement profité, comme il l'avait fait à l'époque où il avait été gouverneur de Montréal (1671-1683) en utilisant pour ce faire les coureurs de bois. D'ailleurs, juste avant la guerre, le roi lui avait reproché de faire toujours cette contrebande, et il lui avait ordonné de cesser immédiatement cette activité sous peine d'être puni. Cet homme était donc riche, ce que personne n'ignorait en Amérique du Nord, et il n'avait pas que des amis.¹⁰¹ C'est manifestement pourquoi les flibustiers de Mason le torturèrent si violemment, ou à tout le moins plus que les autres, bien que rien n'indique que les autres Français capturés à cette même occasion le furent. Perrot ne leur révéla toutefois rien qui puisse les conduire à la découverte de riches marchandises ou d'argent, et ceci explique aussi pourquoi ils se montrèrent si acharnés. D'ailleurs, dans la mer des Antilles, les flibustiers étaient réputés pour être particulièrement cruels lorsqu'ils torturaient pour obtenir des renseignements, surtout lorsque ceux-ci pouvait leur faire gagner un bon butin.¹⁰² Donc, il est raisonnable d'affirmer que tant Sagean que l'homme de Bellissime ont pris à leur compte les tortures véritables subies par Perrot, qu'ils en aient été témoins ou non, mais il n'y a plus que cela.

⁹⁷ BPL Special Collections RARE BKS MS G.41.59, *Relation de mon voyage à l'Acadie sur le vaisseau L'Union et de tout ce qui s'est passé au pays dans tout le temps que j'y ai été*, 1690. Rappelons que jamais Villebon ne donne les noms des chefs de ces flibustiers anglais qui attaquèrent l'Acadie.

⁹⁸ NYSA A1894-98/Vol. 36/fol. 135, jugement de la Cour de vice-amirauté de New York contre la *Vierge*, de Honfleur, 11/21 novembre 1690, retranscrit in Peter R. Christoph (éd.), *The Leisler Papers, 1689-1691: Files of the Provincial Secretary of New York Relating to the Administration of Lieutenant-Governor Jacob Leisler* (Syracuse: Syracuse University Press, 2002), p. 242-243.

⁹⁹ BPL Special Collections RARE BKS MS G.41.59, *Relation de mon voyage à l'Acadie sur le vaisseau L'Union et de tout ce qui s'est passé au pays dans tout le temps que j'y ai été*, 1690.

¹⁰⁰ FR ANOM COL/C11A/11/fol. 233-347, lettre du gouverneur comte de Frontenac au secrétaire d'État Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, Québec, 20 octobre 1691.

¹⁰¹ FR ANOM COL/C11A/10/fol. 30-21, mémoire de la Compagnie des pêches sédentaires au secrétaire d'État marquis de Seignelay, 20 janvier 1688; et FR ANOM COL/B/15/fol. 10v-11r, copie d'une lettre du marquis de Seignelay à Perrot, Versailles, 21 février 1688. Pour un sommaire de sa carrière, voir W. J. Eccles, « PERROT, FRANÇOIS-MARIE », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 1 (Université Laval/University of Toronto, 2017) [en ligne] https://www.biographi.ca/fr/bio/perrot_francois_marie_1F.html (consulté le 3 août 2026).

¹⁰² L'un des pires cas d'usage immodéré de la torture par des flibustiers est celui du capitaine Amelin et de sa compagnie. Sur ce cas hors norme, voir, entre autres sources, TNA CO/1/53/n° 10, déclaration de Thomas Phipps, Barbade, 24 octobre/3 novembre 1683.

L'embouchure de la rivière Saint-Jean est également l'endroit où Sagean prétend avoir été capturé par Mason. Or, Villebon, témoin crédible, le plus proche des événements que tous les autres dont nous disposons des témoignages, est formel. Il n'y eut pas d'autres Français pris en Acadie, à cet endroit précis, autres que Perrot, l'ingénieur Saccardy, le capitaine Grousseau et les membres de l'équipage de l'*Union*. Ce fut également la seule occasion où Mason et Goderis firent autant de prisonniers, qu'ils gardèrent ensuite avec eux, que ceux-ci eussent été capturés lors de la prise subséquente d'un navire ou qu'ils se fussent rendus volontairement, comme ce fut le cas pour certains des hommes de l'*Union*. En effet, à la fin de sa relation, Villebon donne les noms de ceux d'entre eux qui, après s'être réfugiés à terre, allèrent se rendre aux Anglais. Ces « volontaires », qui dans l'esprit de l'officier français méritaient d'être châtiés pour s'être rendus sans combattre, étaient au nombre de quinze. Le principal d'entre eux était Louis Roussin, un Provençal, chirurgien-major de la colonie, ainsi que deux soldats de la propre compagnie de Villebon, l'un surnommé La Croix et l'autre... La France.¹⁰³ Or, ce surnom de La France était le même que Sagean donne à celui de ses compagnons qui devait se casser les deux jambes en voulant s'enfuir de leur prison à New York.¹⁰⁴ Quant aux douze autres, ils étaient tous marins de l'*Union*, et tous étaient des protestants récemment convertis au catholicisme. Il est possible de les identifier presque tous en comparant la liste accompagnant la relation de Villebon au rôle de l'équipage de l'*Union* dressé à La Rochelle avant leur départ de France au printemps. Malheureusement, aucun ne semble correspondre à Sagean ou à ses camarades, hormis ce soldat de la compagnie de Villebon surnommé La France.¹⁰⁵ Ils n'étaient pourtant pas les premiers Français à joindre, de gré ou de force, la compagnie de Mason. À l'arrivée de ces flibustiers en Acadie, il y en avait déjà neuf à bord du *Blessed William*. Selon les renseignements glanés par Villebon, ces autres Français venaient de l'île Marie-Galante.¹⁰⁶ Ils avaient été sûrement capturés lorsque la flotte corsaire anglaise armée dans les Îles sous le Vent et conduite par Thomas Hewetson, avait attaqué, au mois de février précédent, cette colonie française des Petites Antilles. Or, Mason et plusieurs de ses hommes avaient participé à ce raid alors que Kidd était encore leur capitaine.¹⁰⁷ Voilà de quoi remettre en question la véritable nature de Sagean. Ne serait-il pas, en effet, un protestant français, un religionnaire comme on les appelait alors, récemment converti ou non au catholicisme? Peut-être aussi un homme qui avait déserté volontairement ou non sa nation, depuis plus longtemps qu'il ne le laissa croire à Brest? Ces nouvelles questions, comme bien d'autres le concernant, demeureront toutefois sans réponse.

Alors que Mason s'emparait de l'*Union*, Villebon s'efforçait d'achever le transfert de la cargaison du navire rochelais à Jemseg, plus loin en amont sur la Saint-Jean. En revenant au Sault (aujourd'hui Reversing Falls), plus en aval sur la rivière, l'officier français découvrit le 3 juillet que les deux

¹⁰³ BPL Special Collections RARE BKS MS G.41.59, *Relation de mon voyage à l'Acadie sur le vaisseau L'Union et de tout ce qui s'est passé au pays dans tout le temps que j'y ai été*, 1690.

¹⁰⁴ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 4/pièce 1, *Réponses de Mathieu Sagean, Canadien, aux demandes ci-après, qui lui ont été faites, de nouveau, par ordre de Monseigneur de Pontchartrain*, Brest, 16 avril 1700; et FR ANOM COL/B/21/fol. 569r-570r, copie d'une lettre du comte de Pontchartrain au marquis d'Amblimont, 28 avril 1700.

¹⁰⁵ FR AD17 B/235/fol. 213, rôle d'équipage de l'*Union*, La Rochelle, 15 avril 1690. Neuf sont identifiables : Isaac Faure, de l'île de Ré, 25 ans, chirurgien; Jacques Lecomte, de Marennes, 22 ans, matelot; Gilles Mesnard, de La Rochelle, 18 ans, tonnelier, dont Villebon ne donne pas le nom, mais qu'il désigne seulement et assez curieusement comme le « *cooper* » du vaisseau, soit l'équivalent anglais du tonnelier; les autres sont les matelots Isaac Tremblé, de Saint-Jeux, 21 ans, Pierre Moulliot, des Mathes, 30 ans, Pierre Maillet, de Fouilloux, 30 ans, Daniel Jadeau et Jean Bonhomme, tous deux de Chaillevette, respectivement âgés de 22 et 25 ans. Les trois autres ne figurent pas dans le rôle d'équipage initial, soit les matelots Le Breton et Jean Boisguenet, et Le Coutre, maître, ce dernier étant peut-être le surnom de Jean Nicollas, de Chaillevette, 40 ans, contremaître du navire. À ces noms, il faut ajouter ceux d'Élie Thomas, d'Avalon, 38 ans, et François Bertrand, d'Avalon, 36 ans, charpentier, qui avec le matelot Bonhomme furent les trois hommes de l'*Union* qui témoignèrent plus tard à New York lors de l'adjudication de cette prise. Sur ce dernier point, voir NYSA A1894-98/Vol. 36/fol. 104, déposition de Jean Bonhomme, Élie Thomas et François Bertrand, New York, 16/26 septembre 1690, retranscrit in Peter R. Christoph (éd.), *The Leisler Papers, 1689-1691: Files of the Provincial Secretary of New York Relating to the Administration of Lieutenant-Governor Jacob Leisler* (Syracuse: Syracuse University Press, 2002), p. 197-198.

¹⁰⁶ BPL Special Collections RARE BKS MS G.41.59, *Relation de mon voyage à l'Acadie sur le vaisseau L'Union et de tout ce qui s'est passé au pays dans tout le temps que j'y ai été*, 1690.

¹⁰⁷ TNA CO/152/37/n° 83, lettre du lieutenant-gouverneur Christopher Codrington au Comité du commerce et des plantations, Antigua, 1^{er}/11 mars 1690.

caïches ou ketchs qu'il employait pour décharger l'*Union* avaient été enlevés par Mason et une cinquantaine de ses hommes. Poursuivant sa descente jusqu'au bas de la rivière, il put même y voir ces deux petits bâtiments rejoindre le *Blessed William* et le *John and Catherine* mouillant auprès de leur première prise. Il retourna ensuite Jemseg, où quelques dizaines d'alliés indiens se joignirent à lui. Le 6 juillet, avec ces derniers et les Français qu'il avait pu réunir, il attaqua les Anglais, et il les combattit pendant deux heures, sans que cette action ne soit rien de plus qu'une escarmouche. Le même jour, ou le lendemain, Mason appareilla avec ses deux navires et ses trois prises.¹⁰⁸ Il envoya deux d'entre elles vers New York, soit les ketchs, chargés de marchandises et de munitions provenant de l'*Union*, ainsi que ses principaux prisonniers, Perrot, l'ingénieur Saccardy et le capitaine Grousseau. Ces deux prises étaient escortées par le brigantin *John and Catherine*, dont le capitaine, Goderis, s'était embarqué sur l'*Union* pour le commander.¹⁰⁹ À peine deux semaines plus tard, en approchant de Long Island, les deux ketchs furent repris par des flibustiers... français qui avaient rôdé tout l'été, dans une barque longue et deux sloops, vers Martha's Vineyard, Nantucket et Block Island, où ils avaient fait déjà plusieurs raids contre des habitations isolées.¹¹⁰ Ces flibustiers de Saint-Domingue étaient près de 200 au total. Leur chef, commandant la barque longue, était le capitaine Picard, autre lieutenant du fameux Laurens de Graffe. Le capitaine de l'une des sloops sous ses ordres, était nul autre que... Charpin, qui avait été celui de Mason et de Kidd au temps de la *Sainte-Rose*!¹¹¹ Ce fut ainsi que Perrot, Grousseau, Saccardy se retrouvèrent à la Martinique, où Picard vint relâcher vers la mi-octobre 1690.¹¹² Ce fut là aussi que les deux premiers moururent peu de temps après leur arrivée.¹¹³

Entretiens, Mason sur le *Blessed William* et Goderis, commandant maintenant l'*Union*, rebaptisée *The Jacob*,¹¹⁴ manifestement en l'honneur de leur commanditaire, le gouverneur de New York, avaient poursuivi leurs courses vers l'entrée du golfe du Saint-Laurent. Leur destination était l'île Percée (aujourd'hui réduit au seul rocher Percé), mouillage réputé pour pratiquer la pêche à la morue sur les bancs à proximité. C'était d'ailleurs au large de cette île, sur l'un de ces bancs, que

¹⁰⁸ BPL Special Collections RARE BKS MS G.41.59, *Relation de mon voyage à l'Acadie sur le vaisseau L'Union et de tout ce qui s'est passé au pays dans tout le temps que j'y ai été*, 1690.

¹⁰⁹ NYSA A1894-98/Vol. 36/fol. 104, déposition de Jean Bonhomme, Élie Thomas et François Bertrand, New York, 16/26 septembre 1690. Le commandement du brigantin avait été donné à Samuel Burgess, un autre de ceux qui avaient enlevé le *Blessed William* à Antigua. À ce sujet, voir TNA ADM/1/3666/fol. 255r-256r, copie de la déclaration de Robert Collover, prison de Newgate, 2/12 octobre 1701.

¹¹⁰ TNA CO/5/1113/p. 284-290, lettre du lieutenant-gouverneur Jacob Leisler au secrétaire d'État comte de Shrewsbury, New York, 20/30 octobre 1690. Voir également TNA CO/5/855/n° 116, extraits de lettres adressées à Thomas Brinley, 12/23 juillet au 24 juillet/3 août 1690, et TNA CO/5/856/n° 131, extrait d'une lettre de James Lloyd, Boston, 8/18 janvier 1691, résumées dans John W. Fortescue (éd.), *Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies, 1689-1692* (Londres: His Majesty's Stationery Office, 1901), nos 994 et 1282; ainsi que FR ANOM COL/C11A/11/fol. 5-40, *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable au Canada depuis le mois de novembre 1689 jusqu'au mois de novembre 1690*.

¹¹¹ FR ANOM COL/C9A/2/addenda du 8 septembre 1690 au mémoire du gouverneur Tarin de Cussy du 29 août de la même année. Voir également MHS Ms. SBd-42, *A Summary Historical Narrative of the Wars in New-England with the French and Indians, in the several parts of the Country*, par Samuel Niles, 1760. Pour la présence de Charpin aux côtés de Picard, voir AGI SANTO DOMINGO/110/R.3/N.44D, copie d'actes du gouverneur et capitaine général de La Havane, du 24 juin au 1^{er} juillet 1690, concernant la capture d'un navire corsaire par des Français de la flotte de Laurens de Graffe.

¹¹² Pour la présence de Picard à la Martinique, voir FR ANOM COL/C8A/6/fol. 94, 95-96, copie de lettres échangées entre le gouverneur comte de Blénac et l'intendant Gabriel du Maitz de Goimpy, 5 et 10 novembre 1690. La date exacte de son arrivée dans l'île n'est pas précisée, mais c'est au plus tard le 19 octobre, comme en fait foi FR AD972, 2E10/6/fol. 25v, acte d'inhumation de Pierre Deschâteaux, « maître du capitaine Picard, flibustier », Fort Royal, Martinique, 19 octobre 1690.

¹¹³ Pour le décès de Perrot dans la même île, voir FR ANOM COL/C8A/6/fol. 167-186, mémoire de l'intendant Du Maitz au secrétaire d'État marquis de Seignelay, Martinique, 26 novembre 1690. Je n'ai pu retrouver la date du décès de Perrot. Il fut vraisemblablement inhumé à Saint-Pierre, dont les registres paroissiaux ont disparu. Le capitaine de l'*Union*, Élie Grousseau est décédé, quant à lui, au Fort Royal. Voir FR AD972, 2E10/6/fol. 25r, acte d'inhumation du « capitaine Grousseau (sic), de La Tremblade, nouvellement converti », 24 octobre 1690.

¹¹⁴ NYSA A1894-98/Vol. 36/fol. 110, requête présentée par les capitaines Mason et Goderis devant la Cour de vice-amirauté de New York pour la condamnation de l'*Union*, 17/27 septembre 1690, retranscrit in Peter R. Christoph (éd.), *The Leisler Papers, 1689-1691: Files of the Provincial Secretary of New York Relating to the Administration of Lieutenant-Governor Jacob Leisler* (Syracuse: Syracuse University Press, 2002), p. 212-213.

le 10 juillet précédent, leur associé, le capitaine Bollen, commandant le sloop *Resolution* s'était emparé du navire *La Vierge*, de Honfleur, capitaine Jacques Bougourd.¹¹⁵ Bollen n'était pourtant pas à Percée lorsque Mason et Goderis y arrivèrent le 1^{er} août.¹¹⁶ Arborant pavillon français, ces deux derniers se rendirent maîtres, grâce à ce stratagème, de cinq navires mouillant dans la rade de l'île voisine de Bonaventure. Aussitôt que les marins français qui étaient pour la plupart occupés à pêcher s'en aperçurent, ils prirent tous la fuite dans leurs canots en direction de Québec. Les Anglais firent alors descente à la côte à proximité de l'île Percée, là où il y avait une dizaine de familles d'habitants et de pêcheurs. Ils pillèrent et ravagèrent tout, brûlant les habitations dont les propriétaires s'étaient réfugiés dans les bois. Ils commirent toutes les impiétés possibles dans l'église, dont ils se servirent comme corps de garde, y profanant les images et les statues des saints. Après l'avoir brûlée, ils firent subir le même sort à l'autre église que les missionnaires récollets possédaient sur l'île Bonaventure.¹¹⁷ Enfin, ils brûlèrent 80 embarcations de pêche et gâtèrent une grande quantité de morue sèche.¹¹⁸ Avant la mi-août, le *Blessed William* et le *Jacob* levèrent l'ancre pour rentrer à New York, emmenant avec eux leurs cinq nouvelles prises. Quatre étaient de Bayonne, soit les flûtes *La Princesse*, capitaine Pierre de Hirigoyen, et *Le Saint-Pierre*, capitaine Pierre de Claverie, et deux pinques. Leur cinquième prise était l'*Espérance*, capitaine Guillaume Bougourd, du Havre, et Mason en confia commandement à Robert Collover, alias Culliford.¹¹⁹ C'était l'un de ceux qui avait enlevé le *Blessed William* à Antigua, et qui, comme leur ancien capitaine William Kidd, allait devenir l'un des plus fameux pirates de l'océan Indien de l'époque, et dont nous reparlerons plus loin.¹²⁰

À New York, le gouverneur Leisler connaissait avant même la mi-juillet les succès que Mason et Goderis avaient eus en Acadie.¹²¹ Début septembre, via le Connecticut, il fut informé que les deux capitaines, avec toutes leurs prises, s'étaient trouvés à Nantucket le 27 août.¹²² Deux semaines plus tard, Mason lui-même écrivait au gouverneur pour l'aviser de la suite de ses succès, et aussi de ses présents déboires à... Boston, où il s'était arrêté. Ce fut là que Mason apprit la perte, aux mains de flibustiers français, des deux ketchs qu'il avait pris à la rivière Saint-Jean. Plus grave, le gouverneur Bradstreet et quelques notables de Boston firent écrouer plusieurs de ses hommes, venus à terre festoyer dans les tavernes. Les raisons évoquées ne sont pas claires, mais c'étaient en partie parce que les relations entre les autorités du Massachusetts et celles de New York n'étaient alors pas des

¹¹⁵ NYSA A1894-98/Vol. 36/fol. 135, jugement de la Cour de vice-amirauté de New York contre la *Vierge*, 11/21 novembre 1690, retranscrit in Peter R. Christoph (éd.), *The Leisler Papers, 1689-1691: Files of the Provincial Secretary of New York Relating to the Administration of Lieutenant-Governor Jacob Leisler* (Syracuse: Syracuse University Press, 2002), p. 242-243.

¹¹⁶ NYSA A1894-98/Vol. 36/fol. 106-107, procédures devant la Cour de vice-amirauté de New York contre l'*Espérance*, du Havre, et le *Saint-Pierre*, de Bayonne, 17/27 et 20/30 septembre 1690, retranscrits in Peter R. Christoph (éd.), *The Leisler Papers, 1689-1691: Files of the Provincial Secretary of New York Relating to the Administration of Lieutenant-Governor Jacob Leisler* (Syracuse: Syracuse University Press, 2002), p. 200-209.

¹¹⁷ Chrestien Le Clercq, *Nouvelle Relation de la Gaspésie* (Paris: Amable Auroy, 1691), p. 7-16, transcription d'une lettre du père récollet Emmanuel Jumeau à l'auteur, Ville-Dieu, 14 octobre 1690. Voir également FR ANOM COL/C11A/11/fol. 5-40, *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable au Canada depuis le mois de novembre 1689 jusqu'au mois de novembre 1690*.

¹¹⁸ TNA CO/5/1113/p. 284-290, lettre du lieutenant-gouverneur Jacob Leisler au secrétaire d'État comte de Shrewsbury, New York, 20/30 octobre 1690.

¹¹⁹ NYSA A1894-98/Vol. 36/fol. 106-107, procédures devant la Cour de vice-amirauté de New York contre l'*Espérance*, du Havre, et le *Saint-Pierre*, de Bayonne, 17/27 et 20/30 septembre 1690.

¹²⁰ TNA ADM/1/3666/fol. 255r-256r, copie de la déclaration de Robert Collover, prison de Newgate, 2/12 octobre 1701.

¹²¹ NYSA A1894-98/Vol. 36/fol. 94, copie d'une lettre du gouverneur Leisler au gouverneur des Bermudes, Albany, 8/18 juillet 1690, retranscrit in Edmund B. O'Callaghan (éd.), *The Documentary History of the State of New York* (Albany: The Secretary's Office, 1850), vol. II, p. 153.

¹²² NHi BV Leisler Papers, lettre du gouverneur et du conseil du Connecticut au lieutenant-gouverneur Jacob Leisler, Hartford, 23 août/2 septembre 1690, retranscrite in Edmund B. O'Callaghan (éd.), *The Documentary History of the State of New York* (Albany: The Secretary's Office, 1850), vol. II, p. 160.

meilleures.¹²³ Peut-être que Bradstreet et son conseil voulaient que Mason et ses navires aillent rejoindre Sir William Phips qui, le 20 août, était reparti au commandement d'une nouvelle flotte vers les colonies françaises, cette fois pour aller attaquer rien de moins que Québec.¹²⁴ Cependant, l'affaire semble s'être bien terminée pour Mason, puisqu'avant la mi-septembre 1690, Goderis et lui étaient de retour à New York avec leurs cinq prises françaises. Les procédures d'adjudication de celles-ci durèrent un peu plus d'une semaine, devant une Cour de vice-amirauté érigée par Leisler en vertu des pouvoirs liés à la charge de lieutenant-gouverneur qu'il avait usurpée. Nul ne s'en inquiétait alors, et pour cause, hormis les navires eux-mêmes, il n'y avait rien à bord de ces prises pour enrichir des flibustiers : sel, poisson séché, pelleteries d'élan, de castor, de vison et de phoque, marchandises qui furent toutes vendues aux enchères, tout comme les navires qui les portaient.¹²⁵ Mason et ses hommes abandonnèrent définitivement le *Blessed William*, et ils armèrent en guerre l'*Union*, désormais appelé *The Jacob*.¹²⁶ L'affaire s'était faite selon les règles de la Cour de vice-amirauté : Mason, un certain Edward Coats et quelques autres membres de leur compagnie avaient acheté le navire aux enchères.¹²⁷

Comme on s'en rappellera, Sagean prétendait — faussement, nous le savons maintenant avec certitude — que ses quatre camarades et lui, quelques jours après leur arrivée à New York, rencontrèrent dans les rues de la ville leur ancien tortionnaire Mason et quelques uns de ses hommes. Il précise même que le flibustier se promenait en compagnie de la fille du gouverneur, dont il avait fait sa maîtresse!¹²⁸ Cette grivoiserie est-elle seulement vraisemblable? Que Mason ait courtsé l'un des deux filles cadettes de Leisler qui n'étaient pas encore mariées, c'est possible, mais qu'elle ait été sa maîtresse, c'est une toute autre affaire.¹²⁹ À coup sûr, si cette histoire avait eu quelque fondement, les ennemis politiques de Leisler n'auraient pas manqué de souligner que le traître, le tyran et l'usurpateur avait même prostitué l'une de ses filles à un pirate.¹³⁰ Le sieur « Linsselaër », comme Fossecave a rendu le nom de Leisler sous la dictée de Sagean, était un fervent calviniste anti-catholique, dont le père avait été ministre de l'Église réformée française de Francfort, un opposant au roi déchu Jacques II et un partisan sincère du prince d'Orange, ainsi qu'un marchand avisé.¹³¹ Il est tout simplement absurde qu'un tel homme se soit acoquiné avec un coureur de bois, un ennemi, français et catholique, sans doute un prisonnier de guerre, peut-être

¹²³ NH MS 2958.6464, lettre de William Mason à Jacob Leisler, 31 août/10 septembre 1690. Je n'ai malheureusement pas pu avoir accès à ce document, mais ce que j'écris ici est déduit des ouvrages suivants dont les auteurs ont utilisé cette source : Jerome R. Reich, *Leisler's Rebellion: A Study of Democracy in New York, 1664-1720* (Chicago: The University of Chicago Press, 1953), p. 103, et Richard Zacks, *The Pirate Hunter: The True Story of Captain Kidd* (New York: Hyperion, 2002), p. 76-77.

¹²⁴ TNA CO/5/905/p. 267-269, *Sir William Phips's Account of his Expedition against Canada*, 1690.

¹²⁵ NYSA A1894-98/Vol. 36/fol. 104, 106-113, 115, 132, procédures devant la Cour de la vice-amirauté de New York, 17/27 septembre au 25 septembre/4 octobre 1690, retranscrit in Peter R. Christoph (éd.), *The Leisler Papers, 1689-1691: Files of the Provincial Secretary of New York Relating to the Administration of Lieutenant-Governor Jacob Leisler* (Syracuse: Syracuse University Press, 2002), p. 197-198, 200-220, 236-238. Quant à leur associé Bollen, il ne revint à New York que deux mois plus tard avec la prise qu'il avait faite au large de l'île Percée. À ce sujet, voir NYSA A1894-98/Vol. 36/fol. 131, 135, procédures devant la Cour de la vice-amirauté de New York, 11/21 novembre 1690.

¹²⁶ TNA ADM/1/3666/fol. 255r-256r, copie de la déclaration de Robert Collover, prison de Newgate, 2/12 octobre 1701.

¹²⁷ TNA CO/5/1041/n° 33, réponses de Benjamin Fletcher aux plaintes portées contre lui, Londres, 24 décembre 1698/3 janvier 1699.

¹²⁸ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

¹²⁹ Les filles cadettes de Leisler étaient Hester (baptisée en 1673) et Francina (en 1676), âgées alors de 17 et 14 ans. Leurs aînées Susanna, Catharina et Mary étaient mariées, respectivement à Michael Vaughton (depuis 1687), à Robert Walters (1685) et à Jacob Milbourne (février 1690). Voir Edwin R. Purple, *Genealogical notes relating to Lieut.-Gov. Jacob Leisler and his family connections in New York* (New York, 1877), p. 11-15.

¹³⁰ Pour un exemple de ce qui était reproché à Leisler, voir, entre autres documents, *A Letter from a Gentleman of the City of New-York to Another, concerning the Troubles which happen'd in that Province in the Time of the late Happy Revolution* (New York: William Bradford, 1698), 24 p.

¹³¹ David William Voorhees, « The "fervent Zeale" of Jacob Leisler », *The William and Mary Quarterly*, 51, n° 3 (juillet 1994), p. 447-472, et du même auteur, « "Hearing ... What Great Success the Dragonnades in France Had": Jacob Leisler's Huguenot Connections », *De Halve Maen*, LXVII, n° 1 (printemps 1994), p. 15-20.

même un renégat, et ce en supposant, bien sûr, que les deux se soient réellement rencontrés, ce qui n'est nullement prouvé par ailleurs. Dans la relation de Sagean, Leisler le calviniste figure plutôt comme un personnage aussi cupide que le capitaine Mason, voulant s'approprier sa part de l'or que le flibustier aurait enlevé au Canadien et à ses compagnons.¹³² Certes, les marchands de la Nouvelle-Angleterre étaient réputés pour leur avarice et leur cupidité, un préjugé vite colporté par leurs adversaires.¹³³ Plus important était cette histoire de trésor elle-même. Elle n'est malheureusement pas plus prouvée que tout le reste. Si ce trésor avait réellement existé, tout New York l'aurait su, car non seulement les flibustiers étaient réputés pour être bavards, mais encore cet or aurait dû être réparti entre plus de 200 hommes, puisqu'il est impossible, suivant les coutumes des flibustiers, que le seul Mason ait pu en profiter. Enfin, si Sagean avait bien raconté à Leisler comment il avait obtenu son or, le gouverneur anglais n'aurait pas manqué d'en informer ses supérieurs en Angleterre. Or, dans les divers documents concernant l'expédition de Mason en Acadie et au Canada, jamais rien de tel n'est mentionné, pas plus l'or que le riche royaume indien inconnu d'où il proviendrait. Il est d'ailleurs significatif également que deux officiers de la compagnie de Mason, nommément Culliford et Samuel Burgess, qui firent plus tard face à des accusations de pirateries concernant de véritables trésors, enlevés, eux, au sujets du Grand Moghol, n'en aient jamais parlé à qui que ce fût.

Pour en finir avec cette affaire, et aussi avec le séjour de Mason à New York, il faut ajouter que Sagean affirme qu'il y eut entre le flibustier et Leisler une grosse dispute à propos de l'or des Français, et que le gouverneur fit même tirer du canon sur les chaloupes du navire flibustier.¹³⁴ Dans la réalité, il semble bien avoir eu quelque différend entre les deux hommes, apparemment sans violence. En effet, au début novembre 1690, Leisler ordonna que l'on fasse bonne garde pour qu'aucun pilote ne s'embarque à bord du *Jacob* pour lui faire passer le détroit de Hell Gate.¹³⁵ Toutefois, le même mois, Mason put appareiller de New York au commandement du *Jacob* sans être inquiété davantage. Il se rendit d'abord au Rhode Island, d'où il repartit en décembre, pour traverser l'Atlantique et aller pirater dans l'océan Indien comme cela était prévu depuis plus d'un an.¹³⁶ Il y a tout lieu de croire que Leisler voulait simplement éviter ce genre d'expédition qui, dans le contexte de la guerre avec la France, allait priver la colonie d'hommes rompus au métier des armes. Ses principaux adversaires politiques, qui, après sa destitution, allaient recouvrer toute leur influence à New York, ne s'embarrasseront pas de pareils scrupules « patriotiques ». ¹³⁷ Comme nous pouvons le constater, le détail de ce que Sagean rapporte à propos de Mason n'apparaît être que fabulations et mensonges. De même, il faut considérer la mission que Leisler lui aurait soi-disant confiée pour aller comme interprète de la langue iroquoise à Albany et y assister ses envoyés dans les négociations que ceux-ci devaient entreprendre avec les Mohawks.¹³⁸ D'une part, ces négociations avaient eu lieu au printemps, juste avant le départ des capitaines Mason, Goderis et Bollen pour l'Acadie, et ensuite une nouvelle fois au cours de l'été.¹³⁹ D'une autre, comme Sagean le remarque lui-même, parmi les commissaires qu'il devait accompagner, plusieurs connaissaient la langue iroquoise, et encore une fois, il est invraisemblable que Leisler ait pu même

¹³² FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

¹³³ M-Ar SC1/MAC/Vol. 62/p. 2-5, lettre d'Abraham Samuel à Pedro van Belle et Pierre Cabibel, Boston, 18/28 septembre 1694.

¹³⁴ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

¹³⁵ NYPL MssCol 2091/Myers #19, copie imprimée d'un ordre du lieutenant-gouverneur Leisler, New York, 30 octobre/9 novembre 1690.

¹³⁶ TNA ADM/1/3666/fol. 255r-256r, copie de la déclaration de Robert Collover, prison de Newgate, 2/12 octobre 1701.

¹³⁷ Jerome R. Reich, *Leisler's Rebellion: A Study of Democracy in New York, 1664-1720* (Chicago: The University of Chicago Press, 1953), p. 138-139. Parmi ces adversaires qui serviront plus tard d'agents pour Benjamin Fletcher, l'un des successeurs de Leisler, auprès des « pirates de la mer Rouge », il y avait Philip French, Chidley Brooke, Nicholas Bayard, William Nicolls et surtout Frederick Philipse, dont je reparlerai un peu plus loin, car ce marchand d'origine néerlandaise est mentionné par Sagean.

¹³⁸ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

¹³⁹ Kees-Jan Waterman « "We Must Stick to Brother Quider": Reverberations of Leister's Rebellion and Its Aftermath among the League Iroquois, 1688-1693, *De Halve Maen*, LXVII, n° 1 (printemps 1994), p. 21-27.

songer à inclure un tel homme dans l'ambassade qu'il envoya auprès des Iroquois.

Sagean prétend que, pendant son voyage diplomatique à Albany, on apprit à New York que la guerre était déclarée en Europe entre l'Angleterre et la France! Autre erreur manifeste s'il en faut, puisque, dans le même temps, il dit qu'à son retour à New York, un nouveau gouverneur nommé « Slater », c'est-à-dire le colonel Henry Sloughter, venant d'Angleterre, avait fait arrêter Leisler et son gendre, qui en était le principal lieutenant, en attendant de les juger pour trahison. Or, ces derniers événements survinrent bien longtemps après que le début des hostilités franco-anglaises en Europe furent connues en Amérique.¹⁴⁰ En fait, à propos de la chute de Leisler, il omet un détail particulièrement important qui se rapporte indirectement à Mason, soit la présence du capitaine William Kidd aux côtés des nouvelles autorités de New York. En voici les circonstances. Dans les premiers jours de février 1691, deux navires en provenance de Londres portant deux compagnies d'infanterie arrivèrent à New York, comme avant-garde du nouveau gouverneur nommé par les souverains William et Mary. Le commandant de ces soldats, le major Richard Ingoldsby, fit demander à Leisler la permission de tenir garnison dans le fort William Henry, où le gouverneur et ses principaux officiers étaient eux-mêmes retranchés. À la suite du refus de Leisler, Ingoldsby n'en débarqua pas moins ses hommes et il les logea dans l'hôtel de ville et une autre résidence adjacente dans l'attente de Sloughter.¹⁴¹ Ce dernier n'étant toujours pas arrivé au bout de cinq semaines, soit à la mi-mars, Leisler envoya des ordres dans toute la province pour lever des hommes, et les notables qui avaient été désignés par le roi et la reine pour siéger au nouveau conseil de la colonie, et qui accompagnaient Ingolsby, firent de même. Leisler fit également publier que cette troupe venue d'Angleterre était composée de partisans des papistes et du roi déchu Jacques II. Lors de ces événements, le capitaine Kidd, commandant le brigantin *The Antigua* se trouvait déjà à New York depuis quelques semaines. Il venait des Îles sous le Vent, et il s'était placé sous les ordres directs du major Ingolsby avec son petit navire et ses hommes. Le 17 mars, l'officier anglais fit armer le brigantin de Kidd et deux autres bâtiments, pour attaquer le fort du côté de la mer, mais le mauvais temps les empêcha de le faire. Deux jours plus tard, le nouveau gouverneur et capitaine général de la province, le colonel Henry Sloughter, arrivait enfin à New York, et le lendemain 20 mars, Leisler, accompagné de l'un de ses gendres Jacob Milbourne et de son principal conseiller Peter de Lannoy, lui faisait sa soumission.¹⁴² En attendant que les trois hommes soient jugés, le capitaine Kidd qui s'était mis spontanément au service du major Ingoldsby fut bien récompensé, et il fut même indirectement compensé pour la perte du *Blessed William*, ce pour quoi il était d'ailleurs venu à New York. En effet, puisque Leisler était considéré comme un usurpateur, tous les navires pris par Mason, Goderis et Bollen, à l'exception de l'*Union* qui n'était plus alors à New York, furent jugés une seconde fois par une nouvelle cour de la vice-amirauté, convoquée par son successeur. Le principal bénéficiaire de cette révision judiciaire fut sans conteste Abraham de Peyster qui se vit adjuger deux des prises, mais le capitaine Kidd en reçut également une, *Le Saint-Pierre*, l'une des deux flûtes bayonnaises capturées par son ancien associé Mason à Percée.¹⁴³ Par la suite, Kidd s'installa à New York, il y prit femme, et surtout, Sloughter le retint à son service.¹⁴⁴ Il fut ainsi employé pour porter la guerre sur mer contre les Français, se signalant notamment sur les bancs de Terre-Neuve contre ces derniers.¹⁴⁵

Quant à Sagean, il dit qu'à son retour à New York, il raconta au nouveau gouverneur comment il

¹⁴⁰ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

¹⁴¹ TNA CO/5/1037/n° 6, lettre de Chidley Brooke à Sir Rober Southwell, New York, 5/15 avril 1691.

¹⁴² ViWC Blathwayt Papers/vol. VIII/2/lettre de Thomas Newton à Francis Nicholson, New York, 8/18 avril 1691.

¹⁴³ NYSA A1894-98/Vol. 35/fol. 80, procédures devant la Cour de la vice-amirauté de New York, 27 mars/6 avril au 7/17 avril 1691.

¹⁴⁴ NYSA A1894-98/Vol. 37/fol. 121, lettre du gouverneur Henry Sloughter au gouverneur des Isles sous le vent Christopher Codrington, New York, mai 1691, retranscrit in Edmund B. O'Callaghan (éd.), *The Documentary History of the State of New York* (Albany: The Secretary's Office, 1850), vol. II, p. 216.

¹⁴⁵ ViWC Blathwayt Papers/vol. X/7/lettre du procureur général James Graham à William Blathwayt, New York, 29 mai/8 juin 1695. Son rôle dans les aventures de Sagean n'est pourtant terminé, comme nous le verrons plus loin.

avait été pillé par Mason, portant commission de Leisler. Sloughter aurait promis de lui rendre justice, mais il lui aurait quand même assigné le fort comme résidence. Une dizaine de jours après cette entrevue et le début de la nouvelle captivité de Sagean, Leisler et son gendre Milbourne furent pendus.¹⁴⁶ C'était le 26 mai 1691. Le gouverneur Sloughter avait d'abord voulu surseoir à leur exécution jusqu'à ce que le roi et la reine aient statué sur leur sort, mais à la fin, il s'était rallié à l'avis des membres de son conseil, adversaires de Leisler et sa clique, qui l'avaient convaincu que s'abstenir de châtier les deux hommes aurait donné un fort mauvais exemple dans toute la province. Cependant, comme le remarque d'ailleurs Sagean, Sloughter ne survécut pas longtemps à son prédécesseur, et le 2 août, la maladie l'emporta. Ce fut le major Ingoldsby qui assura alors l'intérim du gouvernement à titre de commandant en chef et président du conseil de la colonie.¹⁴⁷ Sans nommer cet officier, Sagean lui donne quand même le titre de major pour le roi à New York, et il précise que, contrairement au défunt Sloughter, il les traita fort mal, lui-même ainsi que ses vieux camarades qui l'avaient rejoint dans sa prison. Durant leur captivité, tant du vivant de Sloughter que durant le gouvernement d'Ingoldsby, Sagean affirme avoir reçu plusieurs fois la visite de l'un des quatre fils de Frederick Philipse, riche marchand hollandais de New York, parce qu'il avait entendu dire que le Français avait été au Mississippi avec Cavelier de La Salle. Or, le jeune Philipse lui aurait confié que lui-même avait navigué avec les Espagnols jusqu'à l'embouchure du fleuve, disant que celle-ci était située dans la baie d'Apalache, dans l'ouest de la Floride, ce qui est évidemment une erreur géographique. Sagean lui ayant raconté ses propres aventures chez les Acaaniba, il se proposa d'équiper un navire pour aller à la découverte de ce pays. Sagean soutient que, par patriotisme, ses quatre camarades et lui refusèrent la proposition du jeune homme.¹⁴⁸ Dans la réalité, le fils aîné de Frederic Philipse, prénommé Philip, avait bien été au moins une fois en Floride. C'était en 1682-1683 lors d'un voyage qu'il avait fait aux Bahamas et à la Jamaïque comme capitaine et subrécargue d'un navire appartenant à son père. Aux premières de ces îles, il avait rencontré plusieurs flibustiers dont certains avaient réellement été, eux, dans la baie d'Apalache.¹⁴⁹ Cependant, au début de juillet 1691, soit avant le décès de Sloughter, Philip Philipse, commandant le brigantin *The Mary*, avait appareillé pour un autre voyage dans la mer des Antilles.¹⁵⁰ Il se pourrait alors que Sagean ait rencontré le cadet de Philip, Adolphus Philipse, qui allait, avec leur père, être impliqué dans le ravitaillement de flibustiers anglais irréguliers, basés à la petite île Sainte-Marie, à la côte orientale de Madagascar.¹⁵¹

Durant sa captivité, Sagean aurait eu l'occasion de rencontrer un tout autre personnage, prisonnier de guerre comme lui, le chevalier d'Aux. Comme il l'affirme, cet officier avait été envoyé par le comte de Frontenac, gouverneur général de la Nouvelle-France, pour tenter de négocier avec les Iroquois. Cette ambassade avait mal tournée, et le chevalier d'Aux avait été capturé par les Indiens qui le livrèrent aux Anglais à Albany. En provenance de cette place, le chevalier d'Aux serait venu à New York peu après le décès du gouverneur Sloughter. Sagean n'aurait pu lui parler qu'une seule fois parce que les Anglais le tinrent séparer des autres prisonniers qui, comme Sagean lui-même, étaient détenus dans le corps de garde du fort, alors que le chevalier fut confiné dans le temple.¹⁵²

¹⁴⁶ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

¹⁴⁷ TNA CO/5/1037/nos 47 et 47i, lettre du commandant en chef Richard Ingoldsby et du Conseil de New York au Comité pour le commerce et les plantations, New York, 29 juillet/8 août 1691, et lettre incomplète du gouverneur Henry Sloughter à William Blathwayt.

¹⁴⁸ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

¹⁴⁹ AGI SANTO DOMINGO/227A/R.1/N.5G, actes du gouverneur de la Floride touchant le sloop *Mayflower*, Saint-Augustin, 26 août au 24 septembre 1683; AGI SANTO DOMINGO/226/R.4/N.80A, relation touchant les actions des pirates aux côtes de la Floride, 20 mai 1683; et NYSA A1894-98/Vol. 34, Part 2/fol. 17-20, procédures devant la Cour de vice-amirauté de New York, 19/29 octobre 1683.

¹⁵⁰ NYSA A1894-98/Vol. 37/fol. 183, copie d'une lettre du gouverneur Henry Sloughter au gouverneur de la Jamaïque le comte d'Inchiquin, New York, 6/16 juillet 1691, retranscrit in Edmund B. O'Callaghan (éd.), *The Documentary History of the State of New York* (Albany: The Secretary's Office, 1850), vol. II, p. 217.

¹⁵¹ Jacob Judd, « Frederick Philipse and the Madagascar Trade », *New-York Historical Society Quarterly*, 55, n° 4 (octobre 1971), p. 354-374. Les autres fils Philipse étaient alors trop jeunes pour avoir discuté de ces choses avec Sagean.

¹⁵² FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

Tout ceci est plus ou moins exact. D'abord, le chevalier d'Aux¹⁵³ avait été effectivement conduit à Albany, et de là à New York, mais en juin 1690, soit l'année précédant l'arrivée de Slougher.¹⁵⁴ En fait sous Leisler, le chevalier d'Aux avait été strictement maintenu en captivité au fort William comme prisonnier de guerre, mais Slougher relâcha considérablement les conditions de cette captivité, ce qui fut cause que l'officier français prit la fuite.¹⁵⁵ C'était en mai 1692, et le chevalier d'Aux se sauva en compagnie de deux autres prisonniers français et tous trois gagnèrent le Massachusetts,¹⁵⁶ et éventuellement, après s'être enfui également de Boston, le premier put regagner la Nouvelle-France.¹⁵⁷

Avant l'évasion du chevalier, il y aurait eu celle de Sagean lui-même. Deux de ses camarades, les nommés La France et Turpin, alias Le Chauve, acceptèrent de l'accompagner, laissant dans le fort les deux autres (Barrois et Du Chemin) qui s'y refusèrent. En fait, seul Sagean et Turpin purent effectivement prendre la fuite, puisque La France se cassa les deux jambes en sautant des murailles. Selon sa relation, ils prirent ainsi la fuite cinq mois après avoir été écroué dans le fort. C'était en novembre. Ce récit est sensiblement le même que le Canadien anonyme fit au capitaine Bellissime à la Martinique. Cet homme, qui aurait compté au nombre de ceux qui demeurèrent dans le fort, qui serait donc soit Barrois ou le nommé Du Chemin, déclara que trois de ses camarades prirent ainsi la fuite, mais que l'un d'eux se cassa effectivement les deux jambes en tombant depuis la muraille.¹⁵⁸ Malheureusement, hormis pour l'évasion du chevalier d'Aux et de deux autres Français en mai 1692, les minutes du Conseil de la province de New York, ne recensent pour les années 1691 et 1692 que celle de quelques Français, dont le nombre n'est pas déterminé, qui s'évadèrent et remontèrent l'Hudson jusqu'à Esopus en août 1691!¹⁵⁹ Outre le moment de l'année qui ne concorde pas avec celle de l'évasion de Sagean et de son camarade Turpin, il y a également le trajet que firent les deux Français : ils auraient d'abord gagné Staten Island, et de là après diverses péripéties, ils seraient arrivés à Philadelphie, en Pennsylvanie. Après deux semaines de séjour à cet endroit, les deux hommes passèrent à Newcastle, dans la même colonie.¹⁶⁰ Or, nous l'avons vu précédemment, cette ville sur le Delaware avait été, juste avant la guerre, un refuge ou du moins une escale pour les flibustiers irréguliers.¹⁶¹ Les deux Canadiens y auraient passé l'hiver, vivant de l'or que Sagean avait dissimulés dans ses cheveux.

¹⁵³ Originaire du Poitou, il avait été promu garde de la marine à Rochefort en août 1683. Passé au Canada, il y avait été nommé capitaine en 1688 par le marquis de Denonville, gouverneur général de l'époque, avant d'être réformé dès l'année suivante. Pour ces états de services voir BnF Clairambault 884, fol. 138-168, *Liste générale des gardes de la marine du port de Rochefort, depuis 1683 jusqu'à la fin de 1738; et surtout* FR ANOM COL/D2/C/47/fol. 58-61, *Rolle des officiers qui servent en Canada, avec le temps de leurs services*, Québec, 5 octobre 1692. Je n'ai trouvé aucun document qui lui donne le prénom Pierre, ni qui adjoint le nom de lieu Jolliet à son patronyme, comme certains auteurs l'ont fait. Même son acte de décès fait à Montréal ne le mentionne que comme « monsieur le chevalier d'O, capitaine du régiment détaché de la Marine, âgé d'environ 28 ans » : Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, Registre civil n° 4/BMS 1693-1694/acte d'inhumation du 10 avril 1694. Pour son ambassade chez les Iroquois, voir FR ANOM COL/C11A/11/fol. 5-40, *Relation de ce qui s'est passé de plus remarquable au Canada depuis le mois de novembre 1689 jusqu'au mois de novembre 1690*.

¹⁵⁴ TNA CO/5/1081/p. 284-290, lettre du lieutenant-gouverneur Jacob Leisler et du conseil de New York au secrétaire d'État comte de Shrewsbury, New York, 23 juin/3 juillet 1690. Voir aussi NHi BV Leisler Papers, lettre de Jacob Leisler au gouverneur du Connecticut Robert Treat, Fort William, 30 juin/10 juillet 1690, retranscrit in Edmund B. O'Callaghan (éd.), *The Documentary History of the State of New York* (Albany: The Secretary's Office, 1850), vol. II, p. 151-152.

¹⁵⁵ TNA CO/5/1039/n° 64, mémoire de Jacob Leisler, fils, et Abraham Gouverneur, concernant l'état de la province de New York, lu devant le Comité du commerce le 25 septembre/5 octobre 1696.

¹⁵⁶ M-Ar SC1/MAC/Vol. 70/p. 162, lettre de Richard Ingoldsby au gouverneur et au conseil du Massachusetts, Fort William Henry, 9/19 mai 1692, et NYSA A1895-78/Vol. 6/p. 91, minutes du conseil de la province de New York, 7/17 mai 1692.

¹⁵⁷ FR ANOM COL/C11A/12/fol. 4-21, lettre du gouverneur comte de Frontenac au secrétaire d'État Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, Québec, 15 septembre 1692.

¹⁵⁸ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n°s 3 et 4.

¹⁵⁹ NYSA A1895-78/Vol. 6/p. 44, 47, minutes du conseil de la province de New York, 8/18 et 20/30 août 1691.

¹⁶⁰ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

¹⁶¹ M-Ar SC1/MAC/Vol. 129/p. 248, lettre de Francis Nicholson à d'Edward Randolph, New York, 21/31 octobre 1688. Voir également Lionel Wafer, *A New Voyage and Description of the Isthmus of America* (Londres: James Knapton, 1699), p. 223-224.

Le printemps venu, celui — selon la chronologie la plus vraisemblable — de l'année 1692, Sagean et Turpin achetèrent « une grande double chaloupe, à voiles latines » ainsi qu'un esclave pour les aider à la gouverner. Leur intention était de regagner l'Acadie. Cependant, après 32 jours de navigation, ils furent capturés par une barque longue de 12 canons et 14 rames. Son capitaine, un Anglais nommé « Cras », l'avait armé à Nevis, l'une des îles anglaises sous le Vent, et elle portait 132 flibustiers de toutes les nations, dont plus de 40 Français. Cet autre flibustier avec qui Sagean et Turpin, firent la course — contre leur gré évidemment — pendant 16 mois, est beaucoup plus difficile à identifier que le capitaine Mason. Cependant, grâce à ce que Sagean dit concernant la première escale de ce flibustier, il est possible de l'assimiler à un certain John Cross. Il dit qu'ils naviguèrent d'abord jusqu'au canal des Bahamas puis, qu'ils vinrent mouiller à l'île Providence, c'est-à-dire la Nouvelle-Providence, aujourd'hui l'île de Nassau.¹⁶² Or, un pamphlet exposant les injustices et les irrégularités commises par le gouverneur des Bahamas de l'époque, Cadwallader Jones, mentionne, la présence d'un capitaine John Cross dans cette île dans les derniers jours de 1692. Son auteur, Thomas Bulkley, un marchand de l'île, raconte que Cross y arriva le 26 décembre, qu'il y mouilla le lendemain et qu'il en serait reparti le mois suivant. Ce flibustier, que Bulkley qualifie de pirate, autrement dit de forban, commandait un navire de 18 canons, avec 50 à 60 hommes d'équipage.¹⁶³ Il est vraisemblable que Cross ait été soit un flibustier irrégulier, soit un renégat anglais qui s'était mis au service des Français. En effet, trois ans plus tard, un capitaine anglais du même nom est signalé à la côte sud de Cuba, commandant un sloop, avec 26 hommes d'équipage, sous la commission du gouverneur de Saint-Domingue, Jean-Baptiste Ducasse, et il s'était trouvé précédemment à la Jamaïque où il avait enlevé un sloop anglais.¹⁶⁴ Mais ce capitaine Cross est-il bien le capitaine Cras ou Craz, de la relation de Sagean? Rien n'est moins sûr. Jusqu'ici, les archives n'ont révélé rien d'autre concernant Cross que les deux références ci-dessus, et le fait qu'il ait été toujours vivant en 1696 contredit la relation de Sagean, comme nous allons le voir, évidemment si ce flibustier doit être identifié à son capitaine « Cras ».

De la mer des Antilles à l'océan Indien

De la Nouvelle-Providence, le flibustier anglais serait allé croiser aux côtes de la Floride, et de là, vers Puerto Rico où il aurait capturé deux barques espagnoles qui en sortaient. Il aurait mené ces prises à l'île de Triste, qui n'est pas située au Honduras, comme le dit Sagean, mais de l'autre côté de la péninsule du Yucatan, dans la baie de Campêche. Après une autre croisière, cette fois aux côtes de Cuba et Saint-Domingue, qui ne leur rapporta rien, ils auraient traversé l'Atlantique. Passant des Açores aux Canaries, ils se seraient emparés, dans ce dernier archipel, d'une barque venant de Portobelo. Cette prise aurait rapportée à chaque flibustier 1600 piastres, car elle aurait porté la solde des garnisons des Canaries. Après la capture d'une seconde barque espagnole, chargée de vin de Fayal, ils se seraient tant enivrés que 15 jours plus tard, leur barque longue aurait fait naufrage, à la côte de Barbarie, 35 lieues au sud-ouest du cap Blanc (aujourd'hui Râs Nouâdhibou, en Mauritanie)¹⁶⁵, presque à mi-distance entre les Canaries et l'archipel du Cap-Vert. Sagean situe cet événement au mois d'avril, qui ne peut être que celui de l'année 1695 comme le montre la suite même de sa relation. Selon lui, la plupart des flibustiers périrent soit noyés, soit massacrés par les indigènes en tentant de gagner le rivage. Parmi les défunts, se trouvaient Turpin,

¹⁶² FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

¹⁶³ *A Pacquet of Intelligence from New-Providence in the Province of the Bahama Islands, in America, In Two Parts* (Londres, 1696), p. 8, 13.

¹⁶⁴ TNA CO/137/4/n° 65iii, information d'un chirurgien français, Puerto del Principe, février 1696, résumé dans John W. Fortescue (éd.), *Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies, 15 May, 1696 — 31 October, 1697* (Londres: His Majesty's Stationery Office, 1904), n° 1201.

¹⁶⁵ Les Européens donnaient alors le nom de royaume de Gualata à cette région dont le cap Blanc et Arguin, un peu plus au sud, faisaient. Ce royaume, aussi appelé Oualata ou Walata, était réputé pour sa gomme arabique, et il appartenait à la Nigritie ou Guinée septentrionale. Sa population était composée pour partie de marchands d'origine arabe et berbère et de noirs autochtones. À ce sujet, voir John Barbot, *A Description of the Coasts of North and South Guinea* (Londres, 1732), p. 45, 91, 226, 534-535.

le dernier compagnon « découvreur » de Sagean. Seul les neuf plus sobres, dont Sagean, parvinrent à échapper à cette hécatombe en s'embarquant dans la seule pirogue que portait leur barque longue. L'embarcation ne pouvant contenir plus d'hommes, ils durent même repousser leur capitaine qui, venant du navire à la nage, voulut s'y embarquer. Sagean et ses nouveaux compagnons d'infortune, soit trois Anglais, trois Hollandais et deux Irlandais, souhaitaient gagner l'île voisine d'Arguin, appartenant au Danemark, ou plutôt à la Vestindisk-Guineisk Kompagni¹⁶⁶, mais le mauvais temps les en empêcha. Ils se retrouvèrent une dizaine de jours plus tard dans l'archipel du Cap Vert. Ils y furent bien reçus tant par les Noirs portugais qui y vivaient que par les missionnaires franciscains. Ils y demeurèrent presque trois mois, passant d'une île à l'autre : d'abord Sal, Boãvista, São Nicolau puis Santo Antão, en français Saint-Antoine. Il n'y eut que quatre des naufragés, dont Sagean, qui rallièrent cette dernière île, les autres étant soit morts, soit demeurés sur les autres. Cela faisait deux mois que ces quatre hommes étaient dans cette île de Saint-Antoine lorsqu'un premier navire y fit escale. C'était un brigantin flibustier armé de 10 canons, avec une soixantaine d'homme. Son capitaine était un Normand nommé Léger, porteur d'une commission du gouverneur de Saint-Domingue, Jean-Baptiste Ducasse.¹⁶⁷ À partir d'ici, du moins pour un temps, la relation de Sagean concorde avec des événements attestés par d'autres sources.

Comme l'indique Sagean, le capitaine Léger, de son nom complet Jacques Léger, catholique, alors âgé d'environ 33 ans, était originaire de Normandie, précisément de la ville de Rouen.¹⁶⁸ De même, il portait bien une congé pour la guerre du gouverneur Ducasse. Quant à sa présence si loin de la mer des Antilles, ce dernier, assez irrité, l'expliquait ainsi en novembre 1694 :

« Un (...) petit corsaire, arrivé en ce port depuis peu de jours, a brûlé huit petits bâtiments anglais à l'île de Providence. Il m'a appris aussi qu'un corsaire du Petit Goave, appelé Jacques Leger, avait débouqué avec 130 flibustiers d'élite pour la côte de la Nouvelle-Angleterre, où il compte de prendre des vivres pour aller de là à la mer Rouge dans le sein Persique, dont je suis très fâché, n'étant plus en état de rien entreprendre, et peu de me défendre. Cette canaille n'envisage que sa convenance. Il faut compter ces hommes comme morts. De tous ceux qui ont jamais entrepris ces voyages, il n'en est pas revenu. Un forban anglais, arrivé l'année passée à la Caroline, dont l'équipage eut vingt mil francs à l'homme, leur a fait naître cette envie, et si ceux qui restent avaient des pilotes et les autres choses nécessaires, je les perdrais tous. J'ai cependant autant de ménagement qu'il est permis d'en avoir. »¹⁶⁹

C'était en août ou en septembre 1694 que Ducasse avait donné une commission à Léger pour commander en course non pas un brigantin mais une barque longue.¹⁷⁰ Sagean explique que le capitaine flibustier avait pris le premier de ces deux bâtiments sur les Hollandais, et qu'avant son

¹⁶⁶ Jürgen G. Nagel, *"Weil nun die Seefahrt die Seele der Commerzien ist...": Die Brandenburgisch-Africanische Compagnie als Handelsunternehmen 1682-1717* (Trèves, 2004), p. 25, 86-87, 111-115.

¹⁶⁷ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

¹⁶⁸ FR ANOM 5DPPC/62, *Mémoire pour servir à la connaissance particulière de chacun des habitants de l'isle de Bourbon, divisés par les quartiers qu'ils habitent*/p. 120-124.

¹⁶⁹ FR ANOM COL/C9A/3/lettre du gouverneur Jean-Baptiste Ducasse au secrétaire d'État Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, Port-Paix, 25 novembre 1694. Le « forban anglais » qui était arrivé en Caroline, non pas l'an passé, mais en 1692, en provenance de la mer Rouge et du « sein » (golfe) Persique, était le *Bachelors' Delight*, capitaine George Rayner. À son sujet, voir Raynald Laprise, « De la mer du Sud à la mer Rouge : l'affaire des deux *Bachelors' Delight* (1683-1692) », *Le Diable Volant*, 2022 [en ligne] <https://diable-volant.github.io/flibuste/blog/GdF2022b-bachelors-delight.pdf> (consulté le 3 août 2026)

¹⁷⁰ FR ANOM COL/C14/3/fol. 83-86, lettre du gouverneur Pierre-Eléonor de La Ville, marquis de Férolles, au secrétaire d'État Louis Phélypeaux comte de Pontchartrain, Cayenne, 5 décembre 1695; et François Froger, *Relation d'un voyage fait en 1695, 1696, et 1697 aux Côtes d'Afrique, Détroit de Magellan, Brezil, Cayenne et Isles Antilles, par une Escadre des Vaisseaux du Roy, commandée par M. de Gennes* (Paris: Michel Brunet, 1698), p. 37. Ironiquement, aucunes de ces deux sources ne donnent le nom du capitaine Léger. Pourtant, cette fois, c'est Sagean qui dit vrai! Pour s'assurer qu'il s'agit bien de lui, il faut se référer à FR ANOM COL/C14/3/fol. 59-64, lettre du marquis de Férolles au comte de Pontchartrain, Cayenne, 25 mars 1697. Cette autre source raconte brièvement comment Léger, qui commandait bien un brigantin, fut capturé par des flibustiers anglais à Madagascar, ce que nous verrons plus loin.

arrivée à l'île Saint-Antoine, il avait laissé sa barque longue à une autre des îles du Cap-Vert, São Vicente (Saint-Vincent), parce qu'il l'avait donnée à la moitié de sa compagnie qui voulait s'en retourner à Saint-Domingue.¹⁷¹ En effet, ces mécontents, au nombre de 50, conduits par un certain François Botteler, après un passage à la côte de Guinée, retraversèrent l'Atlantique, et ils firent escale à Cayenne le 5 août 1695.¹⁷² Cette dernière date permet de situer l'arrivée du brigantin de Léger à l'île Saint-Antoine au plus tard en juillet de la même année, mais plus vraisemblablement en mai ou juin. Sagean et ses trois camarades s'embarquèrent alors avec le flibustier français. Trois jours après leur départ, étant au large de Santiago, une autre île du Cap-Vert, Léger rencontra une flûte hollandaise, armée d'une quinzaine de canons. Il s'en suivit un combat, qui aurait duré trois heures et qui se termina lorsque le hollandais prit feu et explosa. De là, le brigantin passa à la côte de Guinée, et entre Gorée et la rivière de Gambie, trois jours après son combat contre la flûte, Léger et ses hommes furent plus chanceux en s'emparant d'une frégate anglaise nommée *The William and Mary* de 12 canons, capitaine « Béliman »¹⁷³, chargé de 76 esclaves noirs. Ils délestèrent l'anglais de 22 livres de poudre d'or qu'il portait également, avant de le laisser repartir. Ils prirent ensuite la route de la rivière de Gambie. Ils y trouvèrent le sieur de Gennes, commandant des vaisseaux du roi allant à la mer du Sud (autrement dit l'océan Pacifique), qui venait de se rendre maître du fort que les Anglais y possédaient.¹⁷⁴

Si aucune source ne mentionne le combat d'un flibustier français contre un navire hollandais dans l'archipel du Cap Vert et la prise subséquente qu'il aurait faite d'un négrier anglais à la côte de Guinée, il est incontestable qu'un brigantin flibustier ayant armé à Saint-Domingue rencontra l'escadre commandée par Jean-Baptiste de Gennes. Les six navires que commandait cet officier de la marine royale appartenaient au roi de France : les vaisseaux *Le Faucon Anglais* (servant de navire amiral), *Le Soleil d'Afrique*, *Le Séditieux* ainsi que la frégate *La Félicité* et les flûtes *La Gloutonne* et *La Féconde*, portant ensemble plus de 450 hommes.¹⁷⁵ Cependant, il s'agissait d'un armement mixte, puisque si Louis XIV avait prêté les navires, l'expédition, elle, était financée par une société de 85 personnes, parmi lesquels figuraient plusieurs officiers de sa marine comme De Gennes lui-même, des grand commis de l'État, ainsi que des aristocrates telle que la princesse de Conti, et même une ancienne maîtresse royale, la marquise de Montespan.¹⁷⁶ Cette escadre corsaire devait effectivement aller à la mer du Sud, via le détroit de Magellan. Elle avait d'ailleurs pour pilotes deux anciens flibustiers qui y avaient fait la course contre les Espagnols pendant plusieurs années.¹⁷⁷ Partie de La Rochelle le 3 juin 1695, elle était passée par Madère et le Cap Vert avant de faire, un mois plus tard, une brève escale à l'île de Gorée, comptoir de la Compagnie du Sénégal. Elle avait ensuite navigué jusqu'à l'embouchure de la rivière de Gambie. À son arrivée, le capitaine de Gennes y avait fait bombarder le fort James, possession de la Royal African Company en amont de cette rivière, et le 27 juillet, son commandant, l'agent en chef John Hanbury, se rendait aux Français. Le 5 août, De Gennes envoyait le *Soleil d'Afrique* porter à Gorée une partie des munitions et des marchandises prises dans le fort anglais. Et une semaine plus tard, François Frogier, jeune ingénieur embarqué sur le *Faucon Anglais*, notait ainsi l'arrivée du brigantin commandé par Léger, sans toutefois donner le nom du capitaine :

¹⁷¹ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

¹⁷² FR ANOM COL/C14/3/fol. 83-86, lettre du gouverneur marquis de Férolles au secrétaire d'État Louis Phélypeaux comte de Pontchartrain, Cayenne, 5 décembre 1695. Comme mentionné dans une précédente note, Férolles ne donne pas ici le nom le capitaine Léger. Cependant, il ne fait aucun doute qu'il s'agit du même. Quant au brigantin, il n'avait pas été pris sur les Hollandais, mais plutôt sur les Anglais, et il était chargé de vivres.

¹⁷³ Je n'ai pu identifier ni ce navire anglais ni son capitaine.

¹⁷⁴ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

¹⁷⁵ François Froger, *Relation d'un voyage fait en 1695, 1696, et 1697 aux Côtes d'Afrique, Détroit de Magellan, Brezil, Cayenne et Isles Antilles, par une Escadre des Vaisseaux du Roy, commandée par M. de Gennes* (Paris: Michel Brunet, 1698), 219 p.

¹⁷⁶ FR AN (Paris) MAR/B4/16/liste des intéressés dans l'armement de M. de Gennes.

¹⁷⁷ À ce sujet, voir Raynald Laprise, « Lorsque les flibustiers prenaient la plume : le dossier "Massertie" », *HISTOIRE(S) de l'Amérique latine*, 14, n° 5 (2021), 20 p. [en ligne] <https://www.hisal.org/index.php/revue/article/view/laprise2021> (consulté le 3 août 2026).

« Le 14 [août], il vint mouiller auprès de nous un flibustier de S. Domingue, d'où il était parti il y avait un an. Il nous salua de trois coups de canon. Nous lui répondîmes d'un. Il trouva à Gorée le *Soleil d'Afrique*, qui lui apprit la prise que nous avions faites, et qu'étant en résolution de la ruiner, il pourrait profiter de plusieurs munitions qui nous seraient inutiles. »¹⁷⁸

Selon Sagean, le sieur de Gennes aurait souhaité que le capitaine Léger et ses hommes l'accompagnent avec leur brigantin à la mer du Sud, mais ces derniers refusèrent.¹⁷⁹ Ils se séparèrent donc dix jours après leur jonction comme le raconte Froger, sans faire aucun allusion à une quelconque proposition de son chef à leur capitaine :

« Le 24 [août], sur le midi, nous descendîmes la rivière, et le lendemain sur les huit heures du matin, nous appareillâmes. Le flibustier passa auprès de nous, et nous salua de cinq coups de canon. Nous lui répondîmes d'un. Nous faisons route pour le Brésil, et lui pour la mer Rouge. Nous lui donnâmes deux pièces de canon, de la poudre, des balles et quelques bœufs, à condition qu'il mettrait en passant le prince nègre d'Assiny sur ses terres. »¹⁸⁰

Ce « prince nègre » était connu des Français sous le nom de Banga. À la fin de 1687, le roi d'Assinie les avait confiés, un autre jeune noir appelé Aniaba qui aurait été son cousin et lui, à un missionnaire dominicain pour les conduire en France. C'est toutefois Aniaba qui aurait été le fils de ce roi.¹⁸¹ Son camarade Banga n'aurait été que celui d'un grand seigneur du pays. Le roi d'Assinie aurait procédé à la remise de ces deux otages pour encourager les Français à établir un comptoir commercial sur ses terres. C'était à l'occasion d'une expédition de traite en Afrique occidentale que Ducasse, le futur gouverneur de Saint-Domingue, fit pour le compte de la Compagnie de Guinée.¹⁸² Arrivés en France en 1688, Aniaba et Banga avaient bénéficié des faveurs de Louis XIV, qui avait pourvu à leur éducation, les faisant même admettre comme officiers dans ses régiments.¹⁸³ Sans que l'on en connaisse la raison, Banga seul avait été confié au sieur de Gennes pour être ramené chez lui. Peut-être avait-on su à Versailles que le statut des deux otages d'Assinie n'était pas aussi prestigieux qu'il paraissait. En effet, le principal commis de la compagnie de Guinée, visitant le pays en 1692, avait découvert qu'Aniaba n'était qu'un prisonnier de guerre, donc un homme réduit en esclavage, bien qu'un grand seigneur du pays le considérât comme son fils. L'autre était un véritable esclave — Anouman de son vrai nom — et il appartenait à un autre seigneur nommé Banga, dont on lui avait donné le nom lorsqu'il était sorti du pays!¹⁸⁴

Selon Sagean, le sieur de Gennes aurait demandé au capitaine Léger de ramener le « prince », autrement dit ce Banga, non pas à Assinie même, situé sur la côte de l'Ivoire (aujourd'hui en Côte d'Ivoire), mais plutôt à la rivière de Sestre (aujourd'hui Cestos, au Libéria), beaucoup plus à l'est,

¹⁷⁸ François Froger, *Relation d'un voyage fait en 1695, 1696, et 1697 aux Côtes d'Afrique, Détroit de Magellan, Brésil, Cayenne et Isles Antilles, par une Escadre des Vaisseaux du Roy, commandée par M. de Gennes* (Paris: Michel Brunet, 1698), p. 1-11, 20-37.

¹⁷⁹ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

¹⁸⁰ Froger, *Relation d'un voyage fait en 1695, 1696, et 1697*, p. 47.

¹⁸¹ Godefroy Loyer, *Relation du voyage du Royaume d'Issyny, Côte d'Or, Païs de Guinée, en Afrique* (Paris: Arnoul Seneuze et Jean-Raoul Morel, 1714), p. 14.

¹⁸² FR ANOM 19 DFC/MEM 4, *Mémoire ou relation du sieur Du Casse sur son voyage de Guynée avec La Tempeste en 1687 et 1688*, retranscrit dans BnF NAF 9339, fol. 105-123.

¹⁸³ FR ANOM 19 DFC/MEM 12, *Relation du voyage de Guynée fait en 1698 par le chevalier Damon*, retranscrit dans BnF NAF 9339, fol. 126-136; et BnF Français 13380, p. 11-225, *Relation exacte de ce qui s'est passé dans le voyage du prince Aniaba, roy D'Eissinie à la coste d'Or, en Affrique*.

¹⁸⁴ FR ANOM COL/C6/27BIS/Extrait du journal sieur Tibierge, principal commis de la Compagnie de Guinée sur le vaisseau Le Pont d'Or au voyage de l'année 1692.

sur la côte dite « des Graines ». Pourquoi? L'officier de la marine royale savait-il, lui aussi, que son passager princier n'était en fait qu'un esclave? Ou Sagean ment-il une fois de plus, puisque Froger marque bien que le capitaine flibustier devait porter le prince noir dans son pays? Quoi qu'il en soit, selon le Canadien, Léger croyant bien faire, décida de ne pas s'arrêter à la rivière de Sestre et il se rendit directement à Assinie, où le « prince » fut débarqué. Le capitaine Léger et son quartier-maître nommé Desvallons l'accompagnèrent à terre. Ce fut ce dernier qui aurait raconté à Sagean ce qu'il advint lors de leur séjour auprès du nouveau roi d'Assinie, qui avait succédé au père du « prince ». Ici, le Canadien rapporte des événements dont il ne fut pas le témoin, car il demeura à bord du brigantin. C'est pourquoi, et aussi pour éviter de rapporter de nouvelles invraisemblances, que nous ne nous y attarderons pas. La première nuit de leur escale à Assinie, alors que leurs capitaine et quartier-maître étaient à terre, les flibustiers se seraient emparés d'une barque de 10 à 12 canons — un interlope néerlandais —, avec un équipage de 50 hommes, après un combat sanglant qui aurait duré trois heures : les flibustiers auraient eu trois tués et une demie douzaine de blessés, dont le maître de leur brigantin. Cette prise portait une quinzaine de livres de poudre d'or et beaucoup de marchandises de traite. Le meilleur de ces marchandises et tout l'or furent partagés entre les flibustiers, puis ces derniers laissèrent repartir l'interlope hollandais, mais ici encore, les archives disponibles ne semblent avoir conservées aucune trace de cette affaire. Après une escale de quatre jours à Assinie, Léger et ses hommes appareillèrent pour l'île de Courisque, autrement dit Corisco, entre le cap Saint-Jean et la rivière Gabon. Ils y carénèrent leur brigantin pendant trois semaines.¹⁸⁵ C'était effectivement un excellent site pour ce faire.¹⁸⁶

En sortant de Corisco, poursuit Sagean, ils dirigèrent leur course vers le cap Lopez. À environ 25 lieues avant d'atteindre ce cap, ils rencontrèrent un flibustier de la Nouvelle-Angleterre. Le navire ennemi, qui se fit d'abord passer pour un marchand, était armé de 18 canons, avec 150 hommes d'équipage, commandé par un créole des Petites Antilles anglaises nommé « Glovre » ou « Glauve ». Le combat qui s'en suivit aurait été particulièrement meurtrier : côté français, il y aurait eu 25 morts et sept ou huit blessés, et côté anglais, 15 hommes auraient été tués et cinq ou six blessés, dont leur capitaine. Le brigantin français se releva une très bonne prise, puisqu'il y aurait eu à bord pour une valeur de 200 £ en poudre d'or ainsi que des munitions, des marchandises et des vivres. Les Anglais en tirèrent tout ce dont il avait besoin avant de le brûler. Quant à Léger et à ses hommes, le capitaine « Glovre » promit de leur rendre la liberté à la première terre où il pourrait le faire. Cependant, remarque Sagean, l'Anglais les retint toujours à son bord. En effet, il aurait pu débarquer les Français dans la baie de Saint-Augustin, à Madagascar, où il fit escale pendant deux semaines avant de poursuivre son voyage vers la mer Rouge, sa destination, par le canal du Mozambique. De même, il aurait pu le faire lors de son escale suivante, à l'île Mohéli, mais la présence d'une escale française commandée par le sieur de Serquigny à l'île voisine d'Anjouan, l'en aura sans doute empêché.¹⁸⁷ Si jusqu'à la sortie de Corisco, le voyage de Léger apparaissait plausible, ici Sagean nage en plein roman. Afin de le démontrer, il faut d'abord établir les véritables circonstances de la capture de Léger et de certains de ses hommes par des flibustiers anglais. Ensuite, il faudra tenter d'identifier ce capitaine « Glovre » ou « Glauve » — manifestement une corruption française du patronyme anglais Glover — qui en aurait été l'auteur.

Ce n'est pas en Afrique occidentale, au Gabon ou ailleurs, que furent capturés Léger et une partie seulement de ses hommes, et surtout pas leur brigantin. En effet, ce petit navire, portant le reste de leur compagnie, arriva à Cayenne, en mars 1697, comme le rapportait le même mois le gouverneur de cette colonie, le gouverneur Férolles :

« Le 19 du courant, il est arrivé un brigantin de 50 tonneaux, armé de trente flibustiers, dont la moitié est d'un débris d'équipage du capitaine Léger, qui était parti de St-Domingue il y a plus de deux ans, lequel a été arrêté à Madagascar par deux corsaires

¹⁸⁵ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

¹⁸⁶ John Barbot, *A Description of the Coasts of North and South Guinea* (Londres, 1732), p. 388-389.

¹⁸⁷ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

anglais. Le maître voyant son capitaine arrêté et une partie de ses gens, et les Anglais qui voulaient enlever son vaisseau, coupa son câble et s'en revint à l'île Dom Joan [Anjouan], où il rencontra quinze flibustiers à terre du naufrage du capitaine Des Marets, corsaire de la Martinique, lesquels s'en sont venus avec eux. Ces derniers ont environ deux mil écus à l'homme. Les autres n'ont rien fait, et il en reste quelques habitants. Leur brigantin ne pouvant tenir sur l'eau, ils l'ont vendu. »

Dans un port non précisé de Madagascar, Léger a donc rencontré deux capitaines anglais, flibustiers comme lui. Ces derniers, qui étaient les plus forts, ont vraisemblablement demandé à Léger de venir à leurs bords avec une partie de ses hommes, leur faisant peut-être espérer de s'associer ensemble pour aller pirater dans le mer Rouge. La quinzaine de Français demeurés sur le brigantin, jugeant leurs camarades prisonniers des Anglais, appareillèrent précipitamment pour éviter de tomber, à leur tour, entre leurs mains. De là, ils menèrent leur brigantin à l'île d'Anjouan, dans l'archipel des Comores, où ils trouvèrent ces quinze autres flibustiers français ayant appartenu à la compagnie de ce capitaine nommé Des Marets, c'est-à-dire Desmaretz.¹⁸⁸ Ce dernier indice va permettre de circonscrire dans le temps la capture de Léger par ces flibustiers anglais, et aussi peut-être, d'identifier les deux capitaines anglais qui l'arrêtèrent.

Avec le capitaine Desmaretz, de son véritable nom Isaac Veyret, nous sommes en terrain connu. Ce flibustier avait été l'un des officiers du capitaine Fantin avant que Kidd, Mason et leurs complices n'enlèvent leur frégate espagnole à Saint-Christophe. La compagnie de Fantin s'était alors séparé en deux, une partie suivant leur capitaine à bord d'un brigantin, et l'autre conduite par Desmaretz, grossie par des hommes recrutés à la Martinique, s'embarqua dans une flûte nommée *La Machine*. Les deux nouvelles compagnies ainsi formées continuèrent chacun de leur côté la course contre les ennemis de la France sous la commission du gouverneur général des Isles d'Amérique.¹⁸⁹ En 1690, celle de Desmaretz se scinda elle-même en deux après la capture d'un navire espagnol surnommé *La Ballestère*, dont ce capitaine prit le commandement, laissant celui de la *Machine* à Étienne Montauban, l'un de ses officiers.¹⁹⁰ Ces deux capitaines s'associèrent même pour un temps avec le capitaine Picard, qui venait tout juste de ramener Perrot, l'ancien gouverneur de l'Acadie, à la Martinique, pour aller croiser à la côte de Caracas.¹⁹¹ Ensuite, d'août à octobre 1691, Desmaretz était revenu hiverner, autrement dit, passer la saison des ouragans, dans cette île avant de repartir en course au commandement de la *Ballestère*, avec 120 à 130 hommes pour un très long voyage, dont peu d'entre eux reviendraient. Plus tard, l'on sut que le dessein de Desmaretz était d'aller pirater en mer Rouge.¹⁹² Avant la fin de l'année, après avoir défaits quelques navires de guerre espagnols à la côte de La Havane, le capitaine flibustier entreprit la traversée de l'Atlantique. Il fit d'abord escale aux Açores, puis il alla faire quelques prises anglaises et hollandaises aux

¹⁸⁸ FR ANOM COL/C14/3/fol. 59-64, lettre du gouverneur marquis de Férolles, au secrétaire d'État Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, Cayenne, 25 mars 1697.

¹⁸⁹ FR ANOM COL/C8A/5/fol. 247-252, lettre du gouverneur général comte de Blénac au secrétaire d'État marquis de Seignelay, Martinique, 27 septembre 1689; et FR ANOM COL/F3/249/p. 337-343, copie du certificat donné par le capitaine Jean-Baptiste Ducasse, Martinique, 7 décembre 1689; et FR ANOM COL/C8A/8/fol. 132-165, mémoire de l'intendant Gabriel du Maitz de Goimpy au secrétaire d'État Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, Martinique, 1^{er} mars 1694.

¹⁹⁰ FR ANOM COL/F3/165/fol. 128-129, journal des événements survenus à la Martinique, du 11 au 25 août 1690; FR ANOM COL/C8A/8/fol. 132-165, mémoire de l'intendant Du Maitz de Goimpy au secrétaire d'État Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, Martinique, 1^{er} mars 1694; et AGI SANTO DOMINGO/198/R.1/N.17A, lettre de gouverneur Gaspar Mateo de Acosta au gouverneur du Venezuela le marquis de Casal, Cumana, 18 juillet 1690.

¹⁹¹ AGI SANTO DOMINGO/198/R.1/N.48A, déclarations de Sebastián de Santiago et Francisco Pérez, Caracas, 5 décembre 1690; et FR ANOM COL/C8A/6/fol. 94, 95-96, copie de lettres échangées entre le gouverneur comte de Blénac et l'intendant Du Maitz, 5 et 10 novembre 1690.

¹⁹² FR ANOM COL/C8A/7/fol. 336-356, lettre de l'intendant Gabriel Dumaitz de Goimpy au secrétaire d'État Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, Martinique, 16 juin 1693; et FR ANOM COL/C8A/8/fol. 132-165, mémoire du même au même, 1^{er} mars 1694; et FR ANOM COL/C8A/10/fol. 60-65, lettre du gouverneur général Thomas-Claude Renart de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont au même, Martinique, 10 avril 1697.

Canaries.¹⁹³ Il conduisit ensuite deux de ces prises à Madère dans les derniers jours de 1691.¹⁹⁴ Dès le début de l'année suivante, il croisait à la côte de Guinée, où il s'empara d'un navire portugais. La *Ballestère* n'étant plus en état de naviguer, Desmaretz et ses hommes s'embarquèrent sur cette prise, qu'ils appelèrent *Le Saint-François*, puis via le cap de Bonne Espérance, ils prirent la route de l'océan Indien. Gagnant la mer Rouge, ils y capturèrent au moins deux riches navires maures venant de Surate. Enfin, en septembre 1694, ils relâchèrent à Rajapore, à la côte occidentale de l'Inde. Ils y achetèrent un petit navire d'un genre très commun dans l'océan Indien que l'on appelait gourabe. Trente flibustiers y prirent place, alors que le reste, au nombre de 80, demeurèrent sur leur prise portugaise. Cette dernière ayant grand besoin d'être carénée, Desmaretz résolut d'aller le faire dans les Comores. Ce fut donc dans cet archipel, à Mohéli, qu'ils radoubèrent leur navire. Cependant, lorsque dans les premières semaines de l'année 1695, ils furent prêts à repartir de cette île, le vent se leva et le *Saint-François* s'échoua sur un récif.¹⁹⁵

À la suite de cet accident, Desmaretz envoya sa gourabe avec une soixante de ses hommes à l'île voisine d'Anjouan pour en acheter une seconde.¹⁹⁶ Une fois la transaction conclue, l'une de ces deux gourabes, chargée de riz, portant une vingtaine de ces flibustiers, fut attaquée par un vaisseau anglais de 46 canons nommé *The Fancy*. Après un bref combat, ce bâtiment fit échouer la gourabe à la côte de l'île, et il la prit avec tout son équipage. Nommé à l'origine *The Charles II*, il avait été l'un des quatre navires corsaires anglais qui devaient aller faire la guerre aux Français dans la mer des Antilles, conjointement avec les Espagnols. Alors que cette flotte mouillait à La Corogne, en Espagne, les équipages s'étaient mutinés, invoquant leurs gages impayés. Un peu moins d'une centaine des plus résolus parmi les mutins, sous la conduite de l'un de leurs officiers nommé Henry Every, s'étaient alors emparés du *Charles II*, puis ils avait mis le cap vers l'Afrique occidentale où ils avaient commencé leurs pirateries. Every et ses hommes étaient donc des flibustiers irréguliers tout comme Desmaretz et les siens. Ils venaient d'arriver dans l'océan Indien quelques semaines auparavant, ayant d'abord fait escale à la côte occidentale de Madagascar, vraisemblablement dans la baie de Saint-Augustin, pour se ravitailler, avant d'aller tenter leur chance en mer Rouge. Douze des Français de la gourabe se joignirent, de gré ou de force, à Every et ses hommes.¹⁹⁷ Six autres se sauvèrent toutefois dans l'île, où ils furent tout bonnement abandonnés.¹⁹⁸ En effet, le lendemain de la prise de la gourabe française — c'était alors dans les premiers jours de mars 1695 — trois navires anglais battant pavillon de la East India Company furent signalés au large d'Anjouan. Le capitaine Every, qui voulait absolument éviter de les croiser,

¹⁹³ FR AN (Paris) AE B/I/169/lettre du consul Jean Lange-Nègre, Angra (île Terceira), 20 mars 1692.

¹⁹⁴ PT TT PJRFF/A/014/0396/fol. 107v-108r, copie d'une lettre du gouverneur Rodrigo da Costa au roi de Portugal, Funchal, 19 décembre 1691.

¹⁹⁵ BL IOR/E/3/51/fol. 253-254, lettre de Sir John Gayer à l'empereur Aurangzeb, Bombay, 16/26 novembre 1695. Voir également BL IOR/E/3/50/fol. 261-264, déposition de Jonas Haun, Bombay, 19/29 novembre 1694, citée par Charles Hill, « Notes of Piracy in Eastern Water », *The Indian Antiquary*, Vol. LV (1926), Supp., p. 98; et NL-HaNa VOC/inv.nr. 1569/Malacca/p. 233-236, copie du rapport du secrétaire Anthonie Luyken au gouverneur Gelmer Vosberg, Malacca, 5 août 1695. Le nom de la prise portugaise est donné dans FR ANOM COL/C3/1/fol. 188-189, lettre du commandant Joseph Bastide au secrétaire d'État Louis Phélypeaux comte de Ponchartrain, île Bourbon, 16 septembre 1697. Pour les courses de Desmaretz aux côtes d'Afrique occidentale et dans l'océan Indien, qui ont laissé peu de traces dans les archives, voir aussi Jacques Gasser, *Dictionnaire des flibustiers des Caraïbes : corsaires et pirates français au XVII^{ème} siècle* (Les Sables d'Olonne: Éditions de Beaupré, 2017), p. 461-469.

¹⁹⁶ BL IOR/E/3/51/fol. 253-254, lettre de Sir John Gayer à l'empereur Aurangzeb, Bombay, 16/26 novembre 1695; et NL-HaNa VOC/inv.nr. 1569/Malacca/p. 233-236, copie du rapport du secrétaire Anthonie Luyken, Malacca, 5 août 1695.

¹⁹⁷ TNA CO/323/2/nos 25iii et iv, relation de Phillip Middleton, Dublin, 4/14 août 1696, et examen de John Dann, 3/13 août 1696; et *The Tryals of Joseph Dawson, Edward Forseith, William May, William Bishop, James Lewis, and John Sparkes for several Piracies and Robberies by them committed* (Londres: John Everingham, 1696), p. 18, 20.

¹⁹⁸ NL-HaNa VOC/inv.nr. 1569/Malacca/p. 237-238, traduction néerlandaise d'une note concernant l'avertissement laissé par le capitaine flibustier Every à Anjouan, daté de la même île le 8/18 mars 1695.

fit appareiller le *Fancy* précipitamment.¹⁹⁹ Il n'en laissa pas moins, sur Anjouan, un avertissement adressé aux capitaines de ces navires les informant, entre autres, de la présence de flibustiers français sur l'île voisine de Mohéli.²⁰⁰ Quelques jours après le départ du *Fancy*, ces navires, soit *The Benjamin*, capitaine John Browne, *The Mocha*, capitaine Leonard Edgecombe, et *The Tonkin Merchant*, capitaine Joseph Burton, mouillèrent à Anjouan. Ayant pris connaissance du billet d'Every, ils se firent confirmer par les insulaires son contenu, et surtout par la suite, ils capturèrent les six flibustiers français qui s'y étaient réfugiés et qui étaient riches en butin.²⁰¹ D'Anjouan, les capitaines Browne, Edgecombe et Burton passèrent à Mohéli. Ils y trouvèrent l'épave du flibustier français, dont ils se rendirent maîtres. À leur approche, Desmaretz et 60 de ses hommes se retranchèrent à terre. Les Anglais tentèrent bien de les attaquer, mais ils furent repoussés. En fait, ils durent renoncer à toute hostilité contre eux, car après une dizaine de jours de négociations, le sultan de Mohéli leur refusa la permission de les en déloger. Par dépit, les trois capitaines anglais brûlèrent l'épave du navire de Desmaretz après l'avoir pillé, puis ils appareillèrent au début du mois d'avril 1695.²⁰²

En revenant vers Mohéli, les flibustiers montant la seconde gourabe que Desmaretz avait fait acheter à Anjouan furent témoins du départ des trois navires de la East India Company.²⁰³ Quelques semaines plus tard, ce même petit navire, chargé de riz, fut capturé, vers la Grande Comore, par nul autre que... le capitaine Every qui s'en retournait à Anjouan. Comme l'autre gourabe, celle-ci fut sabordée et les 40 Français qui la montaient vinrent grossir les rangs de l'équipage du *Fancy*, à l'exemple de la douzaine de leurs camarades quelques mois plus tôt. Enfin, après une brève escale à Anjouan, Every mit le cap vers la mer Rouge.²⁰⁴ Après ces événements, Desmaretz et ceux qui étaient demeurés avec lui sur Mohéli se rendirent à Anjouan, espérant y trouver un navire de passage qui pouvaient les mener dans quelque port français. Or, du 12 septembre au 5 octobre 1695, une escadre française allant à Surate, forte de six navires du roi, commandée par le comte de Serquigny, fit escale à Mohéli puis à Anjouan. Malheureusement pour Desmaretz et ses hommes, les commis de la Compagnie des Indes orientales voyageant dans l'escadre française refusèrent d'embarquer ces flibustiers, de peur que leur présence à Surate ne provoque des problèmes avec les officiers du Grand Moghol.²⁰⁵ Plus tard, l'un de ces flibustiers, qui fut au nombre de ceux qui passèrent à Cayenne dans le brigantin de Léger, confirmera avoir

¹⁹⁹ *The Tryals of Joseph Dawson, Edward Forseith, William May, William Bishop, James Lewis, and John Sparkes for several Piracies and Robberies by them committed* (Londres: John Everingham, 1696), p. 18, 23.

²⁰⁰ BL IOR/E/3/50/fol. 354, copie d'une lettre de Henry Every, Anjouan, 28 février/10 mars 1695.

²⁰¹ NL-HaNa VOC/inv.nr. 1569/Malacca/p. 237-238, traduction néerlandaise d'une note concernant l'avertissement laissé par le capitaine flibustier Every à Anjouan, daté de la même île le 8/18 mars 1695; et BnF Français 19030, fol. 175r-178r.

²⁰² BL IOR/E/3/51/fol. 253-254, lettre de Sir John Gayer à l'empereur Aurangzeb, Bombay, 16/26 novembre 1695. Voir également NL-HaNa VOC/inv.nr. 1569/Malacca/p. 233-236, copie du rapport du secrétaire Anthonie Luyken, Malacca, 5 août 1695, ainsi que BnF Français 19030, fol. 175r-178r, et FR ANOM COL/C2/64/fol. 136-139, *relation de la campagne faite aux Indes orientales par l'escadre du Roi commandée par M. de Cerquigny, l'an 1695, 1696 et 1697*.

²⁰³ NL-HaNa VOC/inv.nr. 1569/Malacca/p. 233-236, copie du rapport du secrétaire Anthonie Luyken, Malacca, 5 août 1695.

²⁰⁴ TNA CO/323/2/n° 25iii, relation de Phillip Middleton, Dublin, 4/14 août 1696; et *The Tryals of Joseph Dawson, Edward Forseith, William May, William Bishop, James Lewis, and John Sparkes for several Piracies and Robberies by them committed* (Londres: John Everingham, 1696), p. 20. Les captures de ces gourabes sont difficiles à situer dans le temps. Par exemple, un autre homme d'Every déclara que la première, prise à Anjouan, était chargée de coton et de quelques pièces de huit et qu'ils la laissèrent repartir. Ensuite, après avoir croisé quelque temps en mer, ils prirent à la Grande Comore un navire français, chargé de riz, avec seulement deux Français, puis s'en retournant vers Anjouan, ils capturèrent une seconde gourabe qu'ils coulèrent après l'avoir coulée. Pour cette version, voir TNA HCA/1/53/fol. 18, examen de John Sparks, 10/20 septembre 1696. Selon une autre, ils en prirent bien deux à Anjouan, dont la première était chargée de riz, et quant à la seconde, ils la firent échouer et la pillèrent. Voir TNA HCA/1/53/fol. 27-28, examen de David Evans, 27 janvier/6 février 1697.

²⁰⁵ FR ANOM COL/C2/64/fol. 136-139, *relation de la campagne faite aux Indes orientales par l'escadre du Roi commandée par M. de Cerquigny, l'an 1695, 1696 et 1697*; et BnF Français 19030, fol. 175r-178r.

rencontré l'escadre de Serquigny à Anjouan.²⁰⁶ Ce dernier n'en avait pourtant pas fini avec les flibustiers de la compagnie de Desmaretz. Lorsque qu'il retourna en France, il fit escale à l'île Bourbon (aujourd'hui la Réunion) en juillet et août 1696. Il y trouva ceux qui avaient dû joindre Every et qui, sous les ordres de celui-ci, avaient participé à la prise du riche navire moghol nommé *Ganj-i-Sawai*. Ils étaient une cinquantaine occupés à construire un petit bâtiment pour... retourner en course. Serquigny fit aussitôt détruire ce navire, et la moitié de ces flibustiers s'embarquèrent avec lui pour retourner en France, et l'autre s'établirent dans l'île.²⁰⁷

Ces anciens compagnons de Desmaretz et d'Every qui demeurèrent à Bourbon étaient donc une trentaine. Moins d'un an après le départ de Serquigny, onze d'entre eux y possédaient des habitations (c'est-à-dire des plantations, ou des terres), et ils s'étaient mariés à de jeunes créoles. Parmi eux, quatre étaient les premiers officiers des deux compagnies de milice que forma le gouverneur de l'époque. Avant la fin de l'année, le 6 décembre 1696, leur ancien capitaine Desmaretz et sept autres de leurs camarades qui lui étaient demeurés fidèles, malades et affamés, vinrent les rejoindre à Bourbon, en provenance d'Anjouan, dans une barque toute pourrie qui n'auraient pu les mener plus loin.²⁰⁸ Compte tenu de la date de l'arrivée de l'arrivée à Bourbon de ce dernier groupe, il est raisonnable d'affirmer que leur barque n'appareilla pas seule d'Anjouan. En effet, elle était vraisemblablement accompagnée de l'ancien brigantin de Léger, qui portait 15 autres hommes de Desmaretz. Comme nous l'avons mentionné, ce brigantin arriva à Cayenne le 19 mars 1697,²⁰⁹ et une traversée de quatre à cinq mois depuis le nord de Madagascar jusqu'à la Guyane était une durée normale.²¹⁰

Deux ans plus tard, en 1699, un autre capitaine flibustier vint lui aussi à Bourbon, nul autre que... Jacques Léger, sans doute comme passager, peut-on le présumer, d'un interlope anglais qui l'avait embarqué à Madagascar.²¹¹ Qu'avait donc fait Léger entre le moment où il fut retenu par les deux capitaines flibustiers anglais sur la grande île, soit pendant au moins trois ans? Impossible de le dire avec certitude, mais il était riche à son arrivée à Bourbon. Or, nous savons qu'en décembre 1698 se trouvait à l'île Sainte-Marie, deux bâtiments flibustiers revenant de la mer Rouge avec un riche butin, soit *The Soldado*, ci-devant *The Resolution*, capitaine Richard Sievers, et la frégate *The Resolution*, ci-devant *The Mocha*, dont le capitaine était l'un des anciens du *Blessed William* et du *Jacob*... Robert Culliford!²¹² Ces deux navires seraient-ils ceux qui avaient arraisonné Léger en 1695 ou 1696? À tout le moins, le premier des deux avait été commandé précédemment par un nommé Glover. Voilà donc, peut-être, le capitaine « Glover » ou « Glauve » de Sagean. Peut-être,

²⁰⁶ FR ANOM COL/C8A/10/fol. 60-65, lettre du gouverneur général marquis d'Amblimont au secrétaire d'État Louis Phélypeaux comte de Ponchartrain, Martinique, 10 avril 1697.

²⁰⁷ FR ANOM COL/C2/64/fol. 136-139, 149-161, *relation de la campagne faite aux Indes orientales par l'escadre du Roi commandée par M. de Cerquigny, l'an 1695, 1696 et 1697*, et copie d'un rapport du capitaine de vaisseau Guillaume d'Aché, comte de Serquigny, Brest, 5 mars 1697. Ces rapports ne donnent pas le nom de Henry Every, mais plusieurs des hommes de ce dernier témoignèrent par la suite de leur passage à Bourbon, dite aussi île Mascarin. À ce sujet, voir, entre autres, TNA SP/63/358/fol. 127-132, confession de William Philips, Dublin, 8/18 août 1696; ainsi que TNA CO/323/2/nos 25iii et 25iv, relation de Phillip Middleton, Dublin, 4/14 août 1696, et examen de John Dann, 3/13 août 1696.

²⁰⁸ FR ANOM COL/C3/1/fol. 188-192, lettre du commandant Joseph Bastide au secrétaire d'État Louis Phélypeaux comte de Ponchartrain, Martinique, île Bourbon, 16 septembre 1697, et *Liste des habitants de l'isle de Bourbon portans les armes*.

²⁰⁹ FR ANOM COL/C14/3/fol. 59-64, lettre du gouverneur marquis de Férolles, au secrétaire d'État Louis Phélypeaux comte de Ponchartrain, Cayenne, 25 mars 1697.

²¹⁰ Par exemple, en 1699, le *Nassau*, un interlope de New York, capitaine Giles Shelley, quittait l'île Saint-Marie, à la côte nord-est de Madagascar le 21 janvier, et cinq mois plus tard, il faisait escale à Cayenne. À ce sujet, voir FR ANOM COL/C14/4/fol. 16-21, lettre du gouverneur marquis de Férolles, au secrétaire d'État Louis Phélypeaux comte de Ponchartrain, Cayenne, 30 mai 1699; TNA CO/5/714/n° 70iv, déposition de Theophilus Turner, Maryland, 8/18 juin 1699; TNA HCA/1/98/part I/fol. 42-50, déposition de Samuel Burgess; et TNA CO/5/1258/n° 29ii, copie d'une lettre de Giles Shelley à Stephen Delancy, Cape May, 27 mai/8 juin 1699.

²¹¹ FR ANOM 5DPPC/62 *Mémoire pour servir à la connaissance particulière de chacun des habitants de l'isle de Bourbon, divisés par les quartiers qu'ils habitent*/p. 120-124; et FR AD974 2GG/22/fol. 3, copie de l'acte de mariage de Jacques Léger et Marie Esparon, paroisse de Saint-Denis, 27 janvier 1700.

²¹² TNA CO/5/714/nos 70ii et 70vi, dépositions de Theophilus Turner, Maryland, 8/18 juin 1699.

car à cette époque, durant les années 1695 et 1696, il y avait deux capitaines, un flibustier et un interlope, portant le patronyme de Glover dans cette partie de l'océan Indien.

Avant de tenter d'identifier ce capitaine « Glauve », résumons les faits. Nous le savons maintenant : contrairement à ce que Sagean affirme, Léger n'a pas été capturé en Afrique occidentale, mais plutôt à Madagascar, vraisemblablement à la côte ouest de l'île donnant sur le canal de Mozambique, et ce entre octobre 1695 et octobre 1696. Reprenons maintenant la relation du Canadien, avec la croisière du capitaine « Glauve », étape nécessaire pour obtenir des éléments permettant de l'identifier. Sagean dit qu'ils ont d'abord fait de l'eau dans la baie de Saint-Augustin, où ils ont demeurés deux semaines. À cet endroit, explique-t-il, vivait un roi nègre nommé Baba, qui avait coutume de traiter, avec les interlopes anglais, de la viande fraîche et des esclaves contre des armes à feu et des munitions dont il se servait pour faire la guerre à ses voisins.²¹³ C'est exact, sauf pour le nom de ce roitelet malgache. En fait, ce souverain qui était celui de toute le pays de Fiherenana, s'appelait plutôt Vavan, ou Rivovena, plus sûrement Ra Vovena. Il contrôlait la traite avec les étrangers, surtout avec les Anglais, dans la baie de Saint-Augustin par l'entremise de quelques lieutenants. Il fut roi de Fiherenana pendant plus de deux décennies, jusqu'à son décès dans les premières années du XVIII^e siècle.²¹⁴

Après s'être ravitaillé à Saint-Augustin, poursuit Sagean, les flibustiers anglais allèrent longer la côte du Mozambique, puis ils relâchèrent à Mohéli, où ils apprirent que l'escadre de Serquigny se trouvait à l'île voisine d'Anjouan. De l'archipel des Comores, ils reprirent leur route vers le nord, le long du littoral ouest-africain vers le nord, mais d'une curieuse manière. En effet, Sagean dit qu'ils visitèrent d'abord la rivière de Cène, autrement dit Ríos de Sena, dans la vallée du fleuve Zambèze, qui était, comme il le dit lui-même un établissement portugais. Cependant, puisque les flibustiers avec lesquels il voyageait maintenant devaient aller en mer Rouge, ceux-ci, en partant des Comores, auraient dû mettre cap au nord et non pas retourner très loin vers le sud à la côte du Mozambique. Quoiqu'il en soit, la place suivante où ils se rendirent est plus vraisemblable, Bombas », c'est-à-dire Mombasa (aujourd'hui au Kenya), ville qui était alors aussi possession portugaise, comme lui-même le précise. De là, continuant vers le nord, ils passèrent par l'île « Patta », dans l'archipel de Lamu, dont Paté est bien la principale, jusqu'à Socotra, île au large de la Corne de l'Afrique à la jonction du golfe d'Aden, du canal de Guardafui et de la mer d'Arabie. Après s'être arrêtés à cette île environ une semaine pour faire de l'eau et du bois, ils entrèrent dans la mer Rouge où ils croisèrent pendant trois semaines, puis ils se postèrent à l'île Bab-El-Manded pendant un mois. N'ayant fait aucune prise durant tout ce temps, ils résolurent de tenter leur chance du côté du golfe Persique. Sagean prétend qu'une fois là-bas ils poussèrent jusqu'au « royaume de Séba », où la compagnie anglaise avait un comptoir.²¹⁵ Ici, il fait probablement allusion au mythique royaume de Saba, que ses contemporains situaient alors dans l'Arabie heureuse, soit le sud de la péninsule arabique, correspondant aujourd'hui au Yémen.²¹⁶ Or, c'est bien loin du golfe Persique, où le seul poste que possédait alors la East India Company était à Gameron, de son nom persan Bandar Abbas, cité portuaire du Farsistan, donnant sur le détroit d'Ormuz.²¹⁷ C'est donc plutôt à cet endroit que le capitaine « Glauve » et 16 de ses hommes en allant à terre auraient été retenus prisonniers. Quatre autres flibustiers commis à la garde de la chaloupe retournèrent aussitôt au navire, et le maître — premier officier du bord après le capitaine — ordonna

²¹³ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

²¹⁴ NL-HaNA VOC/inv.nr. 4018/fol. 171-194, extrait du journal tenu par James Barré à bord du *Philip*, de New York, d'avril à septembre 1682; Bodleian Library, MS Rawl. Q. c. 15, *Concerning Severall Remarkable Passags of my Life that hath hap'ned since my Deliverance out of my Captivity, by Robert Knox*, fol. 9, 35, 38-39; et *Madagascar, or, Robert Drury's Journal during fifteen Years' Captivity on that Island* (Londres: William Meadows, Thomas Worrall et Robert Drury, 1729), p. 209-213, 255-270.

²¹⁵ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

²¹⁶ Allain Manesson-Mallet, *Description de l'Univers* (Paris: Denys Thierry, 1683), t. II, p. 186-187.

²¹⁷ John Fryer, *A New Account of East-India and Persia* (Londres: Richard Chiswell, 1698), p. 221-224.

d'appareiller aussitôt, abandonnant leurs 17 camarades à leur sort.²¹⁸ Ce dernier détail revêt une importance capitale pour tenter de démêler le vrai du faux dans le récit de Sagean, comme nous allons maintenant le voir en analysant les mouvements des deux capitaines anglais nommés Glover, l'un qui fut flibustier et l'autre, un interlope.

Le capitaine Robert Glover, commandant la *Resolution*

Robert Glover, marin irlandais résidant à la Jamaïque, était un capitaine et maître de navire expérimenté de la mer des Antilles.²¹⁹ Il était devenu véritablement flibustier, en décembre 1691, en recevant à Antigua une commission de Christopher Codrington, le gouverneur général des Îles sous le Vent anglaises. Après diverses courses dans les Petites Antilles, il avait poursuivi ses activités au Canada, et à l'exemple de William Mason, il avait fait quelques prises sur les Français dans le fleuve Saint-Laurent, dans son cas au cours de l'été 1694.²²⁰ Et tout comme Mason, il se laissa séduire par l'aventure de la mer Rouge. Fin août 1695, il était parti de Boston, où il avait mené ses prises françaises, pour aller à New York, d'où il devait entreprendre son voyage. Il commandait alors un navire d'environ 150 tonneaux, nommé *The Resolution*, construit à l'algérienne, c'est-à-dire conçue pour aller tant à la rame et qu'à la voile. Ce bâtiment était armés d'une quinzaine de canons, avec 70 hommes d'équipage. Glover le mena d'abord à l'île Fogo, dans l'archipel du Cap Vert, où il trouva sept hommes abandonnés là par un autre flibustier anglais, et qu'il embarqua avec lui.²²¹ Fin décembre 1695, au cap à Trois Pointes, à la côte d'Or (aujourd'hui au Ghana) la *Resolution* fut arraisonnée par un garde-côtes néerlandais. Le directeur général de la Geotrooirde West-Indische Compagnie, la compagnie néerlandaise des Indes occidentales, à Elmina suspectait alors Glover d'être un pirate, puisque, faisait-il remarquer, il n'y avait pas de navires français à attaquer dans cette partie du golfe de Guinée. Cependant, les agents de la Royal African Company, à Cape Coast Castle, se portèrent garant pour le flibustier, et la *Resolution* put reprendre sa navigation avec les 80 hommes qui composaient alors son équipage.²²² Après cet incident, Glover fit une escale à l'île du Prince, où un autre homme qui y était dégradé joignit sa compagnie. De là, il fit route jusqu'à Madagascar, et en avril 1696, il vint jeter l'ancre dans la baie de Saint-Augustin. La *Resolution* s'y arrêta pendant cinq semaines. À son arrivée, Glover y trouve un autre flibustier anglais. On l'appelait le capitaine Babb, de son nom complet Philip Babbington, et il montait un navire nommé *The Charming Mary*, mais il repartit de Saint-Augustin dès le lendemain de l'arrivée de Glover à destination de la mer Rouge. Lorsque la *Resolution* se préparait à en appareiller à son tour pour la même destination, il arriva un autre flibustier irrégulier nommé John Hore, portant commission du gouverneur de New York,²²³ et commandant le *John and Rebecca*, un navire de force similaire à la *Resolution*.²²⁴ Selon un témoin, cet autre capitaine était

²¹⁸ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

²¹⁹ Il y était maître de navire depuis au moins 1683. À ce sujet, voir notamment TNA CO/142/13/fol. 33-40 et 97-104, état des navires arrivés à Port Royal, Jamaïque, du 29 septembre/9 octobre au 25 décembre 1687/4 janvier 1688 et autre état du 29 septembre/9 octobre au 25 décembre 1691/4 janvier 1692; et NYSA J0043-92/Vol. 2/p 41-42, copie conforme du testament de Robert Glover, fait à Sainte-Marie, Madagascar, 5/15 septembre 1697.

²²⁰ Entre autres sources, voir M-Ar JU-SJC/SJC-SF-003/Vol. 35/No. 3123E, dossier de l'affaire opposant le capitaine Erasmus Hendriksen et sa compagnie au capitaine Robert Glover et la sienne, Boston, 1694; et FR ANOM COL/F3/7/fol. 146-185, *relation de ce qui s'est passé de plus considérable en Canada depuis le mois de novembre 1693 jusqu'au départ des vaisseaux le 28 octobre 1694*.

²²¹ SHG Archives EIC/1/5/p. 36-39 et 95-97, examen de John Leonard et relation de Samuel Perkins, île Sainte-Hélène, 7/17 décembre 1696 et 23 février/5 mars 1698.

²²² BodL MS. Rawl. C. 746, fol. 137, lettre de John Pinck aux principaux facteurs de la Royal African Company à Cape Coast Castle, Dickies Cove Fort, 22 décembre 1695/1^{er} janvier 1696, et lettre (en néerlandais) du directeur général Johan Staphorst aux mêmes, Elmina, 4 janvier 1696, retranscrites in Robin Law (éd.), *The English in West Africa, 1691–1699: The Local Correspondence of the Royal African Company of England, 1681–1699, Part 3* (Oxford: The British Academy, 2006), p. 62, 638-639.

²²³ SHG Archives EIC/1/5/p. 36-39 et 95-97, examen de John Leonard et relation de Samuel Perkins, île Sainte-Hélène, 7/17 décembre 1696 et 23 février/5 mars 1698.

²²⁴ TNA CO/323/2/n° 131, copie de la déclaration de Samuel Perkins, Westminster, 25 août/4 septembre 1698.

le beau-frère de Glover, et comme lui, un Irlandais résidant à la Jamaïque.²²⁵ Début 1694, Hore avait pris une commission du gouverneur de cette autre colonie, et après avoir capturé un navire français, il avait relâché au Rhode Island. Il avait fait de cette prise son nouveau navire de guerre, mais puisque sa commission du gouverneur de la Jamaïque était expirée, il alla en prendre une dans la colonie de New York, auprès du gouverneur Benjamin Fletcher, qui avait succédé au major Ingoldsby.²²⁶ Il reçut cette commission en juillet 1695.²²⁷ Cependant, il n'en appareilla que bien plus tard, dans les derniers jours de l'année, après y avoir complété son équipage.²²⁸ Il serait probablement arrivé à Madagascar en même temps que Glover s'il ne s'était d'abord pas retrouvé, par accident, à la côte du Mozambique.²²⁹ Dans la baie de Saint-Augustin, Hore trouva encore 45 hommes pour renforcer sa compagnie. En effet, toujours avant le départ de Glover, un autre petit bâtiment flibustier était venu, par le sud, de la petite île de Sainte-Marie, à la côte nord-est de Madagascar, où la maladie avait emporté le tiers de son équipage.²³⁰ Ce navire s'appelait *The Susanna*, naguère commandé par le défunt Thomas Wake.²³¹ Il avait fait partie de la petite flotte de cinq bâtiments flibustiers, armés en Nouvelle-Angleterre et à New York, conduite par le capitaine Thomas Tew, lui aussi décédé. Cette flotte avait rejoint Henry Every et les autres mutins du *Fancy* à l'embouchure de la mer Rouge l'année précédente, et leurs capitaines s'étaient associés avec lui.²³²

Glover et Hore, avant que l'un puis l'autre ne quittent la baie de Saint-Augustin, en mai et juin 1696, sont donc de sérieux candidats pour la capture du capitaine Léger et de quelques uns de ses hommes.²³³ Certes, aucun des témoins ne mentionnent la présence, à cette époque, d'un brigantin flibustier français dans cette partie de Madagascar. Cependant, en route pour la mer Rouge, Glover s'arrêta, entre autres dans les Comores. À Mayotte, l'île de l'archipel la plus proche de l'extrême nord-ouest de Madagascar, il trouva un autre bâtiment flibustier, *The Portsmouth Adventure*, du Rhode Island, qui avait lui aussi appartenu à la flottille du défunt Tew.²³⁴ Après la prise du riche vaisseau moghol par le *Fancy*, son capitaine, Joseph Farrell, s'était démis volontairement de son commandement pour s'embarquer avec Every. Ses hommes demeurés sur l'*Adventure* avaient alors l'intention d'aller pirater dans le golfe Persique.²³⁵ Apparemment, ils n'avaient pu s'y rendre, et le mauvais état de leur petit navire les avaient obligés à relâcher à Mayotte. Ils l'y

²²⁵ TNA CO/323/2 no. 90, copie de la relation de Henry Watson, 14/24 février 1698. Voir aussi AGI SANTO DOMINGO/110/R.3/N.66A, transcription de la déclaration de John Hore, La Havane, 28 août 1690; et NYSA J0043-92/Vol. 5/p 352-353, copie conforme du testament de Hore, fait à New York, 10/20 octobre 1695.

²²⁶ TNA CO/5/1313/n° 60i, copie de l'extrait d'une loi adoptée par l'Assemblée générale du Rhode Island, le 7/17 janvier 1695; M-Ar SC1/MAC/Vol. 2/fol. 92, relation du député-collecteur des douanes Robert Gardiner, Newport, 23 septembre/3 octobre 1699; et TNA CO/5/1041/n° 33, réponses de Benjamin Fletcher aux plaintes portées contre lui, Londres, 24 décembre 1698/3 janvier 1699.

²²⁷ TNA CO/5/1040/n° 65, lettre du gouverneur général comte de Bellomont au commissaires du Conseil du commerce et des plantations, New York, 18/28 mai 1698.

²²⁸ TNA CO/5/1259/n° 40xxxix, rapport de Nathaniel Coddington concernant les pirates de la mer Rouge, Newport, Rhode Island, 22 septembre/2 octobre 1699; et SHG Archives EIC/1/5/p. 33-36, examen de Edmond Baker et John Stivey, île Sainte-Hélène, 7/17 décembre 1696.

²²⁹ TNA CO/5/1042/n° 40xii, copie de la déclaration d'Otto van Tuyl, New York, 14/24 juin 1699.

²³⁰ SHG Archives EIC/1/5/p. 36-39, examen de John Leonard, île Sainte-Hélène, 7/17 décembre 1696.

²³¹ TNA CO/5/1042/n° 30ii, déposition d'Adam Baldrige, New York, 5/15 mai 1699.

²³² TNA CO/323/2/n° 25iv, examen de John Dann, 3/13 août 1696; et TNA SP/63/358/fol. 127-132, confession de William Philips, Dublin, 8/18 août 1696.

²³³ Après cela, c'est impossible puisque, dès le mois d'août 1696, peut-être même en juillet, les deux capitaines sont signalés à Bab-el-Manded, marquant l'embouchure de la mer Rouge, et au golfe d'Aden. À ce sujet, voir TNA CO/323/2 no. 90, copie de la relation de Henry Watson, 14/24 février 1698; et SHG Archives EIC/1/5/p. 95-97, relation de Samuel Perkins, île Sainte-Hélène, 23 février/5 mars 1698.

²³⁴ TNA HCA/1/98/part I/fol. 11, déposition de Richard Sievers, Bombay, 19/29 décembre 1699.

²³⁵ TNA CO/323/2/n° 25iv, examen de John Dann, 3/13 août 1696; et TNA SP/63/358/fol. 127-132, confession de William Philips, Dublin, 8/18 août 1696.

abandonnèrent et s'embarquèrent avec Glover. L'un d'entre eux, Richard Sievers, affirmera plus tard que la *Resolution* portait 110 hommes.²³⁶ Cependant, ce n'est pas clair s'il veut dire qu'il y en avait ce nombre avant que ses camarades de l'*Adventure* et lui ne s'y embarquent, ou après. Or, où Glover aurait pu recruter trente hommes supplémentaires — rappelons qu'il en avait environ 80 en arrivant à Madagascar — ailleurs que dans la baie de Saint-Augustin? Ce surplus d'hommes ne pourraient-ils pas être le capitaine Léger et une partie des siens? Malheureusement, la suite de la carrière de Glover dans l'océan Indien ne concorde pas, du moins, avec celle du capitaine « Glauve » de Sagean.²³⁷ En effet, Robert Glover n'alla pas dans le golfe Persique, contrairement à Hore qui s'y rendit après que les deux capitaines se soient brièvement rencontrés dans le golfe d'Aden en août 1696.²³⁸ De là, il gagna Rajapore, en Inde, et après la prise d'un navire maure de 12 canons qu'il trouva à l'ancre dans le port, il eut un différend avec ses hommes et perdit le commandement de la *Resolution*, au profit de ce Sievers qu'il avait récupéré dans les Comores. Avec deux douzaines de fidèles, il s'embarqua dans cette prise et mit le cap vers Madagascar. En décembre 1696, il relâchait à Sainte-Marie, à la côte nord-est de la grande île. Il y fut accueilli par un certain Adam Baldrige qui y vivait depuis six ans et qui y opérait un petit comptoir de traite fréquenté tant par les flibustiers irréguliers de passage que par les interlopes venus de New York et de Boston. En septembre 1697, Glover y fut tué par les Malgaches qui massacrèrent plusieurs flibustiers résidant alors dans l'île durant une absence de Baldrige, parti traité avec les Français à l'île Bourbon. Cependant, avant son décès, Glover put assister, en février 1697, à l'arrivée de son supposé beau-frère le capitaine Hore, et plus tard, à celle de son ancien navire *The Resolution*, désormais commandé par Sievers, qui y fit escale de juin à septembre suivants.²³⁹ Or, suivre Sievers, c'est probablement suivre la destinée du capitaine Léger, et probablement établir que c'est bien le défunt Glover qui le captura à Madagascar en 1696, et par la même occasion, nous croiserons, à nouveau, le capitaine Mason.

Après sa séparation d'avec Glover, Sievers avait d'abord capturé un navire à Mangalore, à la côte de Canara. De là, il était passé à Calicut, à celle de Malabar, où la *Resolution* en arraisonna quatre autres.²⁴⁰ Il exigea alors une importante rançon pour ces dernières prises. Les agents du comptoir de la East India Company à Calicut chargèrent alors un capitaine nommé William Mason de négocier avec le pirate.²⁴¹ Oui, il s'agit bien du même, ce flibustier qui aurait capturé Sagean en Acadie. Comme nous l'avons vu précédemment, à son départ de New York, Mason avait pris la route de l'océan Indien. En août 1691, il avait fait escale à Madagascar, où il y aurait embarqué un vieux flibustier nommé James Gilliam. Et avant la fin de l'année, il aurait perdu le commandement du *Jacob* au profit de cette nouvelle recrue. Enfin, vers janvier 1692, lors d'une escale à Manglor, au Gujarat, une dizaine d'hommes du *Jacob*, dont plusieurs de ses officiers, incluant ses nouveau et ancien capitaines furent bêtement capturés par des officiers du Grand Moghol. Ils étaient demeurés prisonniers un long moment à Junagadh, la capitale de la province, mais à une date qu'il est difficile de déterminer, ils parvinrent à s'évader. Ce fut ainsi que Mason se retrouva employé par

²³⁶ TNA HCA/1/98/part 1/fol. 11, déposition de Richard Sievers, 19/29 décembre 1699.

²³⁷ Toutefois, si Robert Glover est bien celui qui « captura » Léger, alors cela expliquerait beaucoup plus facilement comment le capitaine français s'est retrouvé à l'île Bourbon en 1699. J'y reviendrai plus loin.

²³⁸ TNA CO/323/2 no. 90, copie de la relation de Henry Watson, 14/24 février 1698.

²³⁹ TNA CO/5/1042/n° 30ii, déposition d'Adam Baldrige, New York, 5/15 mai 1699.

²⁴⁰ SHG Archives EIC/1/5/p. 95-97, relation de Samuel Perkins, île Sainte-Hélène, 23 février/5 mars 1698; TNA CO/323/2/n° 131, copie de la déclaration de même, Westminster, 25 août/4 septembre 1698.

²⁴¹ TNA CO/323/2/n° 80i, extraits de lettres adressées à la East India Company, Bombay, 15/25 janvier 1697, et de Calicut, le 30 novembre/10 décembre 1696; copie dans BL IOR/H/36/p. 323-329, citée dans Charles Hill, « Notes of Piracy in Eastern Water », *The Indian Antiquary*, Vol. LV (1926), Supp., p. 109.

la East India Company dans la partie occidentale de l'Inde.²⁴² Par Sievers et ses hommes, Mason apprit que son ancien équipage, qui l'avait abandonné au Gujarat, avaient fait de riches prises et que ses membres avaient ramené leur navire *The Jacob* à New York. Cependant, il ne put s'entendre avec Sievers pour la rançon des quatre navires que ce dernier venaient d'arraisonner, et les flibustiers les brûlèrent avant de quitter précipitamment la rade de Calicut.²⁴³ Ensuite de quoi, la *Resolution* se rendit au cap Comorin, où elle s'empara d'un petit navire appartenant à la Ostindisk Kompagni (la compagnie danoise des Indes occidentales) avant de mettre le cap vers Madagascar.²⁴⁴

Sievers et ses hommes ne demeurèrent pas longtemps à Saint-Marie, car dès le mois d'août 1697, il en repartait pour aller croiser vers le détroit de Malacca. Cette seconde course de Sievers au commandement de la *Resolution* ne rapporta pas grand chose. En vue d'Aceh, il s'empara d'un petit navire maure, qu'il relâcha presque aussitôt. De là, remontant vers le nord, il alla caréner aux îles Nicobar, où il séjourna pendant plusieurs semaines, y faisant également des vivres, de l'eau et du bois.²⁴⁵ En revenant vers Madagascar, en avril 1698, il arraisonna le *Segdewick*, capitaine Lockyer Watts, venant d'Anjenga et s'en retournant à Madras, mais il le dépouilla uniquement de quelques fournitures navales.²⁴⁶ Il mena ensuite la *Resolution*, non pas à l'île Sainte-Marie d'où il était sorti, mais à la côte sud-ouest de Madagascar, dans la baie de Saint-Augustin. Il en appareillait bientôt, à destination la mer Rouge, pour son troisième voyage. Vers l'entrée de celle-ci, ou peut-être dans le golfe d'Aden, il rencontra une autre compagnie de flibustiers anglais qui montait une frégate naguère appelée *The Mocha*.²⁴⁷ Ce navire, qui avait appartenu à la East India Company, était l'un des trois qui avaient fait escale à Mohéli trois ans plus tôt, et dont les équipages avaient brûlé le vaisseau du capitaine Desmaretz.²⁴⁸ En 1696, d'anciens flibustiers servant à son bord avaient fomenté une mutinerie et avaient assassiné son capitaine, Edgecombe, et depuis ce temps, la *Mocha* errait en forban dans cette partie du monde. Elle était alors commandée par... Robert Collover alias Culliford, ancien officier et vieux complice du capitaine Mason, qui avait été également fait prisonnier avec lui au Gujarat!²⁴⁹ Sa compagnie et celle de Sievers formèrent alors une association, et puisque les flibustiers montant la frégate *Mocha* l'avait

²⁴² Ces événements concernant Mason sont reconstitués d'après les sources suivantes : TNA ADM/1/3666/fol. 255r-256r, copie de la déclaration de Robert Collover, prison de Newgate, 2/12 octobre 1701; TNA SP/34/36/fol 35, pétition de Samuel Burgess, 1701; FR ANOM COL/C2/64/fol. 72-75, extrait d'une lettre des commis du comptoir de Surate à la Compagnie des Indes Orientales, 24 janvier 1693; et TNA CO/5/1040/n° 32, lettre du gouverneur Benjamin Fletcher au Comité pour le commerce et les plantations, New York, 22 juin/2 juillet 1697. Voir également Charles Hill, « Notes of Piracy in Eastern Water », *The Indian Antiquary*, Vol. LV (1926), Supp., p. 95, 109, notes établies d'après des renseignements provenant de documents conservés dans les archives de la East India Company, et auxquels je n'ai pas eu accès. Concernant Gilliam, un ancien de la mer du Sud, sous les ordres d'Edward Davis (1683-1688), et brièvement capitaine flibustier, voir Raynald Laprise, « De la mer du Sud à la mer Rouge : l'affaire des deux Bachelors Delight (1683-1692) », *Le Diable Volant*, 2022 [en ligne] <https://diable-volant.github.io/flibuste/blog/GdF2022b-bachelors-delight.pdf> (consulté le 3 août 2026).

²⁴³ TNA CO/323/2/n° 80i, extraits de lettres adressées à la East India Company, Bombay, 15/25 janvier 1697, et de Calicut, le 30 novembre/10 décembre 1696; copie dans BL IOR/H/36/p. 323-329.

²⁴⁴ NL-HaNa VOC/inv.nr. 1627/fol. 288-290, rapport du chirurgien François Dupré et du sergent Jan Adolp, Cannanore, 10 novembre 1698.

²⁴⁵ TNA HCA/1/53/fol. 102-103, déposition de John Barrett, Londres, 27 août/6 septembre 1701; et NL-HaNa VOC/inv.nr. 1627/fol. 288-290, rapport du chirurgien François Dupré et du sergent Jan Adolph, Cannanore, 10 novembre 1698.

²⁴⁶ Henry Dodwell (comp.), *Records of Fort St. George: Diary and Consultation Book of 1698* (Madras: Government Press, 1921), p. 38, consultation du président et du conseil du fort Saint George, Madras, 5/15 avril 1698.

²⁴⁷ TNA HCA/1/53/fol. 102-103, déposition de John Barrett, Londres, 27 août/6 septembre 1701; et NL-HaNa VOC/inv.nr. 1627/fol. 288-290, rapport du chirurgien François Dupré et du sergent Jan Adolph, Cannanore, 10 novembre 1698.

²⁴⁸ Voir plus haut.

²⁴⁹ Harold T. Wilkins, *Captain Kidd and His Skeleton Island* (Londres, Cassell and Company, 1935), p. 77-78, reproduit un large extrait d'une relation ou déclaration faite par Collover alias Culliford, en juin 1700, devant Nathaniel Lloyd, docteur en droit, à Londres, au Doctors' Commons, une société d'avocats en droit civil. Je n'ai pu trouver la source exacte de cet extrait. Voir également Henry Dodwell (comp.), *Records of Fort St. George: Diary and Consultation Book of 1697* (Madras: Government Press, 1921), p. 153-154, consultation du président et du conseil du fort Saint George, Madras, 5/15 janvier 1698, et TNA CO/323/2/n° 123viii, copie de la relation de William Willock, 1697. Collover avait été l'un de ceux qui avaient enlevé le *Blessed William*, à Antigua, des années plus tôt. Il en témoigna lui-même dans TNA ADM/1/3666/fol. 255r-256r, copie de sa déclaration du 2/12 octobre 1701.

rebaptisée *The Resolution*, Sievers et ses hommes décidèrent de renommer la leur, *The Soldado*.²⁵⁰ Au large des côtes de Surate, ces deux compagnies furent rejointes par une troisième, celle montant le *Pelican*, armé au Rhode Island deux ans auparavant, alors commandée par un certain Joseph Wheeler, et venant de la côte de Malabar.²⁵¹ Début octobre 1698, ces trois flibustiers étant au large des terres du cap de Saint-Jean, au sud de Surate, rencontrèrent un grand navire appartenant aux Turcs de Jeddah. Ce bâtiment, portant des chevaux et d'argent, s'était séparé de la flotte revenant de Moka vers Surate, escortée par la frégate de la East India Company *The Chamber*. Le *Soldado*, suivi de la *Resolution*, l'aborda le premier. Cette prise était riche en argent, et elle fut menée à Rajapore, où les hommes de Sievers et Culliford se répartirent sa cargaison. Quant à l'équipage du *Pelican*, qui n'avait pas pris part à sa capture, il n'en reçut rien en partage. Sievers obtint en plus le navire lui-même, puisque le sien étant impropre à naviguer, il le saborda et il s'embarqua avec ses hommes sur la prise qui fut rebaptisée *The New Soldado*. Fin octobre, il appareilla du port d'Onoar, dans le nord du Canara, en compagnie de Culliford, à destination de Madagascar.²⁵²

Le *New Soldado* et la *Resolution* arrivèrent à Sainte-Marie dans les derniers jours de décembre, ou dans les premiers jours de la nouvelle année 1699. Plusieurs flibustiers de ces deux compagnies profitèrent de la présence de quelques interlopes anglais pour abandonner ce métier.²⁵³ Parmi eux se trouvaient vraisemblablement le capitaine Léger. En effet, nous savons que celui-ci était établi à Bourbon depuis au moins janvier 1700,²⁵⁴ et qu'il y avait été conduit par un interlope anglais venant de Madagascar.²⁵⁵ Or, le seul qui avait fait escale dans la colonie française en 1699 — année présumée de l'arrivée de Léger — était un brigantin. Il y était venu deux fois au cours des cinq premiers mois de l'année. D'abord, le 6 janvier, il y avait porté une partie des marchandises de traite européennes dont il était chargé, soit de de l'eau-de-vie, du vin, des vêtements, de vivres, des armes et des munitions. Il en était reparti au bout de huit jours, porteur d'une invitation du gouverneur Jacques de La Cour, adressée à tous les flibustiers résidant à Madagascar pour venir s'établir à Bourbon. Cela donna lieu à une seconde escale du même brigantin du 26 au 31 mai 1699. Il portait alors 24 passagers et presque autant d'esclaves. Huit de ces passagers, soit six flibustiers et deux Anglais de la Barbade, se débarquèrent du brigantin qui repartit ensuite à Madagascar.²⁵⁶ Or, Léger était vraisemblablement l'un de ces six flibustiers. Malheureusement, les sources françaises ne donnent pas le nom du capitaine de ce brigantin anglais. Toutefois, il peut être identifié assez facilement. En effet, en juin 1698, quatre bâtiments étaient partis de New York pour faire la traite à Madagascar, et parmi eux un seul brigantin, *The Peter*, maître George Revelly.²⁵⁷ De plus, ce brigantin était le seul des quatre bâtiments qui devait non seulement acheter des esclaves à Madagascar mais aussi commercer avec les Français de Bourbon. De janvier à juillet 1699, il fit effectivement la navette entre ces deux îles. C'est sûrement avant son escale à Fort

²⁵⁰ TNA HCA/1/53/fol. 102-103, déposition de John Barrett, Londres, 27 août/6 septembre 1701.

²⁵¹ TNA HCA/1/53/fol. 96-99, dépositions de Thomas Bagley et Michael Hicks, Londres, 27 août/6 septembre 1701; et Harold T. Wilkins, *Captain Kidd and His Skeleton Island* (Londres, Cassell and Company, 1935), p. 77-78.

²⁵² BL IOR/H/36/p. 450-454, relation du capitaine Thomas South, commandant la frégate *Chamber*, Londres, 22 juin/1^{er} juillet 1699, extrait d'une lettre du président Samuel Annesley et du Conseil de Surat à la East India Company, 5/15 décembre 1698, et extrait d'une lettre de Sir John Gayer et du Conseil de Bombay à la même, 13/23 décembre 1698; NL-HaNa VOC/inv.nr. 1627/fol. 288-290, rapport du chirurgien François Dupré et du sergent Jan Adolph, Cannanore, 10 novembre 1698.

²⁵³ TNA HCA/1/53/fol. 33-34, 97-103, déposition de John Brent ainsi que celles de Michael Hicks, Richard Roper et John Barrett, Londres, 21/31 mai et 27 août/6 septembre 1701; et TNA CO/5/714/nos 70ii et 70vi, copies de deux dépositions de Theophilus Turner, Maryland, 8/18 juin 1699.

²⁵⁴ FR AD974 2GG/22/fol. 3, copie de l'acte de mariage de Jacques Léger et Marie Esparon, paroisse de Saint-Denis, 27 janvier 1700.

²⁵⁵ FR ANOM 5DPPC/62 *Mémoire pour servir à la connaissance particulière de chacun des habitants de l'isle de Bourbon*/p. 120-124.

²⁵⁶ BnF NAF 9343, fol. 88-89, lettre des directeurs de la Compagnie des Indes orientales, 13 juin 1700, citée par Jean Barassin, *Bourbon des origines jusqu'en 1714* (Saint-Denis: Imprimerie Caza, 1953), p. 239-240.

²⁵⁷ ViWC Blathwayt Papers/VIII/8/état de navires qui ont passé la douane de New York à destination de Curaçao ou de Madagascar, New York, 16/26 septembre 1698.

Dauphin en avril 1699, en provenance de Sainte-Marie, que Revelly repassa à Bourbon où il était allé quelques mois plus tôt.²⁵⁸

Voilà pour les péripéties probables du capitaine Jacques Léger après sa capture par des flibustiers anglais, sans doute ceux de la *Resolution*, commandée par Robert Glover puis par Richard Sievers. Elles ne concordent évidemment pas avec celles de Sagean. Examinons maintenant la carrière de l'autre Glover, l'interlope, dont les mouvements, ou plutôt celui de son navire, apparaissent plus conformes au récit du Canadien.

Le capitaine Richard Glover, commandant la *Charming Mary*

Au début de la guerre de la Ligue d'Augsbourg, Richard Glover, qui n'avait aucun lien de parenté avec Robert, était un marin résidant à New York.²⁵⁹ En 1693, il y commandait d'ailleurs un brigantin de 80 tonneaux, d'abord pour le compte d'un huguenot réfugié, maître-charpentier de profession, puis après la vente de ce bâtiment, pour celui du marchand Caleb Heathcote.²⁶⁰ Bien que récemment émigré à New York,²⁶¹ ce dernier avait déjà été appelé, cette même année, à siéger au conseil de la colonie par le nouveau gouverneur général, le colonel Benjamin Fletcher, qui l'avait également nommé juge et colonel de milice dans le comté de Westchester.²⁶² Toujours en 1693, c'était lui qui avait acheté le *Jacob*, autrefois *L'Union*, de La Rochelle, après que les hommes de Mason l'eurent ramené, sans leur capitaine, à New York et qu'ils en eurent fait don au gouverneur Fletcher comme paiement partiel de leur amnistie.²⁶³ Il est possible que ce bâtiment soit le même que la *Charming Mary*, dont le colonel Heathcote confia le commandement, l'année suivante, à Richard Glover pour faire un voyage de traite à Madagascar, lequel est décrit comme un flibot, ou une petite flûte, d'environ 200 tonneaux, armée de 16 canons. Pour cette entreprise, Heathcote et un autre habitant de New York nommé Matthew Ling s'étaient associés avec des marchands de la Barbade, dont John Beckford, qui devait être le subrécargue du navire.²⁶⁴ Même le

²⁵⁸ Voir, entre autres, TNA HCA/1/98/part I/fol. 9, 174, déposition de George Revelly, 19/29 décembre 1699, et lettre d'Abraham Samuel à George Revelly, Fort Dauphin, 18/28 avril 1699.

²⁵⁹ Samuel S. Purple (éd.), *Records of the Reformed Dutch Church in New Amsterdam and New York : marriages from 11 December, 1639, to 26 August, 1801* (New York: New-York Genealogical and Biographical Society, 1890), p. 68, transcription de la licence de mariage de Richard Glover, de Londres, et Mary Cox, de New York, du 11/21 avril 1690; et NYSA J0043-92/Vol. 5/p 284-285, copie conforme du testament de Richard Glover, fait à la Barbade, 18/28 juillet 1696, vérifié à New York, le 18/28 avril 1698.

²⁶⁰ NYC DOF LRRL Conveyances/Vol. 21/p. 199-200, copie conforme de l'acte de vente du brigantin *Loyal Merchant* par Jean Machet à Caleb Heathcote, New York, 27 juillet/8 août 1693.

²⁶¹ Pour la carrière de Heathcote dans la colonie de New York, voir Dixon Ryan Fox, *Caleb Heathcote, gentleman colonist : the Story of a Career in the Province of New York, 1692-1721* (New York, C. Scribner's Sons, 1926), 301 p.

²⁶² TNA CO/5/1038/nos 12v et 12vii, liste de tous les officiers civils de la province de New York, 20/30 avril 1693, et état des milices de la même province, 21 avril/1^{er} mai 1693.

²⁶³ TNA CO/5/1040/n° 65, lettre du gouverneur général comte de Bellomont aux commissaires du Conseil pour le commerce et les plantations, New York, 8/18 mai 1698.

²⁶⁴ NYC DOF LRRL Conveyances/Vol. 22/p. 274-275, copie conforme de la procuration de Benjamin Legay à Caleb Heathcote et Matthew Ling, marchands de New York, Barbade, 28 avril/8 mai 1697; et TNA CO/5/1042/n° 30ii, déposition d'Adam Baldrige, New York, 5/15 mai 1699. Suivant cette dernière source, le tonnage et le nombre de canon entre le *Jacob* (rebaptisé *The Nassau*) après la capture de Mason et la *Charming Mary* sont différents mais assez semblables, soit environ 170 et 17 pour le premier et environ 200 et 16 pour le second. Pourtant, le gouverneur Fletcher affirme que le navire commandé par Glover avait été construit à New York. À ce sujet, voir TNA CO/5/1041/n° 33, ses réponses aux plaintes portées contre lui, Londres, 24 décembre 1698/3 janvier 1699. Par ailleurs, l'un des flibustiers qui détournèrent la *Mary* à Madagascar affirme que ce navire était une petite flûte, donc vraisemblablement de fabrique néerlandaise : NL-HaNA VOC/inv.nr. 1609/Malacca 2/p. 27-29, copie de la déclaration de Daniel Kennedy, Malacca, 6 décembre 1698.

gouverneur de cette île, Francis Russell, avait un intérêt financier dans cet armement.²⁶⁵ Par ailleurs, le gouverneur Fletcher donna à Glover une commission en guerre contre les Français en sa qualité de capitaine de la *Charming Mary*. Il ne fait néanmoins aucun doute qu'avec un équipage de 30 hommes seulement, cette commission n'était que défensive et que le but du voyage de Glover était bien uniquement de faire la traite. En effet, il avait été convenu que les esclaves que le marchand Beckford et lui achèteraient à Madagascar seraient livrés à la Barbade. D'ailleurs, après son départ de New York avant la fin de l'année 1694, ce fut là que Glover se rendit. Il en repartait le 4 avril 1695, et après une escale dans la colonie néerlandaise du Cap de Bonne-Espérance, du 7 au 17 juillet suivant, il entra dans l'océan Indien.²⁶⁶

Quelques semaines plus tard, en août 1695, Glover jetait l'ancre à l'île Sainte-Marie, à la côte nord-est de Madagascar. Il apparaît avoir voyagé de concert avec un autre interlope de New York, *The Katherine*, capitaine Thomas Mostyn, qui arriva dans l'île le même mois que la *Charming Mary*. La *Katherine* appartenait au fameux marchand Frederick Phillipse, celui dont Sagean disait avoir rencontré l'un des fils durant sa captivité à New York. Ce bâtiment était le deuxième que Phillipse, impliqué de longue date dans la traite négrière à Madagascar, envoyait à Saint-Marie en presque trois ans, pour y négocier des esclaves auprès du nommé Baldrige qui y était établi, comme nous l'avons vu. Accessoirement, son capitaine Mostyn pourrait acheter une partie du butin que des flibustiers ayant armé à New York et en Nouvelle-Angleterre, soit ceux de la flottille de Thomas Tew, ou encore ceux des compagnies de John Hore et Robert Glover, pourraient conduire dans la petite île. D'ailleurs, ce ne fut pas Baldrige qui acheta la majeure partie des marchandises que portait la *Katherine*, mais des anciens flibustiers vivant sur la grande île en face de Sainte-Marie, des hommes qui avaient appartenu la compagnie d'un capitaine nommé George Rayner, et à celle d'Edward Coats, celui-là même qui avait conduit le *Jacob* à New York. Cependant, Baldrige se porta preneur de quasiment toute la cargaison du *Charming Mary*, qu'il paya sûrement — même s'il ne le précise pas —, en esclaves. Une fois que les capitaines Glover et Mostyn eurent terminés de caréner leurs navires, ils appareillèrent pour aller à Matatan, un peu plus au sud sur le littoral de Madagascar, pour compléter leur cargaison en esclaves et s'approvisionner en riz.²⁶⁷

La *Charming Mary* avait donc une centaine d'esclaves lorsqu'elle arriva à Matatan le 19 novembre 1695. Glover y retrouva la *Katherine*, qui l'y avait précédé. Peu après, le sloop bermudien *The Amity*, armé de 12 canons, vint les y rejoindre.²⁶⁸ Ce petit navire était celui qu'avait commandé Thomas Tew jusqu'à son décès, survenu récemment lors d'un combat contre un navire maure à la côte de la Perse. Son équipage, composé d'environ 60 flibustiers, qui n'avaient pas encore élu un nouveau capitaine, l'avaient ramené à Sainte-Marie, où le défunt Tew avait fait escale avant d'aller croiser vers l'entrée de la mer Rouge. Baldrige leur avait donné des renseignements à propos des deux interlopes de New York qui les avaient précédés dans l'île. Estimant que la *Charming Mary* ferait un bien meilleur navire de guerre que leur sloop, ces flibustiers avaient quitté l'île cinq jours

²⁶⁵ Historical Manuscripts Commission, *Report on the Manuscripts of the Duke of Buccleuch and Queensberry, K.G., K.T. preserved at the Montagu House, Whitehall, Vol. II, Part I* (Londres : His Majesty Stationery Office, 1903), p. 405-408, transcription intégrale de deux lettres de Robert Livingston, l'une au duc de Shrewsbury et l'une autre au comte de Romney, New York, 20/30 septembre 1696. Voir également TNA CO/5/1042/n° 30ii, déposition d'Adam Baldrige, New York, 5/15 mai 1699.

²⁶⁶ TNA CO/5/1041/n° 33, réponses de Benjamin Fletcher aux plaintes portées contre lui, Londres, 24 décembre 1698/3 janvier 1699; SHG Archives EIC/1/5/p. 36-39, examen de John Leonard, île Sainte-Hélène, 7/17 décembre 1696; et NL-HaNa VOC/inv.nr. 4035/fol. 84/liste des navires qui ont fait escale au Cap de Bonne-Espérance, du 1^{er} janvier 1695 au 16 juin 1696.

²⁶⁷ TNA CO/5/1042/n° 30ii, déposition d'Adam Baldrige, New York, 5/15 mai 1699.

²⁶⁸ NL-HaNa VOC/inv.nr. 4034/fol. 569-571, lettre du gouverneur Simon van der Stel et du conseil du Cap de Bonne-Espérance au Conseil des XVII, 5 février 1696; et NL-HaNa VOC/inv.nr. 10718/entrée du registre journalier de la colonie du Cap de Bonne-Espérance, pour le 29 janvier 1696.

plus tard, résolu à s'en emparer.²⁶⁹ À Matatan, cinq d'entre eux montèrent à bord de la *Charming Mary* sous prétexte de vouloir acheter quelques fournitures navales. Ils invitèrent ensuite Glover à venir visiter leur capitaine, auprès duquel se trouvait déjà, affirmèrent-ils, celui de la *Katherine*. Dès que Glover eut pris place dans leur canot, ils lui annoncèrent qu'il n'était plus le maître de son navire et que celui-ci leur appartenait désormais. Glover comprit immédiatement qu'ils ne plaisantaient pas. Il ne lui resta qu'une seule option : leur demander leur sloop en échange pour qu'il puisse regagner la Barbade, ce qu'ils finirent par accepter. Toute cette affaire n'avait pas duré trois jours, et le 22 novembre, Glover appareillait au commandement de l'*Amity*. Il ne disposait plus que de 14 marins, soit la moitié de son équipage initial, les autres ayant déserté pour se joindre aux flibustiers. Il dut également se résoudre à n'emmener que 36 de ses 100 esclaves.²⁷⁰ Le capitaine Mostyn et lui accompagnèrent vraisemblablement les flibustiers jusqu'à la baie de Saint-Augustin,²⁷¹ d'où les deux interlopes poursuivirent ensuite leur route vers les Amériques via le cap de Bonne-Espérance.²⁷²

Une fois maîtres de la *Charming Mary*, les anciens flibustiers de l'*Amity* désignèrent l'un des leurs comme capitaine, cet Irlandais nommé Philip Babbington.²⁷³ Comme nous l'avons vu précédemment, quelques mois plus tard, en avril 1696, ce navire appareillait de la baie de Saint-Augustin, le lendemain de l'arrivée à cet endroit de l'autre capitaine Glover, Robert, commandant la *Resolution*.²⁷⁴ Babbington et ses hommes sont donc demeurés au moins trois mois, sinon plus à Saint-Augustin, le temps nécessaire pour équiper la *Mary* en navire de guerre. Selon l'un d'eux, de là, ils naviguèrent jusqu'à la côte de Malabar.²⁷⁵ C'est tout ce que l'on sait de leur traversée vers cette région du sud-ouest de l'Inde. Le 10 août 1696, ils furent d'abord signalés au large de la forteresse de Cannanore, tenue par la Verenigde Oostindische Compagnie (ci-après la « VOC »). Poursuivant leur course vers le sud le long de la côte, ils relâchèrent dès le lendemain à Tellichery. Babbington put acheter quelques vivres aux marchands du comptoir que la East India Company y possédait. Il se présenta à eux comme un flibustier ayant quitté New York onze mois auparavant à dessein de faire la guerre aux Français dans cette mer, prétention qui ne dupa personne, pas plus ses compatriotes à Tellichery que les Néerlandais à Cannanore. La rumeur voulait alors que Babbington venait de la mer Rouge, plus précisément de Mocha, où il devait s'en retourner.²⁷⁶ Il mena plutôt la *Charming Mary*, devenue simplement *The Mary*, dans le golfe Persique. Celle-ci y

²⁶⁹ TNA HCA/1/53/fol. 88-90, examen de John Ireland, 26 mai/5 juin 1701; et TNA CO/5/1042/n° 30ii, déposition d'Adam Baldrige, New York, 5/15 mai 1699. En faisant des recherches pour ce texte, notamment au sujet de Richard Glover, je me suis aperçu que cette fameuse déposition de Baldrige, souvent citée pour son véracité, comporte d'importantes erreurs de date pour les entrées et sorties de navires à Sainte-Marie, durant le temps où lui-même y résida : en fait, ces dates sont quasiment toutes inexactes, les variations allant de plusieurs jours à quelques mois. C'est le cas également pour les dates concernant l'*Amity*.

²⁷⁰ NL-HaNa VOC/inv.nr. 4034/fol. 569-571, lettre du gouverneur Simon van der Stel et du conseil du Cap de Bonne-Espérance au Conseil des XVII, 5 février 1696; et NL-HaNa VOC/inv.nr. 10718/entrée du registre journalier de la colonie du Cap, pour le 29 janvier 1696.

²⁷¹ TNA HCA/1/53/fol. 88-90, examen de John Ireland, 26 mai/5 juin 1701.

²⁷² NL-HaNa VOC/inv.nr. 4034/fol. 569-571, lettre du gouverneur Simon van der Stel et du conseil du Cap de Bonne-Espérance au Conseil des XVII, 5 février 1696; et NL-HaNa VOC/inv.nr. 10718/entrée du registre journalier de la colonie du Cap de Bonne-Espérance, pour le 29 janvier 1696.

²⁷³ TNA CO/5/1042/n° 30ii, déposition d'Adam Baldrige, New York, 5/15 mai 1699.

²⁷⁴ SHG Archives EIC/1/5/p. 36-39 et 95-97, examen de John Leonard et relation de Samuel Perkins, île Sainte-Hélène, 7/17 décembre 1696 et 23 février/5 mars 1698.

²⁷⁵ TNA HCA/1/53/fol. 88-90, examen de John Ireland, 26 mai/5 juin 1701.

²⁷⁶ NL-HaNa VOC/inv.nr. 1582/Malabar/p. 366-372, extrait d'une lettre du marchand Adam van der Duijn et du conseil de Cannanore au commandant de la côte de Malabar, 15 août 1696, accompagnée des traductions d'une lettre du facteur anglais Caleb Travers à Van der Duijn, de Tellicherry, du 11 août, d'une autre du père franciscain António de Jesus, mêmes date et lieu, d'une autre de Travers à Philip Babbington, du 30 juillet/9 août, et la réponse de ce dernier, à bord de la *Mary*, 31 juillet/10 août.

serait entré jusqu'à la hauteur du port de Kong.²⁷⁷ En novembre, revenant vers le détroit d'Ormuz, elle se trouvait cachée derrière l'île Kissim (aujourd'hui Qeshm), la plus grande de tout le golfe. De là, quatre des pirates furent alors envoyés comme espions au grand port de commerce de Gameron, autrement dit Bandar Abbas. Aux marchands anglais qu'ils rencontrèrent, ils se firent passer pour les victimes d'un pirate irlandais, qui les auraient capturés à Mocha, dans la mer Rouge, et dont ils venaient de se sauver. Ils ne demeurèrent que trois ou quatre jours à Gameron avant de se rembarquer dans leur canot et de disparaître. Quelques semaines plus tard, l'équipage de ce même pirate fit descente au cap de Jask, au-delà du détroit d'Ormuz, dans la mer d'Oman, et lors de l'escarmouche qui s'en suivit, certains d'entre eux furent capturés par les Perses.²⁷⁸ Cet incident survint dans les derniers jours de décembre. Babbington et quelques uns de ses hommes étaient effectivement allés à terre à Jask pour avoir des vivres. Aucuns d'eux n'y réchappèrent : certains furent tués, et les autres, dont Babbington lui-même, furent capturés par les Perses et conduits prisonnier à Gameron, et de là à Lar, la capitale du Farsistan.²⁷⁹

La capture de Babbington et de quelques uns de ses hommes à Jask est le seul incident du genre qui apparaît correspondre avec l'expérience que Sagean prétend avoir vécu avec les Anglais qui le capturèrent. En effet, nous en avons déjà discuté : le capitaine « Glauve » ou Glover de Sagean aurait, au départ de Saint-Augustin, longé le littoral du continent africain, traversée qui fut ponctuée d'une croisière vers les Comores, et ensuite il aurait séjourné quelque temps dans la mer Rouge, avant de pirater — comme j'en ai déduit plus haut — dans le golfe Persique. C'est là que « Glauve » (ou Glover) et 16 de ses hommes auraient été capturés en se rendant à terre — comme il est permis de le supposer — dans les environs de Gameron, c'est-à-dire à Bandar Abbas. La suite des aventures des flibustiers de la *Mary*, cette fois sans leur capitaine, semble aussi concorder avec ce que Sagean raconta à Fossecave.²⁸⁰ Or, dans l'éventualité où Sagean aurait bien navigué avec Babbington, cette hypothèse soulève bien des incohérences avec le reste de son récit. En effet, il est peu probable — ce que je vais démontrer ci-après — que les flibustiers de la *Mary* aient capturé Jacques Léger et une partie de son équipage, et les auteurs de cette prise furent plutôt, comme nous l'avons vu, les capitaines Robert Glover et John Hore, ou l'un des deux associé à quelque interlope anglais. Or, si cette dernière hypothèse se confirme et si Sagean a bien servi sous les ordres de Babbington, cela signifierait qu'il n'aurait jamais voyagé avec Léger! Mais pour l'instant, poursuivons avec son récit.

À l'exemple des hommes de Babbington, ceux du Glover de Sagean durent se résoudre à abandonner leur capitaine aux mains des Perses, et tout comme eux, ils ne désignèrent personne pour lui succéder.²⁸¹ Deux jours après cette affaire, dit Sagean, ils seraient allés, de l'autre côté du golfe d'Oman, à des îles plates (vraisemblablement l'archipel actuel de Daymaniyat), à la côte de Mascate, territoire appartenant au sultan d'Oman. Ils se seraient alors emparés d'une jonque avec un équipage d'Arabes et d'Arméniens, chargés pour 100 000 écus de perles. Après être demeurés à cette côte pendant deux mois et demi sans rien faire d'autre, ils auraient pris la direction de l'Inde, dont ils auraient longé le littoral occidental vers le sud jusqu'à la côte de Malabar. Là-bas, ils auraient fait du bois et de l'eau dans un lieu que Sagean nomme Cravaille, où il y avait, précise-t-il, une île sur laquelle se dressait une forteresse portugaise. Profitant de cette escale, le Canadien et un Hollandais, ancien membre, comme lui, de l'équipage du capitaine Léger, auraient déserté les

²⁷⁷ TNA CO 323/2/n° 80i, extrait de lettres reçues par la East India Company, dont une provenant de Gameron, datée du 16/26 janvier 1697, résumées dans John W. Fortescue (éd.), *Calendar of State Papers, Colonial Series, America and West Indies, 27 October, 1697 — 31 December, 1698* (Londres: His Majesty's Stationery Office, 1905), n° 115i.

²⁷⁸ NL-HaNA VOC/inv.nr. 1598/Perzië 1/p. 47-65, copie d'une lettre du directeur Alexander Bergaigne et du conseil du comptoir de Gameron au gouverneur général et au conseil des Indes à Batavia, 31 mars 1697.

²⁷⁹ TNA CO 323/2/n° 80i, extrait de lettres reçues par la East India Company dont une provenant de Gameron, datée du 16/26 janvier 1697. Cet incident est également mentionné dans TNA CO/5/1042/n° 30ii, déposition d'Adam Baldrige, New York, 5/15 mai 1699. Cependant, ni Daniel Kennedy ni John Ireland, alors maître sur la *Mary*, ne mentionnent la perte de leur capitaine, ni même leur voyage dans le golfe Persique.

²⁸⁰ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

²⁸¹ TNA CO/323/2/n° 123viii, copie de la relation de William Willock, 1697.

Anglais puis ils auraient gagné la ville d'Ancola, appartenant au roi ou rajah de Sonde.²⁸² Cette dernière précision permet d'établir que c'est au port de Carwar, fermé par l'île Anjediva, où il y avait effectivement un fort portugais, que les deux hommes aurait pris la fuite.²⁸³

Voilà pour la course des hommes du capitaine Glauve. Qu'en fut-il, dans la réalité, pour ceux de Babbington? D'abord, force est de constater qu'aucun flibustier anglais ne fit escale à Carwar avant le mois d'août 1697 à l'occasion du passage de... William Kidd! Or, il y avait à cet endroit un comptoir anglais, et nul doute que les marchands qui y étaient en poste en auraient informé leurs supérieurs à Bombay comme ils le firent pour Kidd, comme nous aurons l'occasion de le voir plus loin. Si depuis le golfe d'Oman, la *Mary* traversa bien à la côte de Malabar, cette navigation se déroula très rapidement, puisqu'elle se rendit aux îles Nicobar, dans le golfe du Bengale, au nord-est de Sumatra et à l'ouest des côtes du Siam. Dans cet archipel, elle y trouva l'ancienne frégate de la East India Company *The Mocha*.²⁸⁴ C'était la même frégate qui, comme nous l'avons vu plus haut, devait s'associer l'année suivante avec le capitaine Sievers. Elle était alors commandée par un nommé Ralph Stout, l'un des meneurs de la mutinerie au cours de laquelle, au large d'Aceh en juin 1696, la frégate fut détournée et son capitaine, Edgecombe, assassiné.²⁸⁵ La jonction entre ces deux compagnies aux îles Nicobar a dû avoir lieu avant la fin janvier 1697. En effet, dans les premiers jours de ce mois, un petit navire de la VOC rencontra vers le cap Comorin un flibustier anglais, venant supposément de Canannore, à la côte de Malabar.²⁸⁶ Ce pourrait être la *Mary*, et d'ailleurs, un mois plus tard, celle-ci croisait vers le cap en compagnie de la *Mocha*, les deux ayant déjà pris quatre bâtiments marchands. De là, ils passèrent aux Maldives, où ils rompirent leur association en avril suivant.²⁸⁷ Dans les premiers jours de mai 1697, les flibustiers de la *Mary* arraisonnèrent un dernier navire maure vers le cap Comorin. Ils déclaraient alors vouloir s'en retourner à Madagascar.²⁸⁸ Cependant, la *Mary* se rendit plutôt vers îles Nicobar, et de là, traversant le détroit de Malacca, elle relâcha à Pulo Condor, dans la mer de Chine méridionale, au large d'un territoire appartenant alors au Cambodge. Les flibustiers y séjournèrent pendant plusieurs mois. Ils y eurent même la malchance de perdre la *Mary* qui sombra lors d'une tempête qui frappa l'île en septembre 1697. Ils ne purent qu'en repartir au début de l'année suivante en s'emparant d'un navire portugais. Après quelques courses infructueuses dans la mer de Chine méridionale, ce qui restait de leur compagnie vint se rendre aux Néerlandais à Malacca le 1^{er} décembre 1698.²⁸⁹

Revenons maintenant au capitaine Léger. Si l'auteur de la capture de ce Français et d'une partie de

²⁸² FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

²⁸³ *A New Account of the East Indies, being the Observations and Remarks of Capt. Alexander Hamilton, who spent his Time There from the Year 1688 to 1723* (Édimbourg: John Mosman, 1727), vol. I, p. 274-275.

²⁸⁴ TNA HCA/1/53/foi. 88-90, examen de John Ireland, 26 mai/5 juin 1701; et NL-HaNA VOC/inv.nr. 1609/Malacca 2/p. 27-29, copie de la déclaration de Daniel Kennedy, Malacca, 6 décembre 1698.

²⁸⁵ Henry Dodwell (comp.), *Records of Fort St. George: Diary and Consultation Book of 1696* (Madras: Government Press, 1921), p. 96-97, consultation du président et du conseil du fort Saint George, Madras, 3/13 août 1696; *A full and true Discovery of all the Robberies, Pyracies, and other Notorious Actions, of that Famous English Pyrate, Capt. James Kelly, who was Executed on Fryday the 12th of July 1700* (Londres: John Johnson, 1700); et TNA CO/5/860/n° 64xii, copie de la relation de William Cuthbert, 1699.

²⁸⁶ NL-HaNA VOC/inv.nr. 1597/Ceylon 1/p. 4-22 et 177-180, copies d'une lettre du gouverneur Thomas van Rhee et du conseil de Ceylan au au gouverneur général et au conseil des Indes à Batavia, Colombo, 25 janvier 1697, de la relation des marchands et officiers du *Spaarpot*, en mer, 10 janvier 1697.

²⁸⁷ NL-HaNA VOC/inv.nr. 1598/Malabar/p. 298-300, extrait d'une lettre des marchands du comptoir de Quilon au commandeur et au conseil de la côte de Malabar à Cochim, 25 février 1697; TNA CO/323/2/n° 123viii, copie de la relation de William Willock, 1697; et Henry Dodwell (comp.), *Records of Fort St. George: Diary and Consultation Book of 1697* (Madras: Government Press, 1921), p. 153-154, consultation du président et du conseil du fort Saint George, Madras, 5/15 janvier 1698.

²⁸⁸ NL-HaNA VOC/inv.nr. 1597/Ceylon 1/p. 325-333, copie d'une lettre du gouverneur Gerrit de Heere et du conseil de Ceylan au gouverneur général et au conseil des Indes à Batavia, Colombo, 9 mai 1697.

²⁸⁹ TNA HCA/1/53/foi. 88-90, examen de John Ireland, 26 mai/5 juin 1701; et NL-HaNA VOC/inv.nr. 1609/Malacca 2/p. 27-29, copie de la déclaration de Daniel Kennedy, Malacca, 6 décembre 1698.

son équipage est bien Robert Glover, alors l'affaire survint entre avril et août 1696, soit dans la baie de Saint-Augustin, ou ailleurs plus au nord sur le littoral occidental de Madagascar, y compris dans les Comores, où ce capitaine anglais récupéra, à Mayotte, les naufragés du *Portsmouth Adventure*. Léger et ses camarades peuvent ensuite avoir servi en continu sous les ordres de Glover puis sous ceux de son successeur, Sievers. Ils peuvent aussi avoir accompagné le premier de ces deux capitaines à Sainte-Marie, lorsque celui-ci perdit le commandement de la *Resolution* en faveur du second, pour se rembarquer avec Sievers lorsqu'il relâcha dans cette île quelques mois plus tard, de juin à octobre 1697. Si Sagean fut bien pris en même temps que Léger, comme il l'affirme, alors il est impossible chronologiquement qu'il ait suivi Glover à Sainte-Marie. Il serait donc demeuré à bord de la *Resolution*, sous les ordres de Sievers. Même si nous ne disposons d'aucune source mentionnant le passage de la *Resolution* à Carwar (où Sagean dit avoir déserté les pirates anglais), Sievers et ses hommes ont bien navigué le long de la côte de Malabar, et comme nous l'avons vu, ils se trouvaient, beaucoup plus au sud, à Calicut en décembre 1696. Le problème ici réside évidemment ailleurs : ni Glover ni Sievers ne sont allés dans le golfe Persique et aucuns des deux ne furent capturés en allant à terre. Reste alors l'autre hypothèse : Léger aurait été pris par le capitaine Babbington, commandant la *Charming Mary* à la suite de Richard Glover, à Saint-Augustin, entre décembre 1695 et avril 1696, ou plus au nord, voire dans les Comores, avant juillet 1696. Or, comme le montre le destin de la *Mary* et de son équipage, si cette hypothèse se révélerait exacte, le flibustier français ne peut pas être demeuré avec eux jusqu'à Pulo Condor. Néanmoins, il est toutefois possible que Léger et une partie de ceux qui furent pris avec lui soient passé du bord de la *Mary* à celui de la *Mocha* lorsque ces deux compagnies se séparèrent aux Maldives en avril 1697. Ces Français se seraient alors retrouvés au sein d'un équipage comptant des vétérans flibustiers des Antilles parmi leurs officiers, soit Culliford qui succéda bientôt à Stout comme capitaine de la *Mocha*, et aussi l'ancien capitaine James Gilliam. En fait, il y avait effectivement deux flibustiers français à bord de la *Mocha*, renommée alors *The Resolution*, lorsque celle-ci pilla le navire de la Compagnie des Indes orientales *Le Saint-Jean* à Anjouan, dans les Comores, en juin 1698. Ces deux hommes résidaient à Bourbon à la fin l'année suivante.²⁹⁰ Le capitaine Léger était vraisemblablement l'un des deux. Comme nous l'avons vu, il s'y maria au début 1700,²⁹¹ et selon ce que nous avons également déterminé, il y était arrivé en mai 1699, via Madagascar. Si cette hypothèse est la bonne, elle confirmerait le récit de Sagean. Malheureusement, rien n'est moins sûr. Il apparaît, en effet, que ces deux Français aient joint Culliford dans d'autres circonstances, et beaucoup plus tard. Ces circonstances mettent en cause Kidd, l'ancien capitaine de Culliford, qui croisait alors, lui aussi, dans l'océan Indien.

En 1695, s'associant avec un marchand d'Albany nommé Robert Livingstone, le capitaine William Kidd avait obtenu d'armer et de commander un navire nommé *The Adventure Galley* pour aller donner la chasse aux forbans anglais écumant l'océan Indien, le tout sous une commission royale.²⁹² Il serait que possible les deux flibustiers français servant à bord de la *Mocha* alias *The Resolution* aient compté au nombre de ceux que Kidd recueillit à Anjouan lors de son escale dans les Comores, entre la fin mars et le début mai 1697. Ces Français, qui avaient piraté auparavant dans la mer Rouge, étaient riches, et ils prêtèrent même à Kidd de l'argent pour ravitailler son navire. Sans aucun doute, avaient-ils appartenu à la compagnie du capitaine Desmaretz. Ils sembleraient n'avoir été que deux.²⁹³ L'un se serait appelé « Le Reté », et l'autre, le plus connu des

²⁹⁰ FR ANOM COL/C8A/12/fol. 285-286, déclaration de Thomas Bonté, Hennebont, 17 juin 1700; NL-HaNa VOC/inv.nr. 1627/fol. 288-290, rapport du chirurgien François Dupré et du sergent Jan Adolp, Cannanore, 10 novembre 1698; TNA CO/5/714/n° 70ii, copie de la première déposition de Theophilus Turner, Maryland, 8/18 juin 1699; Harold T. Wilkins, *Captain Kidd and His Skeleton Island* (Londres, Cassell and Company, 1935), p. 77-78; et Victor Advielle (éd.), *Un voyage de L'Orient à Surate en 1698, d'après le journal de bord du navire « La Princesse de Savoie », de la Compagnie des Indes Orientales* (Paris: Librairie Lechevallier, 1896), p. 8.

²⁹¹ FR AD974 2GG/22/fol. 3, copie de l'acte de mariage de Jacques Léger et Marie Esparon, paroisse de Saint-Denis, 27 janvier 1700.

²⁹² Entre autres ouvrages concernant l'expédition de Kidd dans l'océan Indien, voir Robert C. Ritchie, *Captain Kidd and the War against the Pirates* (Cambridge: Harvard University Press, 1986), 306 p.

²⁹³ TNA HCA/1/15/n° 7, interrogatoires de Robert Bradenham et Joseph Palmer, Londres, 25 avril/5 mai 1701; et TNA CO/323/2/n° 124i, copie de la déclaration de Benjamin Franks, Bombay, 20 octobre/9 novembre 1697. Le nombre de deux Français seulement est donné dans NL-HaNa VOC/inv.nr. 1611/Malabar/p. 10-156, copie d'une lettre du commissaire Hendrick Zwaardcroon et du marchand Jan Grotenhuis au gouverneur général et au Conseil des Indes à Batavia, Cochim, 10 et 24 décembre 1697.

deux, était un certain Le Roy.²⁹⁴ Kidd se servit d'ailleurs du second pour arraisonner un navire maure portant congé de la Compagnie des Indes orientales.²⁹⁵ Or, ces deux Français comptèrent au nombre des 97 hommes de l'*Adventure Galley* qui désertèrent Kidd, en avril 1698, à Sainte-Marie, pour se joindre au capitaine Culliford, sur la *Resolution*, ci-devant *The Mocha*.²⁹⁶ À moins que Léger ait fourni à Kidd un faux nom, ce qui demeure peu vraisemblable, nous revoilà avec l'autre possibilité : il aurait été capturé par Robert Glover. Si Léger a bien voyagé avec ce dernier capitaine puis son successeur Sievers et que Sagean, quant à lui, se trouvait sur la *Mary* de Babbington, alors tout son récit s'écroule. Il lui aurait été, en effet, quasiment impossible d'avoir même eu connaissance de la présence du capitaine français dans l'océan Indien, parce que ces deux compagnies de pirates (celle de Robert Glover et celle de Philip Babbington) ne se rencontrèrent jamais ! Il y aurait bien une autre possibilité, ce qui mettrait également à mal tous les dires Sagean concernant ses activités avec les flibustiers anglais en Afrique et aux Indes orientales. En effet, Babbington ne fut pas le seul capitaine flibustier anglais qui fut capturé en allant à terre aux Indes durant la décennie 1690. Il y en eut un autre, et nous l'avons vu également : William Mason ! Se pourrait-il alors que Sagean soit venu dans l'océan Indien en 1691 avec son prétendu tortionnaire ? Pourrait-il alors avoir compté parmi ceux qui retournèrent à New York avec le capitaine Coats, l'un des successeurs de Mason, deux ans plus tard ? Serait-il revenu ensuite à Madagascar avec le capitaine Robert Glover, sur la *Resolution* ? D'autres hypothèses du même genre pourraient être formulées, mais faute d'indices différents de ceux qui ont été exposées jusqu'ici, il serait inutile de s'y attarder dans ces pages.

Quant à Kidd, même si le récit de Sagean ne le nomme jamais, nous n'en avons pas encore fini avec lui, car c'est avec lui que se concluent les aventures de l'ancien coureur de bois en tant que flibustier. Pour lors, revenons au Canadien et à son compagnon hollandais qui avaient faussé compagnie aux Anglais à Carwar. De là, il étaient allés au port de Ankola, puis dans la capitale du royaume de Sonde où ils étaient, puis dans une ville appartenant aux Moghols que Sagean appelle « Géré ». À ce dernier endroit, il soutient avoir rencontré un Anglais et un Portugais servant comme canonnières. Ces mercenaires, qui s'étaient même convertis à l'Islam, voulurent les engager à suivre leur exemple, mais les deux anciens flibustiers refusèrent.²⁹⁷ C'est vraisemblable, dans la mesure où les Européens étaient, en Inde, et généralement dans toute l'Asie, réputés pour être excellents dans le maniement de l'artillerie. Il peut paraître étonnant que deux étrangers puissent progresser aussi facilement dans un pays inconnu dont ils ignoraient évidemment la langue. Or, il est probable que Sagean et son camarade savaient parler anglais, et qu'ils avaient loués les services d'un guide du pays comme cela se pratiquait généralement pour tout Européen voulant entrer dans les armées du Grand Moghol ou dans celles d'autres princes indiens.²⁹⁸ Enfin, ils entrèrent dans le royaume voisin de Canara. Ils visitèrent d'abord la ville de Simogué (Shimoga), où Sagean dut abandonner son camarade hollandais qui était malade. De là, il se rendit à la capitale Bredoul, c'est-à-dire Bednor ou Bednur (aujourd'hui Nagara), où il demeura quatre mois,

²⁹⁴ À ce sujet, voir Harold T. Wilkins, *Captain Kidd and His Skeleton Island* (Londres, Cassell and Company, 1935), p. 71. Comme cet auteur ne mentionne que rarement ses sources, je n'ai pu retrouver celle de la liste des déserteurs de l'*Adventure* qu'il reproduit partiellement.

²⁹⁵ *The Arraignment, Tryal, and Condemnation of Captain William Kidd, for Murther and Piracy* (Londres: John Nutt, 1701), p. 10, 24, 34, 45

²⁹⁶ Wilkins, *Captain Kidd and His Skeleton Island*, p. 71.

²⁹⁷ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

²⁹⁸ Pour des exemples concernant des flibustiers des Antilles à la fin de la décennie précédente, voir William Dampier, *A New Voyage Round the World* (Londres: James Knapton, 1697), p. 507-508; et NL-HaNA VOC/inv.nr. 1463/fol. 334r-348v, relation de Gijsbert Matthijsen Eibokken, Paliacate, 1^{er} décembre 1688.

étant entretenu par le roi de Canara.²⁹⁹ Cela peut paraître incroyable, mais si Sagean a pu se faire passer pour un Anglais, il est possible qu'il ait bien été reçu par les autorités de ce royaume.³⁰⁰ Au bout de quatre mois de séjour à Bednor, il alla à un lieu qu'il appelle Bijapur, et il descendit la rivière du même nom jusqu'à son embouchure, dix lieues plus bas, à la côte de Malabar, où les Hollandais possédait un comptoir. À cet endroit, il s'embarqua avec un capitaine anglais nommé « Barbe », corruption française du patronyme Barber, lequel commandait un navire de 24 canons, revenant de Chine, et s'en retournant à Surate.³⁰¹

Ces derniers renseignements posent divers problèmes. D'abord, la ville de Bijapur, alors connue également sous le nom de Visiapore, ne faisait pas partie du royaume de Canara. Elle était la capitale d'un ancien sultanat homonyme récemment conquis par le Grand Moghol. La VOC avait bien un comptoir, à Vengurla, dans cette nouvelle province moghole, mais il était situé sur la côte au nord de Goa, et aucune rivière ne le reliait à Bijapur.³⁰² La suite du récit de Sagean, s'il faut s'y fier, prouve également que c'est beaucoup plus au sud sur le littoral qu'il trouva le capitaine Barber. En effet, les mouvements de ce dernier sont bien connus. Jacob Barber, de son nom complet, commandait alors le *Blessing*, de 250 tonneaux, basé à Surate et armé de 20 canons, et portant à son bord une soixantaine de personnes, passagers et équipage compris.³⁰³ Entre avril et octobre 1696, revenant d'Amoy, en Chine, Barber s'était arrêté à Cochim pour hiverner, car il était trop tard pour rallier son port d'attache.³⁰⁴ Ainsi, Sagean ne peut s'être embarqué avec lui qu'entre octobre 1696 et mars 1697 au plus tard. En effet, pour son voyage suivant vers Amoy, Barber allait appareiller de Surate à la fin avril.³⁰⁵ Par ailleurs, la séquence des ports visités par le capitaine anglais pour son retour à Surate telle que donnée par Sagean est réaliste, soit, du sud au nord, au départ de Cochim : Cannanore, Mangalore, Barselore et Goa. Or, c'est sûrement à Barselore (aujourd'hui Basrur) qu'il s'est embarqué avec Barber, le VOC y ayant alors un marchand résident.³⁰⁶ À partir d'ici, d'ailleurs, le récit des aventures de Sagean devient petit à petit plus facilement vérifiable, et il sera plus compliqué de prendre son auteur en défaut, du moins sur l'essentiel.

Après un mois et demi de voyage avec Barber, le Canadien affirme être débarqué à Goa, la capitale des possessions portugaises des Indes orientales. Voici ce qu'il est important de retenir de ses aventures à cet endroit. Le vice-roi des Indes, dit-il, armait alors deux navires de guerre pour donner la chasse aux pirates, qu'ils soient Européens ou locaux. Le principal était le *São Boaventura*, un vaisseau de 44 canons et 260 hommes, capitaine Domingos da Costa. Il était

²⁹⁹ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*. À cette époque le souverain du Canara était le jeune Basavappa Nayaka, régnant seul depuis le début 1697, mais sa légitimité paraissait contestée. Il avait partagé le pouvoir avec la puissante et défunte reine Chennammaji. À ce sujet, voir NL-HaNA VOC/inv.nr. 1593/fol. 6-40, copie d'une lettre du commissaire Hendrick Zwaardecroon et du marchand Jan Grotenhuis au gouverneur général et au Conseil des Indes à Batavia, Cochim, 10 et 24 septembre 1697. Il est curieux que Sagean, s'il a bien visité ce royaume, n'ai pas mentionné cette reine, qui devenue veuve avait gouverné le pays pendant près d'un quart de siècle jusqu'à son décès en 1697. Concernant cette souveraine, voir Lennart Bes, « The Ambiguities of Female Rule in Nayaka South India, Seventeenth to Eighteenth Centuries », in Elena Woodacre (éd.), *A Companion to Global Queenship* (Leeds: Arc Humanities Press, 2018), p. 209-227.

³⁰⁰ À propos du royaume de Canara, voir *A New Account of the East Indies, being the Observations and Remarks of Capt. Alexander Hamilton* (1727), vol. I, p. 275-284.

³⁰¹ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

³⁰² *A New Account of the East Indies, being the Observations and Remarks of Capt. Alexander Hamilton* (1727), vol. I, p. 244.

³⁰³ NL-HaNA VOC/inv.nr. 1580/Malacca 1/p. 34-54, liste des navires qui sont entrés et sortis de Malacca, 28 décembre 1695 juin au 3 mars 1696.

³⁰⁴ NL-HaNA VOC/inv.nr. 1582/Malabar/p. 417-434, 524-525, copie de deux lettres du commandeur Adriaan van Ommen et du conseil de la côte de Malabar à Sir John Gayer à Bombay, Cochim, 9 avril et 4 octobre 1696.

³⁰⁵ NL-HaNA VOC/inv.nr. 1596/Malacca 1/p. 127-146, liste des navires qui sont entrés et sortis de Malacca, 10 juin au 19 octobre 1697. En janvier 1698, il repassait à Malacca, en provenance de China, s'en retournant à Surate. Voir NL-HaNA VOC/inv.nr. 1609/Malacca 1/p. 18-45, listes des navires qui sont entrés à Malacca et qui en sont sortis, du 21 octobre 1697 au 1^{er} mars 1698.

³⁰⁶ *A New Account of the East Indies, being the Observations and Remarks of Capt. Alexander Hamilton* (1727), vol. I, p. 281.

accompagné de la frégate *Conceição* de 28 canons et 145 hommes, capitaine Manuel da Silva. C'est à bord du second de ces bâtiments que Sagean reprit du service comme marin. Deux mois et demi après leur départ de Goa, ils rencontrèrent un navire anglais de 32 canons vers le cap Comorin. Du matin jusqu'au soir, la seule frégate *Conceição* livra alors combat à ce pirate. En plus des avaries que l'artillerie ennemie fit subir à son navire, le capitaine Da Silva eut à déplorer la perte de 25 de ses hommes tués ou blessés dans l'engagement. Le lendemain matin, son collègue Da Costa vint finalement à sa rescousse, mais le pirate anglais prit alors le large. À cette occasion, Sagean fut transféré de la *Conceição* au *São Boaventura*. Alors que la première rentrait à Goa pour aller réparer les dommages résultant de son affrontement avec le forban anglais, le second se lança à la poursuite du même pirate qu'il chercha en vain pendant bien trois semaines. En revanche, parmi les Maldives, le capitaine Da Costa captura un riche corsaire arabe. Retournant vers le continent avec cette prise, il trouva, entre Mangalore et Barcelore, la frégate de Da Silva escortant quelques bâtiments marchands. Cinq ou six jours plus tard, ils jetaient l'ancre tous ensemble dans le port de Goa.³⁰⁷

Le capitaine de vaisseau Manuel da Silva de Ataíde, l'officier portugais sous les ordres duquel Sagean affirme avoir servi à cette occasion, n'en était pas à son premier affrontement contre des pirates anglais dans l'océan Indien. Il était arrivé à Goa à la fin de 1694, commandant l'un des trois navires de guerre venus du Portugal sous la conduite du chef d'escadre Estêvão José da Gama. Quelques mois plus tard, le vice-roi Pedro António de Meneses Noronha de Albuquerque, comte de Vila Verde, lui avait donné le commandement de la frégate *Nossa Senhora da Conceição de Pangim*, commandement qu'il allait conserver jusqu'à la fin de l'année 1697.³⁰⁸ Contrairement à ce que Sagean affirme, cette ancienne galiote reconvertie en frégate³⁰⁹ n'était pas armée de 28 canons, mais de deux fois moins.³¹⁰ La mission que confia alors le vice-roi au capitaine Da Silva était double. D'une part, il devait porter à Timor un nouveau gouverneur pour reprendre possession de la partie de cette île appartenant au Portugal (qu'il partageait avec la VOC), ainsi que l'archipel de Solor et l'île de Flores, dont les habitants, en majorité des métis, s'étaient montrés rebelles envers le gouvernement de Goa depuis des années. D'une autre, il devait escorter, à l'aller et au retour, le navire marchand qui, annuellement, allait faire la traite à Macao,³¹¹ la *Nossa Senhora das Boas Novas*, qui était un plus gros bâtiment que sa frégate.³¹² Les deux navires appareillèrent ensemble de Goa en février 1695. Après une longue escale à Batavia, de mai à juillet,³¹³ ils arrivèrent à Larantuka, sur l'île de Flores, où Da Silva débarqua le nouveau gouverneur de Timor et sa petite troupe qui gagnèrent ensuite cette île par leurs propres moyens. L'escale dans ces îles dura plusieurs mois, puisque Da Silva dut faire réparer ses mâts et prendre à son bord une charge de bois de santal. Enfin, en juin 1696, les deux *Nossas Senhoras* appareillaient de Lifau, la capitale

³⁰⁷ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*. Ici, j'ai retraduit en portugais, les noms des deux navires que Fossecave avait rendu sous leurs formes françaises.

³⁰⁸ BR FBN Coleção Diogo Barbosa Machado, *Notícias das proezas militares obradas pelos portugueses em a Índia Oriental*, t. 1, n° 24, « Relação das ilhas de Timor e Solor e da viagem que fez Manuel da Silva de Ataíde cavaleiro professo de Cristo, capitão-de-mar-e-guerra da fragata Nossa Senhora da Conceição de Pangim e cabo dos navios da China naquelas ilhas, depois de muitos anos estarem rebeladas, a levar o governador, comissário e visitador geral para elas António de Mesquita Pimentel, no ano de 1695 », 50 fol.; retranscrit dans Artur Teodoro de Matos (éd.), *Timor no Passado: Fontes para a sua história, Séculos XVII e XVIII* (Lisbonne: Centro de Estudos dos Povos e Culturas de Expressão Portuguesa, 2015), p. 31-87.

³⁰⁹ Eduardo Augusto de Sá Nogueira Pinto de Balsemão, *Os Portuguezes no Oriente* (Nova Goa: Imprensa Nacional, 1883), vol. II, p. 167-168.

³¹⁰ NL-HaNA VOC/inv.nr. 1596/Malacca 1/p. 9-54, liste des navires qui sont entrés et sortis de Malacca du 2 juillet 1696 au 2 mars 1697.

³¹¹ BR FBN Coleção Diogo Barbosa Machado, *Notícias das proezas militares obradas pelos portugueses em a Índia Oriental*, t. 1, n° 24, relation du capitaine Manuel da Silva de Ataíde.

³¹² NL-HaNA VOC/inv.nr. 1577/Timor/p. 323-414, copie du registre journalier de Timor du 8 juin 1695 au 5 juin 1696. Cette source donne le nom complet du navire contrairement à NL-HaNA VOC/inv.nr. 1596/Malacca 1/p. 9-54, liste des navires qui sont entrés et sortis de Malacca du 2 juillet 1696 au 2 mars 1697, où elle ne figure que sous le nom de *Nossa Senhora*.

³¹³ ID-ANRI Hoge Regering/inv.nr. 2514/p. 305 et 477, registre journalier de Batavia, 10 mai et 20 juillet 1695.

des Portugais à Timor, à destination de Macao, où ils arrivèrent deux mois plus tard.³¹⁴ Après y avoir fait leur traite, ils en repartaient le dernier jour de l'année 1696. Le mois suivant, ils faisaient une escale de quelques jours à Malacca.³¹⁵ Reprenant la mer, ils découvriraient les côtes de Ceylan le 10 février 1697, et passant la pointe de Galle, leurs capitaines résolurent de ne point s'arrêter à Colombo, le principal comptoir de la VOC dans l'île, et de poursuivre leur route vers le nord jusqu'au cap Comorin. Ce fut là que, quelques jours plus tard, vers le 16 ou 17 du même mois, les Portugais rencontrèrent deux flibustiers anglais, qui les trompèrent en arborant pavillon français. C'étaient l'ancienne *Mocha*, maintenant appelée *The Resolution*, alors commandée par Ralph Stout, et la *Mary*, l'ancien navire de Babbington, sans capitaine. Da Silva eut à soutenir contre eux un combat pendant tout le jour, avant d'être obligé d'aller chercher refuge dans le port de Quilon, appartenant aux Néerlandais. Quant à la *Nossa Senhora da Boas Novas*, elle fut prise par les deux pirates. Après avoir été pillée, et son équipage torturé, elle fut relâchée et put rejoindre, le 24 février, la *Conceição* à Quilon. Enfin, le 20 mars 1697, les deux navires arrivèrent dans le port de Goa après deux ans d'absence.³¹⁶

Au retour du capitaine Da Silva, le vice-roi comte de Vila Verde le chargea d'une nouvelle mission : donner la chasse aux pirates le long du littoral indien au sud de Goa. En prévision de cette croisière, en plus de sa frégate *Nossa Senhora da Conceição de Pangim*, Da Silva allait en avoir une autre sous ses ordres, le *São Boaventura*, beaucoup plus forte que la sienne. Cependant, contrairement à ce que Sagean affirme, cette seconde frégate, qui était bien armée de 44 canons, et dont c'était le premier voyage, n'était pas commandée par un certain Domingos da Costa, mais par un officier nommé Fernão Sodré Pereira.³¹⁷ Comment Sagean a-t-il pu commettre une telle erreur, d'autant plus inexcusable qu'il prétend avoir fait la plus grande partie de sa croisière avec les Portugais à bord du *São Boaventura*? A-t-il confondu le capitaine Sodré avec l'un des officiers de la frégate qui se serait appelé Domingos da Costa? C'est peu probable, puisque la liste de ces officiers est connue.³¹⁸ Alors, où a-t-il pris ce nom? Curieusement, un officier de la ville de Lifau, appartenant à l'importante communauté portugaise métisse de Timor et ses dépendances, portait exactement le même nom.³¹⁹ Ce ne sera pas l'unique renvoi, indirect toutefois, au voyage que le capitaine Da Silva avait fait à Timor que l'on retrouve dans la relation du Canadien, comme nous allons le voir.

³¹⁴ BR FBN Coleção Diogo Barbosa Machado, *Notícias das proezas militares obradas pelos portugueses em a Índia Oriental*, t. 1, n° 24, relation du capitaine Manuel da Silva de Ataíde; et NL-HaNA VOC/inv.nr. 1577/Timor/p. 323-414, copie du registre journalier de Timor du 8 juin 1695 au 5 juin 1696.

³¹⁵ NL-HaNA VOC/inv.nr. 1596/Malacca 1/p. 9-54, liste des navires qui sont entrés et sortis de Malacca du 2 juillet 1696 au 2 mars 1697.

³¹⁶ BR FBN Coleção Diogo Barbosa Machado, *Notícias das proezas militares obradas pelos portugueses em a Índia Oriental*, t. 1, n° 24, relation du capitaine Manuel da Silva de Ataíde. Pour des renseignements complémentaires concernant la rencontre avec les deux flibustiers anglais, voir NL-HaNA VOC/inv.nr. 1598/Malabar/p. 8-98 et 298-300, copie d'une lettre du premier marchand et commandant Pieter Cousart et du conseil de Cochim au gouverneur général et au conseil des Indes à Batavia, 28 février 1697, et extrait d'une lettre des marchands du comptoir de Quilon au commandeur et au conseil de la côte de Malabar, 25 février 1697; ainsi que TNA CO/323/2/n° 123viii, copie de la relation de William Willock, 1697. Ce sont ces documents néerlandais qui permettent d'identifier à coup sûr les deux navires anglais qui attaquèrent les Portugais.

³¹⁷ Eduardo Augusto de Sá Nogueira Pinto de Balsemão, *Os Portuguezes no Oriente* (Nova Goa: Imprensa Nacional, 1883), vol. II, p. 167-168. La source de cet auteur pour la croisière des deux frégates est la suivante : Goa Archives HAG/Monções/n° 61/p. 285-288, copies de deux lettres du vice-roi comte de Vila Verde au roi de Portugal, Goa, 2 janvier 1698, laquelle est résumée dans Maria Augusto Veiga e Sousa et al., « Monções N.º 61 », *Boletim da Filmoteca Ultramarina Portuguesa*, XX (1993), p. 9-94. D'autres documents confirment le nom du capitaine du *São Boaventura* : Goa Archives HAG/Assentos do Conselho do Estado/n° V/doc. 24, consultation du Conseil d'État de l'Inde, Goa, 4 octobre 1697, retranscrit dans Panduronga Pissurlencar (éd.), *Assentos do Conselho do Estado* (Bastora Goa: Arquivo Historico do Estado da Índia, 1957), vol. V, p. 49-50; et Goa Archives HAG/Reis Vizinhos/n° 6/fol. 50v, copie de lettres du vice-roi comte de Vila Verde au commandant pour le roi de Sonde à Carwar et au chef du comptoir de la East India Company au même endroit, Goa, 5 et 8 octobre 1697; retranscrits dans Maria Augusto Veiga e Sousa, « Transcrição do 6o Livro dos Reis Vizinhos », *Boletim da Filmoteca Ultramarina Portuguesa*, XIV (1970), p. 107-304.

³¹⁸ António Marques Esparteiro, *O General dos Galeões do Estado da India, António de Figueiredo e Utra, 1678–1751* (Centro de Estudos da Marinha, Lisbon, 1975), p. 22.

³¹⁹ BR FBN Coleção Diogo Barbosa Machado, *Notícias das proezas militares obradas pelos portugueses em a Índia Oriental*, t. 1, n° 24, relation du capitaine Manuel da Silva de Ataíde.

La *Nossa Senhora da Conceição de Pangim* et le *São Boaventura* seraient partis de Goa au début de septembre 1697.³²⁰ Ils dirigèrent leur course vers Carwar. L'agent de la East India Company dans ce port expliquait ainsi pourquoi les deux frégates portugaises vinrent expressément à cet endroit. Le 13 septembre, le capitaine Kidd venant de la mer Rouge y avait jeté l'ancre. Les marchands anglais de Carwar envoyèrent alors à son bord deux capitaines au service de la East Compagnie. L'un des deux était, encore, l'ancien flibustier Mason, qui — rappelons-le — s'était enfui avec jadis avec le *Blessed William*, le navire de Kidd. Plusieurs des membres de l'équipage de l'*Adventure Galley* se plaignirent à Mason de leur capitaine qui se montrait trop sévère et même cruel envers eux. Ils se proposaient de se mutiner, et dans cette éventualité, ils offrirent même le commandement de l'*Adventure*... à Mason! L'ancien chef flibustier refusa, et il n'y eut pas de mutinerie.³²¹ Toutefois, dans l'intervalle, neuf des hommes de Kidd le désertèrent.³²² Trois d'entre eux se rendirent prestement à Goa, et ils prévinrent les autorités portugaises de la toute première piraterie de leur capitaine commise peu de temps auparavant au large de Bombay contre un navire maure, et de ses intentions généralement belliqueuses. C'est cela, selon les agents de la Compagnie à Carwar, qui aurait donné lieu à l'armement des deux frégates portugaise.³²³ Ils n'en prévinrent pas moins Kidd de leur arrivée imminente, juste avant que celui-ci ne lève l'ancre, le 23 septembre. Le lendemain de son départ, Kidd rencontra d'ailleurs les deux frégates, à mi-chemin entre Carwar et Goa. Au matin du jour suivant, le 25 septembre, la *Conceição*, meilleur voilier que le *São Boaventura*, se lança à la poursuite de l'*Adventure Galley*. Lorsque Kidd vit que la plus grosse frégate portugaise ne suivait pas l'autre, il livra combat au capitaine Da Silva durant tout le reste de la journée. Il s'en tira avec seulement une dizaine de blessés. Lorsque le lendemain matin, le *São Boaventura* rejoignit enfin la *Conceição*, le capitaine anglais jugea préférable de changer de route, et il mit le cap au Sud. La *Conceição* avait été si endommagée lors de l'affrontement avec l'Anglais que Da Silva n'eut d'autre choix que de rentrer à Goa, avec des pertes importantes en homme.³²⁴ Quant à son collègue Sodrê Pereira, il mena le *São Boaventura* dans le port de Carwar à dessein de prendre sous son escorte un navire marchand portugais qui y avait hiverné. Cependant, dans la rivière de Carwar, il trouva un navire arabe venant de Kong, en Perse. Le maître de ce bâtiment ayant refusé de montrer au capitaine Sodrê Pereira sous quel pavillon il naviguait, le Portugais décida de s'en emparer par surprise. Mal lui en prit, puisqu'au lieu d'ordonner l'abordage du petit navire navire, il le fit attaquer à distance à coups de fusil et à la grenade. Les deux douzaines d'hommes se trouvant au bord du navire arabe répliquèrent en tirant du canon sans discontinuer durant deux heures, et par accident, le feu prit à bord de la plus grosse des trois chaloupes portugaises engagées dans cette affaire, et elle explosa, causant la mort d'une quinzaine d'hommes et en brûlant plusieurs autres.³²⁵ Sodrê Pereira en resta là. En revanche, le vice-roi, qui fut rapidement informé de cette action inconsidérée, le réprimanda pour avoir attaqué ce navire arabe dans un port appartenant au roi de Sonde. Il lui transmettait également l'ordre formel de

³²⁰ La date de départ aurait été le 7 octobre 1697, suivant Armando da Silva Saturnino Monteiro, *Batalhas e combates da Marinha Portuguesa, 1669-1807* (Lisbonne: Livraria Sá da Costa Editora, 1989), p. 42. La suite des événements montre que c'est impossible. Cet auteur qui relate également la croisière des deux frégates donne comme source : António Marques Esparteiro, *Três Séculos no Mar (1640-1910), no 10: III Parte/Fragatas/1o Vol.* (Lisbonne: Edições Culturais da Marinha, 1978), p. 74-75. Cependant, je n'ai pas pu consulter cet autre ouvrage pour vérifier d'où provient exactement cette erreur.

³²¹ BL IOR/G/36/113/copie d'une lettre de Thomas Pattle au conseil de Surate, Carwar, 22 septembre/2 octobre 1697; retranscrit dans *The Indian Antiquary*, Vol. XLIX (1920), Supp., p. 9-10.

³²² TNA CO/323/2/nº 124ii, copie de la déclaration de Nicholas Alderson, Bombay, 19 octobre/8 novembre 1697.

³²³ BL IOR/G/36/113/copie d'une lettre de Thomas Pattle au conseil de Surate, Carwar, 22 septembre/2 octobre 1697; retranscrit dans *The Indian Antiquary*, Vol. XLIX (1920), Supp., p. 9-10.

³²⁴ Côté anglais, le combat est décrit dans TNA CO/5/860/nº 64xxv, copie de la relation de William Kidd, Boston, 7/17 juillet 1699; et BL IOR/G/36/113/copie d'une lettre de Thomas Pattle au conseil de Surate, Carwar, 22 septembre/2 octobre 1697. Ces deux descriptions concordent généralement avec ce qu'en disent les sources portugaises, qui sont les seules par ailleurs à donner les noms des deux frégates et de leurs capitaines : Eduardo Augusto de Sá Nogueira Pinto de Balsemão, *Os Portuguezes no Oriente* (Nova Goa: Imprensa Nacional, 1883), vol. II, p. 167-168.

³²⁵ BL IOR/G/36/113/copie d'une lettre de Thomas Pattle au conseil de Surate, Carwar, 22 septembre/2 octobre 1697.

rentrer avant que la flotte qu'il faisait équiper pour Mombasa, assiégée par les Arabes de Mascate depuis presque deux ans, ne parte.³²⁶ Au plus tard avant la mi-novembre 1697, le *São Boaventura* rejoignait la *Conceição* à Goa.³²⁷ D'ailleurs, dès les premiers jours de décembre, cette frégate, toujours commandé par Sodré Pereira, levait l'ancre pour le Mozambique au sein de la flotte constituée par ordre du vice-roi.³²⁸

Ainsi, contrairement à ce qu'affirme Sagean, le combat que livra le capitaine Da Silva contre le pirate anglais ne se déroula pas au cap Comorin, mais bien vers Carwar, et non pas deux mois et demi après leur départ de Goa, mais seulement quelques jours après. Nous avons ici la seconde référence indirecte au voyage précédent de Da Silva, alors qu'il fut attaqué vers ce cap par la *Mocha* et la *Charming Mary*. Quant au capitaine du *São Boaventura*, il ne se rendit pas aux Maldives, beaucoup trop loin vers le Sud, et il n'y captura pas de corsaire arabe, mais toujours à Carwar, il échoua à s'emparer d'un marchand de cette nation. D'ailleurs, cette croisière ressemble plutôt à celle que firent ensemble les deux flibustiers anglais nommés ci-dessus. Enfin, il est étonnant que Sagean ne mentionne pas cet événement majeur se déroulant alors dans les territoires portugais d'Afrique orientale que fut le siège de Mombasa par les navires du sultan d'Oman,³²⁹ car si jamais il eut des offres de service de la part du vice-roi comte de Vila Verde ou de celle de tout autre officiel portugais, comme il l'affirme, c'est vraisemblablement pour participer comme marin ou soldat à cette entreprise. C'est d'autant plus suspect que l'un des officiers supérieurs de la marine portugaise qui avait déjà porté des secours à Mombasa, l'amiral Henrique de Figueiredo de Alarcão, s'était embarqué comme volontaire aux côtés du capitaine Sodré à bord du *São Boaventura* dans la croisière que celui-ci venait de faire en compagnie du capitaine Da Silva.³³⁰

Que pensez de ces aventures dans l'océan Indien? Parmi la quantité d'autres hypothèses qui resteraient à formuler, une pourrait expliquer tous les mensonges de Sagean : le Canadien aurait été l'un des flibustiers français que Kidd recueillit à Anjouan lors de son escale dans les Comores (mars à mai 1697), et ensuite, il aurait été l'un de ces trois membres de l'équipage de l'*Adventure* qui le désertèrent à Carwar et qui se rendirent ensuite à Goa. Rappelons-le, c'est à Carwar que Sagean dit avoir abandonné le pirate anglais à bord duquel il servait. En revanche, cette nouvelle hypothèse pause plus de problèmes qu'elle n'en résout. D'abord, Sagean ne donne jamais le nom de Kidd dans sa relation. Ensuite, il n'aurait pas manqué, à cette occasion, de signaler la présence de sa vieille connaissance, le capitaine Mason, à Carwar. Et comme nous en avons déjà discuté, il est peu probable que Kidd ait embarqué à Anjouan plus que deux flibustiers français, les nommés Le Roy et Le Reté. Pourquoi alors tant d'incohérences? Sagean serait-il alors retourné en Amérique, et aurait-il put être ce Canadien anonyme que le capitaine Labbé de Bellissime rencontra à la Martinique?³³¹ Il aurait donc compté parmi la trentaine des hommes de Léger et de Desmaretz, qui partant des Comores, vinrent désarmer à Cayenne, en mars 1697, avec le brigantin du premier de

³²⁶ Goa Archives HAG/Assentos do Conselho do Estado/nº V/doc. 24, consultation du Conseil d'État de l'Inde, Goa, 4 octobre 1697; et Goa Archives HAG/Reis Vizinhos/nº 6/fol. 50v, copie de lettres du vice-roi comte de Vila Verde au commandant pour le roi de Sonde à Carwar et au facteur de la East India Company au même endroit, Goa, 5 et 8 octobre 1697.

³²⁷ Armando da Silva Saturnino Monteiro, *Batalhas e combates da Marinha Portuguesa, 1669-1807* (Lisbonne: Livraria Sá da Costa Editora, 1989), p. 42.

³²⁸ António Marques Esparteiro, *O General dos Galeões do Estado da Índia, António de Figueiredo e Utra, 1678-1751* (Centro de Estudos da Marinha, Lisbon, 1975), p. 8-26.

³²⁹ Pour un bon résumé chronologique du siège de Mombassa qui s'échelonna de mars 1696 à décembre 1698, voir Esparteiro, *O General dos Galeões do Estado da Índia, António de Figueiredo e Utra*, p. 8-26.

³³⁰ Eduardo Augusto de Sá Nogueira Pinto de Balsemão, *Os Portuguezes no Oriente* (Nova Goa: Imprensa Nacional, 1883), vol. II, p. 167-168.

³³¹ Cette hypothèse état celle de Richebourg Gaillard McWilliams, « A Kingdom Beyond the Rockies: The El Dorado of Mathieu Sagean », in John Francis McDermott (dir.), *The French in the Mississippi Valley* (Urbana: University of Illinois Press, 1965), p. 175-195; et avant lui, de Nellis M. Croise, *In Quest of the Western Ocean* (New York: William Morrow and Co., 1928), p. 313-314.

ces capitaines?³³² Or, dès le mois suivant, au moins un de ces flibustiers nommé Gilles Renaud, ayant appartenu à la compagnie de Desmaretz, débarquait à la Martinique. Il raconta leurs aventures au gouverneur général, le marquis d'Amblimont. De plus, l'arrivée de Renaud dans cette île semble coïncider avec l'escale que le capitaine Bellissue y fit la même année. Au moment de sa déclaration à Brest, début 1700, ce dernier disait avoir rencontré son Canadien anonyme, environ deux ans et demi plus tôt, soit vers juin 1697, c'est-à-dire avant le début de la saison des ouragans aux Antilles.³³³ Renaud ou un autre de ses camarades aurait-il pu être son mystérieux informateur? Si oui, est-ce que celui-ci, dans l'éventualité où il s'agirait de Sagean, aurait pu retourner en Inde pour être présent à Surate, en mai 1698, au moment de la mort du directeur du comptoir de la Compagnie des Indes orientales, comme il le rapporte? À la lumière du voyage en Chine que Sagean fit ensuite — et que nous allons analyser —, cette hypothèse tient difficilement la route. En théorie, certes, Sagean aurait pu faire ce voyage à partir de la Martinique, mais à l'époque personne n'allait de la mer des Antilles à l'océan Indien.³³⁴ D'ailleurs, il lui aurait été impossible de joindre le navire à bord duquel il se rendit en Chine, au printemps 1698. Aurait-il pu alors s'embarquer sur l'un des trois autres qu'il prétend avoir trouvés à son arrivée à Amoy? Là encore, c'est impossible. En effet, le premier appareilla de Cadix pour l'Asie en décembre 1697, et l'un des deux autres partit de Londres le même mois, et le troisième, le suivant. Enfin, des trois, deux avaient fait le voyage sans escale jusqu'à Batavia, et seul le troisième avait touché un autre port auparavant, au Cap de Bonne Espérance.³³⁵

Le voyage à la Chine

À partir d'ici, c'en est terminé de la flibuste pour Sagean. Débute maintenant la dernière partie de ses aventures qui correspond à son voyage en Chine puis en Angleterre. Cette partie de sa relation est celle que le secrétaire d'État Pontchartrain considérait, rappelons-le, comme véridique.³³⁶ Cependant, le ministre de Louis XIV n'a apparemment laissé aucun document permettant de savoir pourquoi il semblait si convaincu que le Canadien était effectivement allé jusqu'en Chine comme ce dernier l'avait raconté. Pour le savoir, et par conséquent pour établir la véracité de cette partie de ses aventures, il faut faire l'analyse de ce voyage, et ce à la lumière, encore une fois, des archives de la VOC³³⁷, ainsi que des rapports de missionnaires franciscains et augustins qui vécurent les mêmes péripéties que lui³³⁸.

³³² FR ANOM COL/C8A/10/fol. 60-65, lettre du gouverneur général marquis d'Amblimont au secrétaire d'État Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, Martinique, 10 avril 1697.

³³³ FR ANOM COL/C14/3/fol. 59-64, lettre du gouverneur marquis de Férolles, au secrétaire d'État Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, Cayenne, 25 mars 1697.

³³⁴ Le premier voyage d'un navire français allant des Petites Antilles, ou de tout autre colonies des Amériques appartenant à la France, vers l'océan Indien, fut entrepris par Julien Forget, un ancien de la compagnie de Desmaretz, en juillet 1700, pour aller traiter à Madagascar et à l'île Bourbon. À ce sujet, voir FR ANOM COL/C8A/12/fol. 279-283, lettre de l'intendant François-Roger Robert au secrétaire d'État Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain, Martinique, 6 novembre 1700.

³³⁵ Ces trois navires — nous le verrons plus loin — étaient le *Nassau*, le *Trumbull* et la *Sarah*. Tous trois firent escale à Batavia : ID-ANRI Hoge Regeering/inv. nr. 2518/p. 329, 345, 378-379, registre journalier de Batavia pour les 30 mai, 9 et 17 juin 1698.

³³⁶ FR AN (Paris) MAR/B2/148/fol. 518 et idem/149/fol. 155r, lettres de Pontchartrain au sieur d'Iberville, 22 septembre et 3 novembre 1700.

³³⁷ Les archives de la East India Company, conservés à la British Library, auraient pu apporter d'autres confirmations quant à cette partie du récit, mais comme je l'ai souligné précédemment, je n'ai pas été en mesure d'y avoir accès.

³³⁸ Un récit bien que sommaire du voyage du navire anglais sur lequel Sagean prétend s'être embarqué pour aller en Chine est donné par Fortunato Margiotti, Gaspar Han et Antolin Abad (éd.), *Sinica Franciscana, vol. IX: Relationes et epistolae fratrum minorum hispanorum in Sinis qui annis 1697-98 missionem ingressi sunt* (Madrid: Tecnovic Arte Gráfico S.L., 1995), p. 749-753. La traversée de ce navire y est reconstituée à partir de plusieurs sources, dont certaines même sont reproduites intégralement. Les auteurs de cet ouvrage l'ont inséré dans la biographie de l'un des religieux qui voyageait à son bord. Puisque leur travail est d'une très grande rigueur, j'utiliserai ici ce que ces auteurs en écrivent dans cette biographie pour confirmer ou infirmer le récit du Français, sans avoir recours aux sources originales.

Huit jours après son retour à Goa, après avoir refusé divers offres des Portugais, l'ancien flibustier affirme s'y être embarqué sur l'un des navires d'une flotte marchande allant à Surate. Le trajet qu'il dit avoir fait pour s'y rendre demeure pour le moins curieux. Longeant d'abord la côte vers le nord, cette flotte se serait arrêtée successivement à Rajapore (Rajapur), à Bassein (aujourd'hui Vasai) qui est pourtant au nord de Surate, puis à Chaul qui en est au sud! De Chaul, elle serait allée à Diu, à la péninsule de Kathiawar ou Saurashtra, de l'autre côté de la mer d'Arabie, puis retraversant cette mer, elle aurait fait escale à Daman puis à Bombay. Dans ce dernier port, au sud de Surate, Sagean aurait rencontré à nouveau le capitaine Barber.³³⁹ Ce dernier détail demeure plus plausible que sa traversée, car à l'époque, Jacob Barber, qui commandait toujours le *Blessing*, revenait d'un nouveau voyage en Chine.³⁴⁰ Et moins d'une semaine plus tard, Sagean débarquait enfin à Surate. Son arrivée doit être située dans les derniers jours du mois d'avril 1698. Il y trouva le directeur du comptoir français, Jean-Baptiste Martin, « à l'extrémité de la maladie dont il est mort, en sorte qu'il ne put lui parler ». ³⁴¹ Or, Martin est décédé dans la nuit du 10 au 11 mai.³⁴² Cela correspond au récit de Sagean qui affirme être demeuré à Surate « une quinzaine de jours » et en être reparti le 14 du même mois à bord d'un navire anglais allant en Chine. Il explique ce choix, celui de s'engager au service des Anglais, par le fait qu'il n'y avait alors à Surate aucun navire pouvant le mener directement en France. Le navire sur lequel il s'embarqua, en qualité de quartier-maître, précise-t-il, était le *Josiah*, armé de 24 canons, suivant sa relation,³⁴³ mais plutôt de 30 selon d'autres sources beaucoup plus fiables. Il venait de Bandar Abbas, autrement dit Gameron, où il avait fait escale, du 10 mars au 17 avril précédent au retour d'un voyage au Bengale.³⁴⁴ Son capitaine aurait été un certain « Eytt ». En fait, comme pour presque tous les noms anglais de la relation de Sagean, celui-ci est rendu phonétiquement en français.³⁴⁵ L'homme s'appelait en réalité Samuel Heaton. Son navire *The Josiah*, de 400 tonneaux, portaient 120 personnes, équipage et passagers compris. À tout le moins, c'est le nombre que Heaton déclara lorsqu'il fit escale à Malacca quelques mois plus tard.³⁴⁶

Parmi les passagers, Sagean signale la présence de six missionnaires, soit un jésuite français, le père Avril, le seul dont il donne le nom, et cinq religieux italiens « de divers ordres ». ³⁴⁷ Hormis le jésuite Philippe Avril³⁴⁸ qui s'embarqua effectivement à Surate, les cinq Italiens avaient tous pris

³³⁹ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 3-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

³⁴⁰ En provenance d'Amoy, il avait fait escale du 3 au 23 janvier 1698 à Malacca, date à laquelle il en repartait pour retourner à Surate, son port d'attache. Voir NL-HaNA VOC/inv.nr. 1609/Malacca 1/p. 18-45, liste des navires qui sont entrés à Malacca et en sont sortis du 21 octobre 1697 au 1^{er} mars 1698.

³⁴¹ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 3-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

³⁴² NL-HaNA VOC/inv.nr. 1611/Surate/p. 363-369, copie d'une lettre du directeur Pieter Ketting et du conseil de la VOC à Surate au gouverneur général et au conseil des Indes à Batavia, Surate, 14 mai 1698.

³⁴³ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 3-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

³⁴⁴ NL-HaNA VOC/inv.nr. 1611/Perzië 1/p. 106-107, liste des navires qui sont entrés dans le port de Gameron et qui en sont sortis du 13 février au 26 mars 1698; et NL-HaNA VOC/inv.nr. 1611/Perzië 2/p. 69-72, autre liste pour la période du 5 avril au 28 juillet 1698. Dans la première liste, il est indiqué que le *Josiah* avait 360 *lasten* (tonneaux hollandais de jauge), 30 canons et 70 hommes.

³⁴⁵ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 3-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

³⁴⁶ NL-HaNA VOC/inv.nr. 1609/Malacca 1/p. 113-122, copie de la lettre du gouverneur Govert van Hoorn et du conseil de Malacca au gouverneur général et au conseil des Indes à Batavia, Malacca, 2 novembre 1698.

³⁴⁷ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 3-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

³⁴⁸ Mathématicien du roi, le père Philippe Avril (1654-1698) avait voyagé précédemment en Syrie, en Russie et en Turquie pour tenter de trouver une nouvelle route terrestre pour atteindre la Chine. À son retour en France, il fit d'ailleurs publier la relation de ses observations sous le titre *Voyage en divers états d'Europe et d'Asie, entrepris pour découvrir un nouveau chemin à la Chine* (Paris: Claude Barbin et al., 1692), 406 p. En 1695, il fut l'une des neuf Jésuites (dont père Guy Tachard, qui s'en retournait au Siam) qui s'embarquèrent dans l'escadre de Serquigny se rendant à Surate. Peu après son arrivée là-bas, le père Avril serait passé à Goa à dessein de trouver un navire allant en Chine, mais après plusieurs mois d'attente dans cette ville, il dut revenir à Surate. Voir, entre autres sources, à son sujet John W. Witek, *Controversial ideas in China and in Europe: a biography of Jean-François Foucquet S. J., 1665-1741* (Rome: Institutum Historicum S. I., 1982), p. 89-90.

passage à bord *Josiah* lors de l'escale du navire à Bandar Abbas vers la mi-avril. Deux d'entre eux étaient des franciscains réformés : Giuseppe Francesco Boccardo et Placido Albrecht, celui-ci étant toutefois d'origine polonaise³⁴⁹. Les trois autres, des augustins déchaussés nommés Giovanni Mancini, Nicola Agostino Cima et Alfonso Romano³⁵⁰. De ces cinq religieux italiens, le dernier serait mort, selon Sagean, au cours de la traversée du *Josiah* de Surate à Aceh sans que le Canadien n'en précise ni le lieu ni la date. En fait, le père Romano décéda dès le 17 mai, soit deux jours après que le *Josiah* eut quitté Surate mais avant que celui-ci ne fit escale à Bombay. En effet, comme le dit Sagean, le capitaine Heaton dut s'arrêter dans le second de ces ports, chef-lieu des comptoirs de la East India Company, pour recevoir les ordres du plus haut officiel de la compagnie en Asie, le capitaine général et commandant en chef Sir John Gayer. Enfin, le dernier jour de mai, le *Josiah* reprenait la mer. Quant aux quatre missionnaires italiens, outre le décès de leur compagnon, la majorité d'entre eux ne retinrent de leur traversée jusqu'à Malacca qu'une tempête qui poussa le navire vers le cap Comorin, mais l'un d'eux mentionne une escale de quelques jours à Sumatra.³⁵¹ Ainsi, se trouve indirectement confirmée l'escale à Aceh, à la pointe nord-ouest de la grande île malaise, où suivant Sagean, le *Josiah* serait demeuré trois jours.³⁵²

Après 46 jours de navigation, comptés au départ de Bombay, le *Josiah* s'arrêta dans le grand port néerlandais de Malacca, du 16 jusqu'au 24 juillet.³⁵³ Cela correspond bien aux huit jours que Sagean donne pour leur escale à cet endroit. De là, ils appareillèrent pour continuer leur voyage, sans autre arrêt prévu qu'à l'île d'Amoy, leur destination en Chine. Trois jours après leur départ, poursuit-il, ils aperçurent la « Pierre Blanche », c'est-à-dire l'îlot Pedra Branca, là où le détroit de Singapour rejoint la mer de Chine méridionale, et après avoir navigué 24 autres jours, le navire fit route pour aller chercher Amoy.³⁵⁴ Les religieux italiens voyageant à bord du *Josiah* donnent une version quelque peu différente de cette traversée. Ils disent qu'ils furent plus d'une semaine à tenter de sortir du détroit de Malacca à cause du mauvais temps, que ce fut seulement au dixième jour de leur navigation qu'ils purent passer Pedra Branca, et qu'enfin 14 jours plus tard, ils découvrirent la côte de Chine.³⁵⁵ Cela fait bien 24 jours comme le dit Sagean, mais 24 jours depuis le départ de Malacca, et non depuis leur passage à Pedra Branca. Toutefois, comme nous l'avons déjà souligné, lors de ses voyages, le Canadien n'a jamais tenu de journal de quelque nature que ce fût, et les dates figurant dans son récit sont toutes données de mémoire.

Cependant, durant les cinq derniers jours, il y eut « du brouillard et de la pluie continuelle », ce qui empêcha les pilotes du *Josiah* de calculer leur position. Pire, le capitaine Heaton ayant fait provision

³⁴⁹ Giuseppe Francesco [né Giovanni Andrea] Boccardo (1665-1726) de Langasco, et Placido [né Marcin] Albrecht (1662—1728) de Valcio, c'est-à-dire de Walczak, en Pologne. À leur sujet, voir Fortunato Margiotti, Gaspar Han et Antolin Abad (éd.), *Sinica Franciscana, vol. IX: Relationes et epistolas fratrum minorum hispanorum in Sinis qui annis 1697-98 missionem ingressi sunt* (Madrid: Tecnovic Arte Gráfico S.L., 1995), p. 741-765, 941-981.

³⁵⁰ Nicola Agostino [né Carlo Nicola Alberto] Cima (1664-1711) de Sainte-Monique, Giovanni [né Giuseppe] Mancini (1650-1722) de Saint-Augustin et de Sainte-Monique et Alfonso [né Giacomo] Romano (1657-1698) de la Mère de Dieu. À leur sujet, voir Pietro Scalia, « Gli agostiniani scalzi nel Vietnam e nella Cina » et « Gli agostiniani scalzi in Oriente », *Presenza agostiniana*, XXIV, nos 3-5 (mars-octobre 1997), p. 13-38.

³⁵¹ Fortunato Margiotti, Gaspar Han et Antolin Abad (éd.), *Sinica Franciscana, vol. IX: Relationes et epistolas fratrum minorum hispanorum in Sinis qui annis 1697-98 missionem ingressi sunt* (Madrid: Tecnovic Arte Gráfico S.L., 1995), p. 750-751, 945.

³⁵² FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 3-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

³⁵³ NL-HaNA VOC/inv.nr. 1609/Malacca 1/p. 113-122, copie de la lettre du gouverneur Govert van Hoorn et du conseil de Malacca au gouverneur général et au conseil des Indes à Batavia, Malacca, 2 novembre 1698. Il y est indiqué que le *Josiah* fit le voyage de Bombay à Malacca en 46 jours auparavant.

³⁵⁴ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 3-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

³⁵⁵ Fortunato Margiotti, Gaspar Han et Antolin Abad (éd.), *Sinica Franciscana, vol. IX: Relationes et epistolas fratrum minorum hispanorum in Sinis qui annis 1697-98 missionem ingressi sunt* (Madrid: Tecnovic Arte Gráfico S.L., 1995), p. 751, 945.

d'arrack³⁵⁶ à Malacca, l'équipage n'avait quasiment pas dessoûlé depuis qu'ils en étaient partis. Ces deux éléments mis ensemble firent qu'ils se trompèrent de cap et allèrent échouer le *Josiah* sur un rocher à la côte occidentale de l'île de Formose. Tel est, en résumé, le récit que Sagean fait de ce naufrage qu'il situe le 22 août 1698. Les rapports des missionnaires le confirment dans ses grandes lignes.³⁵⁷ Avant le drame, pendant plus de deux jours, le brouillard avait été en effet si dense que l'on ne pouvait plus distinguer la côte de Chine, et par conséquent, il fut impossible de s'orienter vers l'île d'Amoy. Ensuite, pendant 24 ou 48 heures, selon les versions, de forts vents avaient malmené le navire, déchirant même quelques voiles, ce qui se révéla d'autant plus dangereux que les marins qui étaient ivres ne firent quasiment rien. Ce fut le 18 août — et non le 22, comme le dit Sagean —, vers le début de la soirée que le *Josiah* s'échoua sur un banc de sable le long de la côte, proche de la ville de Taiwan-fu. Le lendemain 19, voyant que les secours tardaient à venir de la côte, le capitaine et la plupart de ses hommes quittèrent l'épave et gagnèrent le rivage à la nage, et parmi les religieux, seul le franciscain Boccardo, se servant d'une cage à poule comme bouée, les imita. Le lendemain 20, dans la soirée, son confère Placido Albrecht, les augustins Cima et Mancini ainsi que tous ceux qui étaient demeurés à bord, furent secourus par des pêcheurs locaux. Malheureusement, plus tôt le même jour, l'un des principaux marchands du navire et le jésuite Avril avaient voulu tenter leur chance sur un radeau de fortune et ils s'étaient noyés.³⁵⁸

Selon Sagean, qui mentionne également cette double noyade, le marchand anglais qui s'appelait « Henry » avait pris place, en compagnie du jésuite, sur un « piperie »,³⁵⁹ qui est effectivement une sorte de petit radeau³⁶⁰. Un an et demi plus tard, d'autres marins du *Josiah* précisèrent que ce Henry, plus vraisemblablement Harris, était le premier marchand du navire, ou subrécargue. Leur témoignage révèle également que sur la centaine de personnes voyageant alors sur le *Josiah*, il y avait huit Européens, cinq missionnaires, onze chrétiens orientaux et quatre esclaves noirs, le reste étant des Indiens, maures ou gentils³⁶¹. Selon eux, environ les trois quarts de ces personnes auraient péri dans le naufrage. Il n'y aurait eu que 25 rescapés, soit eux-mêmes qui étaient au nombre de dix, sept chrétiens orientaux, et parmi les Européens, seul auraient survécu quatre missionnaires, trois Anglais, soit le capitaine Heaton, son pilote, un sous-marchand nommé Reynolds et le serviteur de celui-ci. Si cette partie de leur témoignage est bien exacte, cela implique que Sagean n'aurait jamais voyagé à bord du *Josiah*!³⁶² Mais l'est-elle? Or, les quatre missionnaires franciscains et augustins rapportent, eux aussi, seulement deux décès attribuables au naufrage ou à ses suites, ceux du père Avril et du subrécargue anglais. À tout événement, il est peu probable que ces deux hommes aient été les seules victimes dans l'affaire, mais sans doute pas autant que l'affirmèrent cette dizaine de marins maures.³⁶³ Sagean est ici, peut-être, plus près

³⁵⁶ Eau-de-vie obtenue généralement par la distillation du riz, de la sève du cocotier ou de celle d'une espèce de palmier appelée *toddy* par les Anglais. On le buvait généralement en ponch comme le précise par ailleurs Sagean dans sa relation. Voir également William Dampier, *A New Voyage Round the World* (Londres: James Knapton, 1697), p. 293.

³⁵⁷ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 3-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

³⁵⁸ Fortunato Margiotti, Gaspar Han et Antolin Abad (éd.), *Sinica Franciscana, vol. IX: Relationes et epistolae fratrum minorum hispanorum in Sinis qui annis 1697-98 missionem ingressi sunt* (Madrid: Tecnovic Arte Gráfico S.L., 1995), p. 751-752, 945-946.

³⁵⁹ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 3-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*. À l'exemple de Berthiaume avant moi, je ne suis pas parvenu à identifier ce marchand.

³⁶⁰ Raveneau de Lussan, *Journal du voyage fait à la mer du Sud avec les flibustiers de l'Amérique en 1684 et années suivantes* (Paris: Jean-Baptiste Coignard, 1690), p. 256.

³⁶¹ *Troisième Partie des Voyages de Mr. de Thevenot contenant la Relation de l'Indostan, des nouveaux Mogols, et des autres Peuples et Pays des Indes* (Paris: Claude Barbin, 1684), p. 44 : « On entend par le nom de Mores tous les Mahométans — Mogols, Persans, Arabes ou Turcs — qui sont aux Indes.... Les habitants du second ordre sont appelés Gentils, et ce sont ceux qui adorent les idoles, dont il y aussi de plusieurs espèces. » Bref, sous ce nom de Gentils étaient regroupés tous les Hindous et autres habitants de l'Inde qui n'étaient pas musulmans.

³⁶² NL-HaNa VOC/inv.nr. 1639/Bantam 1/p. 21-26, relation conjointe de Dijwa et neuf autres marins maures, Bantam, 29 février 1700.

³⁶³ Fortunato Margiotti, Gaspar Han et Antolin Abad (éd.), *Sinica Franciscana, vol. IX: Relationes et epistolae fratrum minorum hispanorum in Sinis qui annis 1697-98 missionem ingressi sunt* (Madrid: Tecnovic Arte Gráfico S.L., 1995), p. 752, 945-946.

de la vérité lorsqu'il dit que 17 Européens (dont lui-même, les quatre missionnaires, les autres étant Anglais, Néerlandais, Portugais et Espagnols) et 42 marins maures se sauvèrent du naufrage.

Par ailleurs, comme dans le cas du flibustier Mason, il brosse un portrait peu flatteur du capitaine Heaton, dont l'ivrognerie aurait été l'une des causes du naufrage. Une fois à Formose, le capitaine aurait même refusé d'assurer la subsistance de ceux de ces Européens qui n'étaient pas Anglais comme lui, n'ayant de prévenance que pour les marins maures de son équipage parce que ces derniers, sachant nager, récupérèrent tout l'argent chargé à bord du navire, soit « 60 000 piastres en espèces », et une partie de la cargaison qui aurait consisté, à l'origine, en 150 balles de coton ainsi qu'en étain et rotin en des quantités indéterminées.³⁶⁴ Ces précisions concernant la cargaison du *Josiah* sont partiellement confirmées par les registres du port de Malacca. Heaton y avait déclaré 120 pikols³⁶⁵ de coton, mais à son départ, il n'en est plus question. En revanche, il y avait 100 pikols d'encens, 15 coffres chargés d'argent espagnol, ainsi que 1025 fagots de rotin, ces derniers ayant été achetés à Malacca, peut-être pour remplacer le coton.³⁶⁶ Selon Sagean, il y avait encore à bord du navire, dans un coffre, des présents destinés à l'empereur de Chine apportés par le défunt jésuite Avril, soit des montres, horloges et instruments de mathématique, et par les religieux italiens, dans leur cas des perles et des diamants achetés en Perse.³⁶⁷ Sur ce dernier point, également, Sagean n'est pas loin de la vérité³⁶⁸ mais la suite relève franchement de la fiction.

À la suite du refus de Heaton de pourvoir aux besoins de certains des membres de son équipage et de ses passagers, le mandarin commandant à Formose y aurait pourvu lui-même en contraignant ensuite le capitaine anglais à lui rembourser cette dépense. Lorsqu'il fut informé qu'il y avait trois navires anglais traitant à Amoy, Heaton aurait affrété un sampan, une sorte de barque chinoise, pour s'y rendre, mais il aurait refusé d'y embarquer les quatre missionnaires et les autres Européens, dont Sagean, qui n'étaient pas de sa nation. Là encore, le grand mandarin serait intervenu, et Heaton aurait dû louer, à ses frais, un second sampan pour leur assurer le passage jusqu'à Amoy. Le 16 octobre 1698 — date soulignée dans la relation de Sagean, probablement par Pontchatrain ou l'un de ses commis —, les deux petits navires chinois seraient ainsi partis ensemble de Sakem, la capitale, où les naufragés avaient été conduits, et huit jours plus tard, ils seraient arrivés à Amoy. Heaton aurait ensuite acheté une barque et l'aurait fait charger de diverses marchandises, à dessein de s'en retourner en Inde avec un trois autres Anglais de son équipage et ses 42 marins maures. Cependant, les autorités chinoises auraient arrêté tout ce beau monde et fait saisir la barque et sa cargaison, et ce, à la suite d'une plainte déposée contre Heaton par les religieux italiens, avec l'aide d'un père jésuite nommé Le Blanc qui les aurait accueillis à leur arrivée. Selon eux, Heaton aurait refusé de leur rendre le coffre renfermant les cadeaux destinés à l'empereur. Le capitaine anglais aurait alors nié avoir récupéré ce coffre, accusant plutôt ses trois compatriotes membres de son équipage, dont un serait mort « de chagrin », et un autre se serait suicidé. À son départ d'Amoy, qu'il date du 14 février 1699, Sagean n'avait pu « savoir la destinée dudit capitaine ni de ses gens, parce qu'ils étaient encore en arrêt. »³⁶⁹

Voici maintenant ce qui semble s'être véritablement passé durant le séjour de Sagean à Formose, puis à Amoy. Le 22 août, tous les survivants du naufrage furent envoyés à Taiwan-fu (aujourd'hui

³⁶⁴ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 3-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

³⁶⁵ Un pikol représentant une charge d'environ 125 livres.

³⁶⁶ NL-HaNA VOC/inv.nr. 1609/Malacca 1/p. 113-122, copie de la lettre du directeur Govert van Hoorn et du conseil de Malacca au gouverneur général et au conseil des Indes à Batavia, Malacca, 2 novembre 1698. Cela ne représentait pas nécessairement toutes les marchandises formant alors la cargaison du *Josiah*, mais uniquement ce qui devait être déclaré aux officiers de douane du port de Malacca.

³⁶⁷ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 3-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

³⁶⁸ Du moins l'est-il pour l'horloge et les perles. Voir John W. Witek, *Controversial ideas in China and in Europe: a biography of Jean-François Fouquet S. J., 1665-1741* (Rome: Institutum Historicum S. I., 1982), p. 89-90.

³⁶⁹ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 3-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

Tainan). Dès le lendemain, ils furent transférés à Sakam (faisant parti également de la ville moderne de Taian), siège du gouvernement de Formose, où ils furent d'ailleurs tous interrogés par les fonctionnaires chinois à propos du naufrage. Après sept semaines de séjour à Formose, sans aucuns mauvais traitements de la part du capitaine anglais ou de ses officiers, ils reçurent l'autorisation d'aller à Amoy. Par la correspondance des quatre franciscains et augustins, ainsi que d'autres documents concernant le naufrage du *Josiah*, il apparaît également que le capitaine anglais, tout son équipage et les quatre missionnaires traversèrent à Amoy dans le même navire. Autre fait divergeant avec la version de Sagean : le capitaine anglais auxquels font allusion ces documents n'est pas Heaton, mais plutôt un certain Reynolds.³⁷⁰ Or, suivant la déclaration des marins maures du *Josiah* que nous avons déjà citée, ce Reynolds était sous-marchand du navire, soit le second marchand après le défunt Harris, qui en était le subrécargue.³⁷¹ Il faut savoir que, dans ces voyages de traite, le premier marchand ou subrécargue avait souvent plus d'autorité à bord que le capitaine, quand il ne l'était pas lui-même, reléguant celui-ci à la simple fonction de maître du navire.³⁷² C'est donc contre le marchand Reynolds, et non pas contre Heaton, que les pères franciscains et augustins tentèrent de recouvrer une partie des présents qu'ils destinaient à l'empereur de Chine, comme on va le voir.³⁷³

Même la date que les quatre religieux italiens donnent pour leur départ de Sakam, le 13 octobre, est différente de celle avancée par Sagean, le 16 du même mois. En fait, c'est à cette dernière date que les missionnaires disent être arrivés à Amoy. Ils y furent effectivement accueillis par Philibert Le Blanc, qui n'était pas jésuite, mais membre des Missions étrangères de Paris³⁷⁴. De même, le père Le Blanc les assista dans leurs démarches pour récupérer leurs présents, mais l'affaire ne se passa pas tout à fait comme le décrit le Canadien. D'abord, ils prétendaient que seulement des perles leur avaient été volées après le naufrage.³⁷⁵ Dans un premier temps, l'affaire fut soumise à un comité composé d'officiers des trois navires marchands anglais hivernant alors à Amoy, soit *The Nassau*, *The Trumbull Galley* et *The Sarah*.³⁷⁶ Tous trois venaient directement d'Angleterre. Ils s'étaient tous retrouvés à Batavia, à quelques jours près, en juin 1698, et ils en étaient repartis ensemble pour Amoy dès le mois suivant. Il est important, dès maintenant, pour la suite, de fournir quelques renseignements sur chacun d'eux. Les deux premiers avaient été affrétés par la la English Company Trading to the East Indies, fondée en vertu d'un loi du Parlement pour concurrencer la vieille compagnie anglaise. Le plus important, *The Nassau*, de 500 tonneaux, armé de 30 canons avec 100 hommes d'équipage, était commandé par le capitaine James Minty, avec Marmaduke Rawdon comme subrécargue. Quant au *Trumbull*, c'était un navire de 250 tonneaux, 24 canons et 60 hommes, Henry Duffield et Peter Power en étant respectivement capitaine et subrécargue. Enfin, la *Sarah*, de 365 tonneaux, 26 canons et 70 hommes, appartenait à d'importants marchands

³⁷⁰ Fortunato Margiotti, Gaspar Han et Antolin Abad (éd.), *Sinica Franciscana*, vol. IX: *Relationes et epistolae fratrum minorum hispanorum in Sinis qui annis 1697-98 missionem ingressi sunt* (Madrid: Tecnovic Arte Gráfico S.L., 1995), p. 753.

³⁷¹ NL-HaNa VOC/inv.nr. 1639/Bantam 1/p. 21-26, relation conjointe de Dijwa et six autres marins maures, Bantam, 29 février 1700.

³⁷² Cela se vérifie plusieurs navires figurant dans les registres d'entrées et de sorties de port pour Malacca dans les années 1690, où parfois les subrécargues sont nommés avec les capitaines, et parfois, c'est le nom du premier qui est substitué à celui du second. Toutefois, dans le cas du *Josiah*, lors de son escale à Malacca, il n'y a aucune méprise possible : seul le seul nom du capitaine Samuel Heaton figurait au registre.

³⁷³ Mes recherches ont été vaines pour identifier correctement ce marchand anglais. Il pourrait s'agir de William Reynolds, subrécargue du navire de la compagnie *The Dorrill*; voir BL IRO E/3/53/n° 6430, lettre de Solomon Floyd et William Reynolds au général Sir John Gayer, Aceh, 29 août/8 septembre 1697. C'est toutefois peu probable.

³⁷⁴ Philibert Le Blanc (1644-1720), qui venait d'être nommé, par le pape, vicaire apostolique du Yunnan, était missionnaire à Canton depuis une quinzaine d'année. À son sujet, voir Institut de recherche France-Asie, base de données des missionnaires, id. 0060 [en ligne] <https://irfa.paris/missionnaire/0060-le-blanc-philibert/> (page consultée le 3 août 2026).

³⁷⁵ John W. Witek, *Controversial ideas in China and in Europe: a biography of Jean-François Fouquet S. J., 1665-1741* (Rome: Institutum Historicum S. I., 1982), p. 89-90.

³⁷⁶ Fortunato Margiotti, Gaspar Han et Antolin Abad (éd.), *Sinica Franciscana*, vol. IX: *Relationes et epistolae fratrum minorum hispanorum in Sinis qui annis 1697-98 missionem ingressi sunt* (Madrid: Tecnovic Arte Gráfico S.L., 1995), p. 753-754, 955.

londoniens et était commandé par John Roberts, sous la conduite du marchand Richard Gough.³⁷⁷ Insatisfaits des conclusions du comité formé par les officiers de ces trois navires, les missionnaires allèrent, assistés par le père Le Blanc, porter plainte aux autorités chinoises à Foochow, capitale du Fukien, province à laquelle appartenaient alors l'île d'Amoy ainsi que sa grand voisine Formose. Les trois marins qu'ils désignèrent comme auteurs présumés du vol furent aussitôt mis en prison, et le marchand Reynolds, qui n'était pourtant pas visé par l'arrestation, dut s'expliquer devant le grand mandarin responsable des douanes et des affaires maritimes. Quant aux religieux italiens, à leur retour à Amoy, ils adressèrent une pétition détaillée au gouverneur de l'île, dans laquelle ils estimaient leurs pertes à 600 pièces de huit. Les Anglais se montrèrent alors disposés à leur en donner la moitié, et l'affaire fut soumise à l'arbitrage de Christopher Rawdon, subrécargue du *Nassau*, pour Reynolds et les intéressés du *Josiah*, et du père Le Blanc, pour les quatre religieux italiens. Cependant, dès leur première rencontre, le missionnaire français présenta à Rawdon une réclamation amendée estimant la perte subie à 3666 pièces de huit, soit six fois plus qu'à l'origine, et les négociations s'arrêtèrent là. Les missionnaires retournèrent alors devant le gouverneur d'Amoy, lui expliquant qu'ils avaient révisé les dommages subies à la hausse, parce que parmi ce qui avait été perdu ou volé, il y avait des cadeaux inestimables pour l'empereur. Puisque cette affaire apparaissait maintenant dépasser ses propres compétences, le fonctionnaire chinois les envoya vers son supérieur à Foochow. Celui des missionnaires qui avait le plus insisté dans cette affaire avait été le père augustin Cima, dont les quatre coffres remplis de cadeaux avaient été forcés après le naufrage et leur contenu perdu ou dérobé, comme pouvaient en attester les mandarins de Formose qui avaient diligemment une information à ce sujet. Là-dessus, le 28 janvier 1699, les officiers et marchands du *Nassau* et du *Trumbull* écrivirent une lettre au général Sir John Gayer, à Bombay. Y fut joint une pétition adressée au secrétaire d'État James Vernon en Angleterre, dans laquelle Reynolds demandait qu'une plainte formelle soit faite à la Cour de France parce que les missionnaires avaient prétendu être... français! Il est pourtant vrai, comme le dit Sagean, que Reynolds ou Heaton avait acheté un navire pour s'en retourner en Inde, mais qu'à cause du litige les opposant aux missionnaires, les autorités chinoises leur avaient interdit de s'en aller.³⁷⁸ En effet, avant la fin de la nouvelle année, Heaton, Reynolds et le pilote du *Josiah* trouvèrent passage à bord d'un navire anglais allant à Madras qui devait faire escale à Batavia.³⁷⁹

Soit Sagean avait une bien mauvaise mémoire, soit pour quelque raison connue de lui seul, ici comme ailleurs dans son récit, il a voulu se donner le beau rôle, il est manifeste qu'il y a des divergences sur des points essentiels entre le récit qu'il donne de cette affaire et ce qui se passa en réalité. La suite, telle qu'il la rapporte, ne laisse pas, elle non plus, d'être fort suspecte. Durant son séjour à Amoy, Sagean prétend que Heaton voulut les faire embarquer, lui et douze autres marins

³⁷⁷ ID-ANRI Hoge Regering/inv.nr. 2518/p. 329, 345, 378-379, 426, 433, journal de Batavia pour les 30 mai, 9, 17 juin, 1^{er} et 4 juillet 1698. Voir aussi NL-HaNa VOC/inv.nr. 1600/fof. 8-277, lettre du gouverneur général Willem van Outhoorn et du conseil des Indes au Conseil des XVII, Batavia, 8 décembre 1699. Pour le voyage du *Nassau* et du *Trumbull*, voir aussi Charles E. Jarvis et Philip H. Oswald, « The collecting activities of James Cuninghame FRS on the voyage of *Tuscan* to China (Amoy) between 1697 and 1699 », *Notes and Records*, 69 (2015), p. 135-153.

³⁷⁸ Fortunato Margiotti, Gaspar Han et Antolin Abad (éd.), *Sinica Franciscana, vol. IX: Relationes et epistolas fratrum minorum hispanorum in Sinis qui annis 1697-98 missionem ingressi sunt* (Madrid: Tecnovic Arte Gráfico S.L., 1995), p. 753-754, 955. Selon une autre version, les caisses appartenant à Cima contenait également des drogues et des remèdes. Sur ce dernier point, voir BnF NAF 2086, *Journal du voyage de la Chine fait dans les années 1701, 1702 et 1703*, retranscrit dans Claudius Madrolle (éd.), *Les premiers voyages français à la Chine: La Compagnie de la Chine, 1698-1719* (Paris: Augustin Challamel, éditeur, 1901), p. 195-197 (pour l'extrait pertinent).

³⁷⁹ NL-HaNa VOC/inv.nr. 1639/Bantam 1/p. 21-26, relation conjointe de Dijwa et neuf autres marins maures, Bantam, 29 février 1700. Heaton s'embarqua probablement sur la *Johanna*, de 170 tonneaux, 12 canons et 40 hommes, maître Richard Rawlins et subrécargue et capitaine John Dolben. Ce navire avait quitté Madras en janvier 1699, et après une escale à Batavia en avril, mai et juin, il s'était rendu à Amoy. Il en était reparti dans les derniers jours de janvier 1700. Pour les mouvements de ce navire, voir Henry Dodwell (comp.), *Records of Fort St. George: Diary and Consultation Book of 1699* (Madras: Government Press, 1922), p. 7, consultation du président et du conseil du fort Saint George, Madras, 19/29 janvier 1699; ID-ANRI Hoge Regering/inv.nr. 2519/p. 249-250, 441, journal de Batavia pour les 11 avril et 29 juin 1699; NL-HaNa VOC/inv.nr. 1638/Malacca 1/p. 56-74, extrait du registre d'entrées et de sorties du port de Malacca pour la période du 28 janvier au 10 août 1700; H. Dodwell (comp.), *Records of Fort St. George: Diary and Consultation Book of 1700* (Madras: Government Press, 1922), p. 27, consultation du président et du conseil du fort Saint George, Madras, 29 mars/8 avril 1700. Quant à Heaton, l'année suivante, soit en 1701, il repartait pour la Chine au commandement d'un nouveau navire. Sur ce dernier point, voir, H. Dodwell (comp.), *Records of Fort St. George: Diary and Consultation Book of 1701* (Madras: Government Press, 1922), p. 27, consultation du président et du conseil du fort Saint George, Madras, 21 février/4 mars 1701.

européens, dans les trois navires anglais qui étaient alors au port et qui s'apprêtaient à repartir pour l'Europe. Toutefois, les treize marins avaient appris qu'un navire français se trouvait dans le port de Canton, et Sagean affirme que ses camarades et lui avaient conçu le projet de s'y embarquer. Or, Heaton aurait contrecarré leur dessein en corrompant un interprète chinois qui lui aurait obtenu un ordre du gouverneur d'Amoy forçant les treize marins européens à être dispersés à bord des trois navires anglais. Le Canadien explique que Heaton voulait ainsi les empêcher de rallier Surate, craignant qu'une fois là-bas ils ne témoignent contre lui et qu'ils lui fassent un procès pour le paiement de leurs gages.³⁸⁰ Cette explication est pour le moins spéculative lorsque l'on sait que le navire qui était à Canton, et que Sagean ne nomme pas, devait, après son négoce, s'en retourner en France là où Heaton n'aurait eu rien à craindre de lui.

L'ancienne frégate du roi de France *L'Amphitrite*, de 500 tonneaux, armée de 30, était en effet bien plus qu'un simple navire marchand français. C'était le premier bâtiment de cette nation à jamais être venu commercer directement en Chine. Elle était commandée par Philippe Lévesque, sieur de La Roque, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, capitaine de frégate légère dans la marine royale. Or, en 1695, cet officier avait commandé l'un des navires de l'escadre du capitaine de Gennes, celle qui avait rencontrée — rappelons-le — le flibustier Léger à la rivière de Gambie. Sous ses ordres, se trouvait un autre ancien membre de cette précédente expédition, le jeune ingénieur François Froger. Au total, *L'Amphitrite* comptait 150 hommes d'équipage et un nombre indéterminé de passagers. Parmi ces derniers, y il avait plusieurs missionnaires, mais surtout des agents de la nouvelle Compagnie de la Chine, à qui appartenait la frégate, et d'autres de la Compagnie des Indes orientales, chargés de surveiller les premiers pour veiller à ce qu'ils n'enfreignent pas le monopole de leur employeur en visitant d'autres ports asiatiques.³⁸¹ Partie de La Rochelle en mars 1698, *L'Amphitrite* avait mouillé devant Canton le dernier jour d'octobre de la même année. Elle y avait rejoint un navire anglais qui y était à depuis deux mois et qui était parti de Londres vers le même temps que la frégate française quittait La Rochelle. C'était le *Rising Eagle*, de 16 canons et 45 hommes, capitaine James Tyler.³⁸² Ce fut vraisemblablement auprès de ces Anglais, que le chevalier de La Roque fut informé, quelques jours plus tard, de la présence de autres trois bâtiments anglais à Amoy ainsi que du naufrage d'un quatrième, celui du *Josiah*, à la côte de Formose, trois mois auparavant, suivi de la noyade du subrécargue de ce navire et du jésuite Avril.³⁸³

La raison avancée par Sagean pour ne pas joindre *L'Amphitrite* à Canton manque manifestement de sincérité. En effet, le chevalier de La Roque, lors de son départ en janvier 1700, prit à son bord les dix anciens marins et garçons maures du *Josiah* dont nous avons déjà cité le témoignage, et qu'il débarqua le mois suivant dans le port de Bantam, à Java.³⁸⁴ Il est vrai que Sagean, s'il avait voulu les imiter, aurait dû attendre encore presque un an avant de quitter la Chine. En avait-il assez de ses pérégrinations en Asie, peu profitables pour lui, l'éternel malchanceux? Désirait-il aller en France au plus vite? Peut-être. Encore une fois, il dut, de gré ou — s'il faut le croire — de force, s'embarquer avec des Anglais. Il y avait alors, comme nous l'avons vu, trois navires battant pavillon de cette nation à Amoy, soit le *Trumbull*, le *Nassau* et la *Sarah*, dont Sagean donne lui-même les noms dans sa relation, et pour les deux derniers, même ceux de leurs capitaines. Selon lui, la *Sarah*, capitaine Robert (c'est-à-dire John Roberts), aurait appareillé peu après Noël pour

³⁸⁰ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 3-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

³⁸¹ Paul Pelliot, *L'Origine des relations de la France avec la Chine: Le premier voyage de l'Amphitrite en Chine* (Paris: Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1930), 79 p. Voir aussi le journal de ce voyage tenu par Froger conservé dans PT BPA, Cod. 52-XIV-23, *Relation du premier voyage des Français à la Chine présenté à monseigneur le comte de Pontchartrain par le sieur F. Froger*, 175 fol.; et celui d'un autre officier nommé Louis de Chancel de Lagrange dans BNE MSS/1188, fol. 35-104.

³⁸² ID-ANRI Hoge Regeering/inv.nr. 2518/p. 448, 459, journal de Batavia pour les 16 et 25 juillet 1698.

³⁸³ PT BPA, Cod. 52-XIV-23, *Relation du premier voyage des Français à la Chine présenté à monseigneur le comte de Pontchartrain par le sieur F. Froger*, fol. 71.

³⁸⁴ NL-HaNa VOC/inv.nr. 1639/Bantam 1/p. 16-26, copie d'une lettre du premier marchand Zacharias Roman et du conseil de Bantam au gouverneur général et au conseil des Indes à Batavia, 1^{er} mars 1700, suivie de la relation conjointe de Dijwa et neuf autres marins maures, 29 février 1700. Voir aussi PT BPA, Cod. 52-XIV-23, fol. 153.

Malacca et Batavia et elle devait ensuite revenir à Amoy. Quelques jours après le départ de cette dernière, le *Trumbull* serait retourné en Angleterre. Enfin, le *Nassau*, capitaine « Meinthe » (corruption française du patronyme de James Minty) aurait levé l'ancre le 14 février 1699 pour la même destination, et ce serait à bord de ce navire que Sagean affirme avoir pris passage.³⁸⁵

Concernant le voyage de la *Sarah*, le Canadien était fort bien informé parce que ce navire se rendit bien ensuite à Malacca et Batavia avant de revenir à Amoy quelques mois plus tard. Cependant, contrairement à ce qu'il affirme, la *Sarah* avait appareillé du port chinois le 16 janvier 1699.³⁸⁶ Les deux autres partirent au moins deux semaines plus tard. En effet, leurs officiers et marchands nommément James Minty, Marmaduke Rawdon, Christopher Brewster et John Hillar pour le *Nassau*, et Peter Power, Henry Duffield, Nathaniel Maidstone et Peter Hambly pour le *Trumbull*, furent les seuls signataires, le 28 du même mois, de la lettre adressée au général Gayer en faveur de Reynolds, le marchand du *Josiah*.³⁸⁷ Le même jour, le *Trumbull* fut le premier à appareiller d'Amoy.³⁸⁸ Le 10 février, il faisait escale à Batavia.³⁸⁹ Pourtant, nulle trace du *Nassau* là-bas, où Sagean soutient qu'ils s'arrêtèrent cinq jours. En revanche, le capitaine Minty passa bien brièvement par Bantam, plus à l'ouest sur l'île de Java, comme le dit le Canadien.³⁹⁰ En fait, il ne fit pas escale à Bantam même, mais il s'arrêta à Pulo Saliera, petite île au large de la pointe nord-ouest de Java, à l'ouest de la baie de Bantam, le temps d'y débarquer deux passagers, des marins portugais. C'était dans les derniers jours du mois de mars, de sorte que Minty aurait pu quitter Amoy le 14 février comme le soutient Sagean,³⁹¹ mais, suivant une gazette hollandaise, son départ aurait eu lieu le 20 du même mois. Le *Nassau* s'engagea ensuite dans le détroit de la Sonde pour traverser l'océan Indien. Ayant doublé le cap de Bonne-Espérance, en juin, sans s'y arrêter, il fit effectivement escale à l'île Sainte-Hélène, possession de la East India Company dans l'Atlantique, et une douzaine de semaines plus tard, il entra dans le port de Londres.³⁹² Ce ne fut assurément

³⁸⁵ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 3-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

³⁸⁶ NL-HaNA VOC/inv.nr. 1623/Malacca 1/p. 33-43, copie de la lettre du directeur Govert van Hoorn et du conseil de Malacca au gouverneur général et au conseil des Indes à Batavia, Malacca, 28 mai 1699; et ID-ANRI Hoge Regering/inv.nr. 2519/p. 253, 330, journal de Batavia pour les 14 avril et 19 mai 1699.

³⁸⁷ Fortunato Margiotti, Gaspar Han et Antolin Abad (éd.), *Sinica Franciscana, vol. IX: Relationes et epistolas fratrum minorum hispanorum in Sinis qui annis 1697-98 missionem ingressi sunt* (Madrid: Tecnovic Arte Gráfico S.L., 1995), p. 749.

³⁸⁸ En fait, le *Trumbull* aurait plutôt appareillé la veille, soit le 17 janvier vieux style, autrement dit le 27 janvier, selon Charles E. Jarvis et Philip H. Oswald, « The collecting activities of James Cuninghame FRS on the voyage of *Tuscan* to China (Amoy) between 1697 and 1699 », *Notes and Records*, 69 (2015), p. 135-153, lesquels se basent sur le journal de bord de l'un de ses officiers. La date du 28 janvier figurant dans *Sinica Franciscana*, vol. IX, p. 750, n. 60, pourrait donc être erronée. S'agit-il d'une erreur des éditeurs de ce livre? Ou est-ce celle du jésuite Foucquet qui traduisit en français, lors de son escale à Batavia, en avril 1699, le lettre des officiers du *Nassau* et du *Trumbull* et la pétition de Reynolds? Sur ce dernier point, voir Witek, *Controversial ideas in China and in Europe*, p. 87-90. Foucquet s'était embarqué à Madras pour la Chine à bord de la *Johanna*, capitaine John Dolben, qui fit escale à Batavia entre le 11 avril et le 29 juin. Ici, il prit passage sur la *Sarah*, qui comme on l'a vu, se trouvait aussi dans ce port du 14 avril au 27 mai. Or, la *Sarah* avait quitté Amoy avant que les originaux des documents traduits par Foucquet ne fussent rédigés. Dans ces conditions, le jésuite aura pu avoir accès à ces documents, ou plutôt à une copie de ceux-ci par James Tyler, commandant le *Rising Eagle* qui, en provenance de Canton et en route pour l'Angleterre, s'arrêta, lui aussi, à Batavia du 7 au 24 avril. Les mouvements de ces navires à Batavia peuvent être reconstitués à partir de ID-ANRI Hoge Regering/inv.nr. 2519/p. 247, 249-250, 253, 330, 441.

³⁸⁹ ID-ANRI Hoge Regering/inv.nr. 2519/p. 105, 147, journal de Batavia pour les 10 et 17 février 1699.

³⁹⁰ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 3-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

³⁹¹ NL-HaNA VOC/inv.nr. 1626/Bantam 1/p. 24-26, lettre du marchand-chef Zacharias Roman et du conseil de Bantam au gouverneur général et au conseil des Indes à Batavia, Bantam, 28 mars 1699; et NL-HaNA VOC/inv.nr. 1639/Bantam 1/p. 16-20, lettre des mêmes aux mêmes, 1^{er} mars 1700.

³⁹² *Oprechte Haerlemse Courant*, année 1699, nos 37 et 38 (15 et 17 septembre). Dans le second de ces deux numéros, il est bien indiqué que le *Nassau* ne fit pas escale à Batavia.

pas, comme le dit Sagean, le 17 août,³⁹³ mais plutôt le 11 septembre 1699.³⁹⁴

Deux mois après son arrivée à Londres, Sagean prit passage à bord d'une barque du Morbihan allant à Nantes. Il se fit débarquer à Perros. De là, il gagna Brest. Il s'y engagea, comme on l'a vu, dans l'une des compagnies franches de la Marine stationnées dans ce port, celle commandée par Joachim de La Vieville, lieutenant de vaisseau³⁹⁵. Il s'ensuivit sa rencontre, au plus tard avant la mi-février 1700, avec le sieur de Meneval, ancien gouverneur de l'Acadie, rencontre qui lui permit d'attirer l'attention du secrétaire d'État à la Marine avec son extravagante histoire d'un nouvel eldorado au centre de l'Amérique du Nord.³⁹⁶

Le 3 août 1700, alors que ce Sagean était gardé au château de Brest, l'*Amphitrite* rentrait enfin de son voyage en Chine et jetait l'ancre dans le port de Lorient.³⁹⁷ C'est manifestement par le chevalier de La Roque, capitaine de vaisseau, l'un ou l'autre de ses officiers, vraisemblablement par l'ingénieur Frogier, que Pontchartrain obtint confirmation de la dernière partie des pérégrinations de Sagean en Orient.³⁹⁸ À l'exemple du ministre de Louis XIV, encore aujourd'hui, cet ultime voyage de l'ancien coureur de bois est bien le seul dont nous sommes assurés de la réalité.

Retour en Canada

Sagean ne fut pourtant pas le seul « Canadien », ou pour mieux dire ancien résidant du Canada, à pirater dans l'océan Indien.³⁹⁹ Il y en eut au moins un autre, et cet homme portait le même patronyme que l'un des « co-découvreurs » du pays des Acaaniba : Turpin! C'était celui que Sagean surnommait aussi « Le Chauve », lequel se serait sauvé avec lui de la prison de New York, et qui aurait ensuite péri lors du naufrage du navire du capitaine « Cras » à la côte de Barbarie,⁴⁰⁰ le même homme qui, auparavant, durant leur séjour chez les Acaaniba, aurait été « sujet à s'enivrer au vin de palme ». ⁴⁰¹ Il demeure certes hasardeux de vouloir identifier ce personnage sans doute imaginaire avec le véritable Turpin l'ancien résidant du Canada devenu flibustier, prénommé Denis. Cependant, il n'est pas exclu que Sagean ait côtoyé ce dernier et qu'il ait affublé

³⁹³ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 3-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*.

³⁹⁴ Jarvis et Oswald, « The collecting activities of James Cuninghame FRS on the voyage of *Tuscan* to China (Amoy) between 1697 and 1699 ». Ces auteurs donnent la date du 1^{er} septembre (vieux style), donc le 11, en se basant sur l'ouvrage d'Anthony J. Farrington, *A catalogue of East India Company ships' journals and logs, 1600-1834* (Londres: British Library, 1999), p. 666. Cette date est sans doute exacte si on se fie à l'*Oprechte Haerlemse Courant*, année 1699, nos 37 et 38, puisqu'en date du 8 septembre, à Londres, deux navires ayant quitté Sainte-Hélène en compagnie du *Nassau*, dix semaines auparavant, avaient perdu de vue celui-ci à la hauteur de l'île de l'Ascension. Une semaine plus tard, le *Nassau* se trouvait lui aussi à Londres, sans que la date exacte de son arrivée ne soit indiquée.

³⁹⁵ Pour le nom exact du capitaine commandant cette compagnie, voir FR AN (Paris) MAR/C1/161/p. 584; et Gabriel Coste, *Les anciennes troupes de la marine, 1622-1792* (Paris: Librairie militaire de L. Baudoin, 1893) p. 166.

³⁹⁶ FR AN (Paris) MAR/B2/146/fol. 250r-254r, 256v-257r, copie de lettres du secrétaire d'État Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain à l'intendant Des Clouzeaux et au sieur de Meneval, Versailles, 24 février 1700.

³⁹⁷ PT BPA, Cod. 52-XIV-23, *Relation du premier voyage des Français à la Chine présenté à monseigneur le comte de Pontchartrain par le sieur F. Frogier*, fol. 175v.

³⁹⁸ FR AN (Paris) MAR/B2/148/fol. 518 et 149/fol. 155r, copies de lettres du secrétaire d'État Jérôme Phélypeaux, comte de Pontchartrain à Pierre Le Moyne d'Iberville, 22 septembre et 3 novembre 1700.

³⁹⁹ J'ai fait cette découverte, qui est vraiment inédite, lors des recherches que j'ai effectuées pour la rédaction de ce texte.

⁴⁰⁰ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 4/pièce 1, *Réponses de Mathieu Sagean, Canadien, aux demandes ci-après, qui lui ont été faites, de nouveau, par ordre de Monseigneur de Pontchartrain*, Brest, 16 avril 1700.

⁴⁰¹ FR AN (Paris) MAR/3JJ/277/n° 3/p. 1-86, *Relation des aventures de Mathieu Sagean*. Cette référence au « vin de palme » n'a absolument aucun sens si on se réfère à des événements qui, comme ici, se seraient déroulés dans le centre de l'Amérique du Nord... où il n'y a pas de palmier! D'ailleurs, la consommation du vin de palme, même dans le sud de l'Amérique, était limité aux esclaves noirs originaires d'Afrique, où cette boisson était en usage, comme dans plusieurs pays asiatiques. À ce sujet, voir *Histoire naturelle et morale des Îles Antilles de l'Amérique* (Rotterdam: Arnout Leers, 1658), p. 447.

de ce nom l'un de ses prétendus compagnons, lorsque pressé de questions par Fossecave à leur sujet. Pourtant... Turpin est le seul dont il donnait déjà le nom dans sa relation, avant même que Fossecave ne l'interroge une seconde fois à la demande de Pontchartrain.

Denis Turpin, le flibustier, avait compté parmi les Français qui, à la fin de l'année 1695, s'étaient débarqués du *Fancy*, capitaine Henry Every, à Bourbon et qui s'étaient ensuite établis dans cette île.⁴⁰² L'officier commandant alors la colonie l'avait même nommé capitaine de milice dans le quartier de Sainte-Suzanne. Turpin s'y maria⁴⁰³ et il y demeura jusqu'à sa mort un quart de siècle plus tard.⁴⁰⁴ Grâce à Antoine Boucher, garde-magasin et secrétaire de la Compagnie des Indes orientales à Bourbon au début du XVII^e siècle,⁴⁰⁵ nous savons que cet ancien flibustier avait vécu au Canada, à une date indéterminée, avant son arrivée dans l'île. En 1710, dans un long mémoire décrivant sans fard, souvent de manière fort caustique, chacun des habitants de la colonie, Boucher écrivait ceci à propos de Denis Turpin :

« Est un homme de La Rochelle, âgé de 60 ans. Il vint à l'île Bourbon par un forban, il y a plus de 20 (sic) ans. Pour faire son panégyrique en un mot, c'est un fol par la tête, mais ce sont de ces folies mal tournées, car cet homme a le cœur mauvais, l'âme basse, séditieux, capable de tout entreprendre ce qui se peut faire de plus mauvais, jureur d'habitude, dissolu dans ses manières, ivrogne, joueur de profession, incorrigible sur tous ses vices, mutin et désobéissant autant qu'il se peut, (...) infatué d'une fausse grandeur, qu'il n'a pas véritablement, se disant gentilhomme et parent de messieurs Gabaret, ce qu'il est très facile de convaincre de fausseté par le peu d'éducation et de savoir vivre qu'il a. (...) Il a la mauvaise réputation d'avoir assassiné un homme en Canada, et l'on dit que lorsque Monseigneur de Cicé passa à l'île de Bourbon et qu'il l'eut reconnu, il lui dit publiquement, qu'il était surpris, comment il n'avait point été pendu, après l'avoir tant de fois mérité. »⁴⁰⁶

Les Gabaret, auxquels Turpin se disait apparenté, était ceux de la branche de cette famille originaire de l'île de Ré, fondée par Mathurin Gabaret, anobli pour service rendu dans la marine royale.⁴⁰⁷ En effet, bien que Boucher indique ici que Turpin était originaire de La Rochelle, comme ce dernier semblait le laisser dire,⁴⁰⁸ il est mentionné, à partir de 1711, comme étant natif de l'île de Ré.⁴⁰⁹ Il est toutefois impossible d'affirmer, comme le fait Boucher, qu'il n'y avait aucune parenté entre Turpin et les Gabaret, puisque les registres paroissiaux incomplets de l'une et l'autre places

⁴⁰² FR ANOM COL/C3/1/fol. 190-192, *Liste des habitants de l'isle de Bourbon portans les armes*, dressée par Joseph Bastide en 1697.

⁴⁰³ L'acte de ce mariage original a disparu, et il n'en existe aucune copie, mais l'union fut célébrée en 1696 comme en témoigne FR AD974 1GG/1/fol. 65v, copie de l'acte du baptême de Joseph, fils de Denis Turpin et de Françoise Lebeau, Sainte-Suzanne, 24 juin 1697; les parrain et marraine de l'enfant furent l'ancien capitaine de Turpin, Isaac Veyret dit Desmaretz, et la femme de celui-ci Françoise Barrière, habitant, quant à eux, à Saint-Denis. Il s'est sans doute marié vers le même moment que plusieurs de leurs anciens camarades : FR AD974 1GG/13/fol. 56v, 58-59, copies des actes de mariage d'Antoine Brûlot et Marie-Anne Hoaran, 15 juillet, de Jan Van Eske et Françoise Rivière, 2 mai, de François Garnier, Poitevin et Monique Vincendo, 12 juin, de François Aubert et Marie Caron, 29 août, de Claude Ruelle et Monique Caron, 29 août, Victor Riverain et Marguerite Dalliault, 12 juin, de François Bouché et Gabrielle Bellon du 17 septembre, de Henri Grimaud et Marie Touchard, 23 septembre, et de Jacques Picard et Louise Collin, 1^{er} novembre, tous en 1696.

⁴⁰⁴ Il y mourut le 9 juin 1721, selon FR AD974 5GG/1/fol. 5v. Ni l'acte de décès, ni une copie de celui-ci ne sont parvenus jusqu'à nous.

⁴⁰⁵ FR ANOM COL/C2/13/fol. 268r-285r, copie d'une lettre du gouverneur général Guillaume Hébert à la Compagnie, Pondichéry, 12 février 1709.

⁴⁰⁶ FR ANOM 5DPPC/62 *Mémoire pour servir à la connaissance particulière de chacun des habitants de l'isle de Bourbon, divisés par les quartiers qu'ils habitent*/p. 30-32.

⁴⁰⁷ Au début du XVIII^e siècle, ses principaux représentants étaient Nicolas Gabaret (1641-1712), gouverneur de la Martinique, et son neveu Jules Gabaret (1666-1746), seigneur d'Angoulins, ancien officier dans la marine française, servant alors le roi d'Espagne; le premier était l'un des fils de Mathurin et le second l'un de ses petits-fils.

⁴⁰⁸ FR ANOM 5DPPC/31/recensement de l'île Bourbon, 1704-1705/fol. 75, et celui de la même colonie de 1709.

⁴⁰⁹ FR ANOM 5DPPC/31/*Recensement des habitants de l'isle de Bourbon en 1711*. Lors de son décès, il est également mentionné qu'il était originaire de cette île; FR AD974 5GG/1/fol. 5v.

ne permettent pas de trancher.⁴¹⁰ En revanche, le lien avec le Canada, lui, apparaît véritable. En effet, les Archives départementales de La Réunion ont conservé au moins un document où figure la signature de Turpin.⁴¹¹ Il y signe de son nom complet avec des minuscules aux lettres initiales de ses prénom et nom, exactement comme le faisait, une douzaine d'années plus tôt, devant des notaires royaux de la Nouvelle-France (fig. 1 et 2), tant à Montréal qu'à Québec, un coureur de bois nommé Denis Turpin.⁴¹²

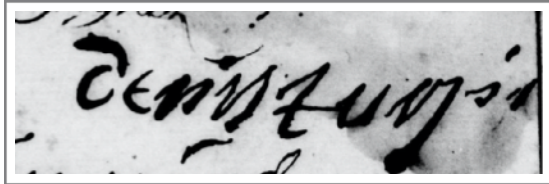


Fig. 1 — signature de Turpin, Bourbon, 1697
FR AD974 3E 1
© Archives nationales d'outre-mer

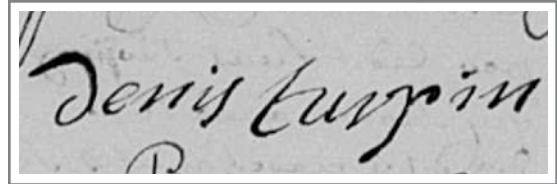


Fig. 2 — signature de Turpin, Québec, 1685
BAnQ CN301 S114 no 372
© Bibliothèque et Archives nationales du Québec

En plus de cette preuve documentaire, il y a surtout cette référence au témoignage de Louis de Cicé qui, au moment où Boucher rédigeait sa description de Turpin, était évêque titulaire de Sabule et vicaire apostolique du Siam, royaume où il exerçait en fait ses fonctions de prélat. Membre de la Société des Missions étrangères de Paris, Cicé avait oeuvré pendant une quinzaine d'années à la conversion des Chinois.⁴¹³ C'était en retournant en France, en 1697, alors qu'il n'était que missionnaire apostolique, qu'il avait fait une escale de quelques mois à Bourbon, d'avril à septembre.⁴¹⁴ Lors de ce séjour, en plus de reconnaître Turpin, il avait présidé à l'adjuration de l'ancien capitaine de ce dernier, protestant qui dut se convertir au catholicisme afin de se marier avec une créole de l'île.⁴¹⁵ Avant de joindre les Missions étrangères de Paris, Cicé avait appartenu à la Compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, qui possédait la seigneurie de toute l'île de Montréal, incluant le quartier de Lachine. À titre de Sulpicien, il avait donc exercé son sacerdoce au Canada (1674-1679), principalement au village iroquois de Kenté, sur la rive nord du lac Ontario, dans ce qu'on appelait alors le Pays d'en-Haut, correspondant aux régions autour des Grands Lacs.⁴¹⁶ Il

⁴¹⁰ Malgré des recherches dans les registres conservés aux Archives départementales de la Charente maritime, je n'ai pu trouver trace de l'acte de baptême de Turpin, ni à Saint-Martin de Ré, Ars-en-Ré ou à La Flotte, pas plus qu'à La Rochelle.

⁴¹¹ FR AD974 3E/1/inventaire après-décès d'Antoine Royer, Bourbon, 3 février 1697.

⁴¹² BAnQ CN601/S114, greffe du notaire François Genaple (1682-1709), et S280, celui de Claude Maugue (1677-1696). Ces signatures du Canada sont assez variables quant au tracé des lettres, mais elles possèdent toutes la même caractéristique pour les lettres initiales que l'unique exemplaire de la signature de Turpin conservé dans les archives françaises.

⁴¹³ Institut de recherche France-Asie, *Base de données des missionnaires*: 0086 – CICÉ (CHAMPION de) Louis [en ligne] <https://irfa.paris/missionnaire/0086-cice-champion-de-louis/> (consulté le 5 août 2026); et Armand Yon, « CHAMPION DE CICÉ, LOUIS-ARMAND », *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. 2 (Université Laval/University of Toronto, 2003) [en ligne] https://www.biographi.ca/fr/bio/champion_de_cice_louis_armand_2F.html (consulté le 5 août 2026).

⁴¹⁴ Il voyageait à bord du *Postillon*, parti du comptoir de la Compagnie à Ougly, au Bengale. Au sujet de la traversée de ce navire, voir FR ANOM COL/C2/64/fol. 245-246, extrait d'une lettre de François Martin et d'André Boureau-Deslandes aux directeurs de la Compagnie des Indes orientales, Ougly, 16 janvier 1697; et FR ANOM COL/C3/1/fol. 188-189, lettre du commandant Joseph Bastide au secrétaire d'État Louis Phélypeaux comte de Ponchartrain, île Bourbon, 16 septembre 1697. Dans ces documents, Cicé n'est pas nommé, mais comme le montrent les copies des anciens registres paroissiaux de la Réunion (FR AD974 1GG/1/fol. 94v-95r), c'est bien entre avril et septembre de cette année-là qu'il s'arrêta à Bourbon. Dans ces registres, il est mentionné comme étant « messire Louis de Sycé, prêtre, missionnaire apostolique, qui par hasard s'est trouvé dans cette île ».

⁴¹⁵ FR AD974 1GG/1/fol. 94v, copie de l'acte d'adjuration d'Isaac Veyret, église Saint-Paul, 14 mai 1697.

⁴¹⁶ Richard A. Preston et Léopold Lamontagne (éd.), *Royal Fort Frontenac* (Toronto: The Champlain Society, 1958), p. 289-291, 294-295, 298, transcriptions d'une lettre du supérieur général des Sulpiciens Alexandre Le Ragois de Bretonvilliers aux Sulpiciens de Montréal, Paris, mai 1675, des Instructions au supérieur du séminaire de Montréal, 1678, et d'une lettre du supérieur général Louis Tronson à François Dollier de Casson, Paris, 1680.

avait quitté le Canada, pour ne plus jamais y revenir, à la fin de l'année 1679.⁴¹⁷ C'est donc avant son départ de cette colonie qu'il a pu croiser Denis Turpin. Malheureusement, la plus ancienne référence attestant de la présence de ce dernier en Nouvelle-France, que j'ai pu trouver jusqu'à présent, est postérieure de deux ans au départ de Cicé.⁴¹⁸ Puisque Turpin ne figure pas dans le grand recensement nominatif du Canada de 1681, cela laisse supposer qu'il n'y possédait pas de terres et qu'il n'y avait aucun logement fixe, que ce soit en tant que propriétaire ou locataire.⁴¹⁹ Il appartenait donc à cette partie de la population canadienne de l'époque, composée de quelques centaines d'hommes, qui n'avaient aucune résidence attirée dans la colonie, et qui, pour la plupart, étaient engagés dans la traite des fourrures avec les Indiens du Pays-d'en-Haut. Il était donc un coureur de bois, et c'est ce que révèle les sources canadiennes le concernant.

Par ailleurs, il y avait alors au Canada un autre Turpin, Alexandre, lui aussi natif de l'île de Ré, et dans son cas, nous en sommes assurés.⁴²⁰ Maître d'armes de profession, il avait d'abord vécu à Québec avant de s'installer à Montréal, où il fut marchand et aubergiste.⁴²¹ Peu de temps après son arrivée au Canada, il avait même été impliqué dans l'assassinat d'un soldat de la garnison du fort Saint-Louis, à Québec, mais il ne fut pas formellement accusé.⁴²² Existait-il un lien de parenté entre cet Alexandre Turpin et Denis Turpin? Nous l'ignorons, mais quelques actes que le second passa à Montréal, devant le notaire Claude Maugue, le furent dans la maison du premier,⁴²³ et même à une occasion, pour les fins de l'un de ces actes, Denis dut élire domicile chez Alexandre.⁴²⁴ Autre point commun entre les deux Turpin, Alexandre était engagé dans la traite des fourrures, et il fut même, au moins une fois, coureur de bois lui-même : six de ses complices et lui avaient été jugés et condamnés à payer une forte amende en 1680 pour avoir contrevenu aux ordonnances royales interdisant alors cette activité.⁴²⁵ C'était à l'époque du conflit opposant le gouverneur général de la Nouvelle-France, le comte de Frontenac, à l'intendant Jacques Duchesneau, alors que le premier reprochait au second d'encourager les coureurs de bois. C'était aussi l'époque où François-Marie Perrot, gouverneur particulier de l'île de Montréal, le futur gouverneur de l'Acadie, fut lui-même

⁴¹⁷ FR ANOM COL/C11A/5/fol. 32-70, lettre de l'intendant Jacques Duchesneau au secrétaire d'État Jean-Baptiste Colbert, Québec, 10 novembre 1679.

⁴¹⁸ BAnQ CN601/S280/n° 476, procès-verbal de la mort de Louis Doyon, Montréal, 6 septembre 1681. Turpin fut l'un des deux hommes qui ramenèrent sur le rivage le corps du défunt qui s'était noyé. Par ailleurs, je n'ai trouvé aucune référence au meurtre supposé dont Turpin aurait été l'auteur, selon ce que rapporte Boucher en citant Cicé.

⁴¹⁹ FR ANOM 5 DPPPC/12/6, *Recensement du Canada fait par M. Duchesneau, le 14e novembre 1681*, 168 fol.

⁴²⁰ FR AD17 E-Dépôt 126/18/GG 4/acte de baptême d'Alexandre, fils de René Turpin et Marie Robin, Ars-en-Ré, 30 avril 1641; FR AD17 E-Dépôt 126/18/GG 9/acte de mariage du même et de Catherine Delor, Ars-en-Ré, 8 août 1661; et Fabrique de la paroisse Notre-Dame de Montréal, Registre civil n° 4/BMS 1684-1685/acte de son second mariage avec Charlotte Beauvais, Montréal, 30 octobre 1684. L'un des deux témoins au remariage d'Alexandre fut nul autre que le capitaine... Henri de Tonti, commandant du fort Saint-Louis des Illinois.

⁴²¹ Il figure comme habitant de l'île de Montréal avec sa première femme Catherine Delor et leurs quatre enfants dans le recensement de 1681; FR ANOM 5 DPPPC/12/6/fol. 79r.

⁴²² BAnQ TL5/D80, procédures criminelles contre Pierre Roberge, Alexandre Turpin et Abraham Aubin, Québec 26 au 30 janvier 1671. Nous avons peut-être ici l'origine de la rumeur qui circula plus tard à l'île Bourbon, et dont le missionnaire de Cicé se serait fait l'écho, voulant que Denis Turpin ait tué un homme au Canada, où on aura peut-être confondu l'ancien flibustier avec Alexandre.

⁴²³ BAnQ CN601/S280/n°s 971 et 1049, minutes du notaire Claude Maugue, en septembre 1684 et en novembre 1685.

⁴²⁴ BAnQ CN601/S280/n° 1051, obligation de Denis Turpin envers Louis d'Ailleboust, écuyer, sieur de Coulange, Montréal, 27 novembre 1685. C'est une preuve de ce que j'évoquais plus haut, à savoir que Turpin n'était pas considéré comme un habitant de Montréal, mais comme quelqu'un qui y séjournait séjourné à l'occasion.

⁴²⁵ BAnQ TL1/S28/P2414, sentence du Conseil souverain de la Nouvelle-France contre Alexandre Turpin, Jean Quenet, Pierre Doret, Gabriel Guersaut, Antoine Villedieu, Michel Robert et Gabriel Bérard, Québec, 14 novembre 1680; et BAnQ CN601/S95/n° 1446, engagement des mêmes envers les Dames Hospitalières de Saint-Joseph, Québec, 23 novembre 1680. Cependant, Alexandre et Denis ne furent jamais associés ensemble dans des entreprises de traite, du moins pas dans entreprises légales, car pour les illégales, tout se faisait sous seing privé, et non devant notaire. C'est sans doute pourquoi il est impossible de retracer la carrière de Denis avant 1682.

dénoncé comme l'un des principaux organisateurs de la traite illégale des fourrures.⁴²⁶ Après Frontenac et de son subordonné Perrot, ainsi que des marchands de Montréal équipant illégalement les canots pour la traite, Duchesneau pointait aussi comme responsables les officiers commandant les postes établis au Pays d'en-Haut, soit... Robert Cavelier de La Salle, au fort Frontenac (à l'embouchure de la rivière Cataract, qui se déverse dans le lac Ontario), et surtout Daniel Greysolon du Lhut, « le chef des coureurs de bois », à Michilimackinac, au détroit séparant le lac Huron et le lac Michigan, donnant accès au pays des Indiens Outaouais.⁴²⁷ Les estimations de l'époque, sans doute exagérées, fixaient entre 500 à 600 le nombre de ces coureurs de bois.⁴²⁸ Selon l'intendant Duchesneau, ces hommes étaient de deux sortes :

« Les premiers vont à la source du castor dans les nations sauvages des Assiniboines, Nadoussieux, Miamis, Illinois et autres, et ceux-là ne peuvent faire leurs voyages qu'en deux ou trois ans. Les seconds, qui ne sont pas en si grand nombre, vont seulement au devant des sauvages et des Français qui descendent jusques au Long Sault, la Petite Nation et quelques fois jusques à Michilimackinac, afin de profiter seuls de leurs pelleteries, pour lesquelles ils leur portent des marchandises, et le plus souvent, rien que de l'eau-de-vie, contre la défense du Roi, dont ils les enivrent et les ruinent. Ceux-là peuvent faire leurs voyages à peu près dans le temps qui vous a été marqué, et même dans un beaucoup plus court. »⁴²⁹

Au printemps 1681, afin d'en réduire le nombre, la Couronne décréta que dorénavant vingt-cinq congés pour la traite des fourrures seraient délivrés annuellement par le gouverneur général de la Nouvelle-France et visés par l'intendant. Chaque congé permettait d'équiper un canot avec seulement trois hommes pour aller négocier avec les Indiens, et aucun d'eux ne devait être donné à la même personne deux années consécutives.⁴³⁰ Ainsi, pensait-on, il n'y aurait pas plus que 75 hommes ou coureurs de bois engagés dans cette traite. Cette ordonnance était accompagnée d'une amnistie générale pour le passé, et d'un édit imposant de lourdes peines aux futurs contrevenants. c'est-à-dire ceux qui feraient ce commerce sans détenir l'un des nouveaux congés annuels.⁴³¹ En réceptionnant ces ordres du roi à l'automne, le gouverneur Frontenac décida toutefois de reporter la distribution des 25 premiers congés annuels au printemps 1682, sous prétexte que la majorité des coureurs de bois n'étaient pas encore de retour à Montréal.⁴³² Ces congés ne devaient cependant pas leur être donnés directement, mais plutôt à des seigneurs, des officiers, voire des habitants souvent nécessaires qui devaient en tirer un revenu d'appoint en les revendant. Ils étaient valides pour presque 18 mois, avec départ au printemps de l'année où ils étaient délivrés et retour à Montréal, où étaient établies les foires de traite, au plus tard le 1^{er} octobre de l'année

⁴²⁶ FR ANOM COL/C11A/5/fol. 161-181, lettre de l'intendant Jacques Duchesneau au secrétaire d'État Jean-Baptiste Colbert, Québec, 13 novembre 1680. Pourtant, selon Frontenac, l'intendant lui-même participait à ce trafic. À ce sujet, voir FR ANOM COL/C11A/5/fol. 359-362, *Mémoire et preuves de la cause du désordre des coureurs de bois, avec le moyen de les détruire*, 1681.

⁴²⁷ FR ANOM COL/C11A/5/fol. 290-306, lettre de l'intendant Duchesneau au secrétaire d'État Colbert, marquis de Seignelay, Québec, 13 novembre 1681.

⁴²⁸ FR ANOM COL/C11A/5/fol. 32-70, lettre de l'intendant Duchesneau au secrétaire d'État Colbert, Québec, 10 novembre 1679.

⁴²⁹ FR ANOM COL/C11A/5/fol. 290-306, lettre de l'intendant Duchesneau à Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, Québec, 13 novembre 1681.

⁴³⁰ FR ANOM COL/F3/6/fol. 10, copie de l'ordonnance du roi de France, Versailles, 2 mai 1681.

⁴³¹ FR ANOM COL/C11A/5/fol. 335-348, copie d'une lettre du roi de France à l'intendant Duchesneau, Versailles, 30 avril 1681. Voir aussi FR ANOM COL/B/8/fol. 86v-89r, copies de l'amnistie accordée aux coureurs de bois, de l'édit portant défense de commercer avec les Indiens dans « la profondeur des bois » sans autorisation, et de l'ordonnance instituant le système des 25 congés annuels de traite, Versailles, 2 mai 1681.

⁴³² FR ANOM COL/C11A/5/fol. 269-275 et 382-391, lettre du gouverneur comte de Frontenac au secrétaire d'État marquis de Seignelay et autre de même au roi de France, Québec, 2 novembre 1681.

suivante.⁴³³ Le titulaire du congé revendait ensuite celui-ci à un ou plusieurs marchands écupeurs qui se chargeaient de recruter les « voyageurs », nom sous lequel on désignait les coureurs de bois bénéficiant de ces autorisations.⁴³⁴

Denis Turpin fut l'un de ces premiers voyageurs, et cela démontre, s'il en faut, qu'il avait quelque expérience dans la traite au Pays d'en-Haut, expérience dont les archives — comme je l'ai fait remarquer — n'ont conservé, apparemment, aucune trace. En avril 1682, associé à deux autres coureurs de bois, il concluait une convention, avec Simone Costé, épouse du marchand Pierre Soumande. Cette dernière agissait comme procuratrice de son gendre François Hazard, un important marchand de Québec, qui avait acquis, pour la somme de 1200 £, le congé que l'un de ces gentilshommes nécessiteux de la colonie, Charles d'Ailleboust, écuyer, sieur des Musseaux, avait reçu du gouverneur, en janvier précédent. Chacun des trois voyageurs s'engageait à payer, à la dame Soumande, 300 £ qui serait pris sur sa part des profits du voyage.⁴³⁵ Les résultats de cette première expédition de traite légale de Turpin ne sont pas connus, ni même la date de son retour à Montréal.⁴³⁶ Pour son expédition suivante, il choisit de transiger directement avec l'un des bénéficiaires des 25 congés de l'année 1683, délivrés cette fois par le nouveau gouverneur Antoine Le Febvre de La Barre, successeur de Frontenac.⁴³⁷ Il fit ainsi affaire avec une autre femme, dame Agathe de Saint-Père, orpheline, encore célibataire, et par le second mari de sa défunte mère, parente par alliance de la famille de Le Moyne d'Iberville, son « cousin », et surtout de Jacques Le Ber, l'un des principaux marchands de Montréal, son « oncle ».⁴³⁸ Ce fut d'ailleurs chez Le Ber que Turpin signa sa convention avec la dame de Saint-Père. Il obtint le droit d'utiliser ce nouveau congé pour presque moitié moins cher que le premier,⁴³⁹ mais son associé nommé Jean Charbonneau dut, lui, s'engager à payer le double.⁴⁴⁰ Quant au troisième homme qui devait compléter leur équipage, son identité n'est pas connue.⁴⁴¹

Au cours de ce deuxième voyage, dont la destination était Michilimakinac,⁴⁴² Turpin aurait rencontré Cavelier de La Salle qui revenait du pays des Illinois, à un lieu et à moment qu'il est

⁴³³ Pour des exemples du texte de ces congés, voir BAnQ CN601/S280/nos 564 et 565, copies conformes de deux délivrés, à Québec le 23 janvier 1682, l'un au père sulpicien François Dollier, supérieur du Séminaire de Montréal, et l'autre à Jean-Vincent Philippe, écuyer, sieur de Hautmesnil.

⁴³⁴ Pour des exemples des transactions effectuées sur les premiers congés du comte de Frontenac, voir BAnQ CN601/S2/nos 546 et 556, conventions des 23 mars et 6 avril 1682 passées devant le notaire Antoine Adhémar; et *idem*/S280/nos 584, 597, 604B et 607, conventions des 22 avril, 6 et 20 mai de la même année devant le notaire Claude Mauge.

⁴³⁵ BAnQ CN601/S280/n° 593, convention entre Simone Costé, dame Soumande, et Denis Turpin, Ignace Hébert et Nicolas Desroches devant le notaire Mauge, Montréal, 17 avril 1682. Cet accord portait également qu'au retour, une fois les marchandises de traite payées, le profit serait réparti également entre les quatre signataires. Desroches et Hébert, les associés de Turpin, approchant tous deux la trentaine, étaient fils d'habitants de Montréal, et ils figurent dans le recensement de 1681 : FR ANOM 5DPPPC/12/6/fol. 67v. et 78v.

⁴³⁶ Néanmoins, il se trouvait à Montréal en avril 1683, comme en témoigne un nouvel acte de société pour un voyage de traite, encore avec la dame Soumande, dans lequel l'un de ses deux associés (Hébert) fut partie prenante; BAnQ CN601/S280/n° 778, vente d'un congé de Simone Costé à Léger Hébert, son frère Ignace et leur frère utérin Louis Le Cavelier, Montréal, 2 mai 1683.

⁴³⁷ BAnQ CN601/S280/n° 840, convention entre Agathe de Saint-Père et Denis Turpin devant le notaire Mauge, Montréal, 27 août 1683.

⁴³⁸ Nicolle Forget, *Agathe de Saint-Père: Entrepreneure en Nouvelle-France* (Québec: Septentrion, 2024), p. 31-98.

⁴³⁹ BAnQ CN601/S280/n° 840, autre convention entre Agathe de Saint-Père et Denis Turpin, Montréal, 27 août 1683.

⁴⁴⁰ BAnQ CN601/S280/n° 839, convention entre Agathe de Saint-Père et Jean Charbonneau, fils, Montréal, 27 août 1683.

⁴⁴¹ Il n'y a aucune trace du contrat d'engagement d'un troisième homme ou canoteur pour ce voyage de traite dans les minutes du notaire Mauge, devant qui toutes les conventions avec Saint-Père furent passées, ni chez aucun autre notaire exerçant alors à Montréal. Turpin l'aura sans doute embauché par contrat sous seing privé sans participation aux éventuels profits du voyage. Pour un exemple, voir BAnQ TP1/S28/D7/fol. 58, jugement du Conseil souverain, en appel, en faveur de Charles Juchereau, sieur de Beaumarchais contre Charles de Launay, Québec, 12 décembre 1689.

⁴⁴² BAnQ CN601/S280/n° 971c, accord entre Denis Turpin, Jean-Baptiste Le Moyne et Jean-Baptiste Bouchard, Montréal, 22 septembre 1684.

difficile de déterminer.⁴⁴³ Pour tenter d'y parvenir, il faut suivre les mouvements de La Salle, en retenant que Turpin n'a pas pu quitter Montréal avant le 27 août 1683, date où il signa sa convention avec la dame de Saint-Père. Or, vers le même moment, La Salle quittait le fort Saint-Louis des Illinois, dont il avait laissé le commandement à Henri de Tonti, pour s'en retourner à Québec. Quelques jours après son départ, soit le 1^{er} septembre, il avait rencontré plusieurs canots venant de Montréal, via Michilimakinac, portant l'officier que le gouverneur La Barre, avait nommé pour commander au fort Saint-Louis.⁴⁴⁴ Cet officier, le chevalier Louis-Henri de Baugy, remit également à La Salle les ordres du gouverneur, qui lui intimait de venir à Québec rendre compte de ses actions. En effet, à son arrivée dans la colonie, La Barre s'était montré fort critique envers La Salle, protégé par son prédécesseur, qualifiant son voyage à l'embouchure du Mississippi de « fausse découverte » et l'accusant même de vouloir se tailler « un royaume imaginaire » dans cette région avec les plus mauvais sujets que comptait le Canada. Il s'était allié, par ailleurs, aux principaux concurrents de La Salle dans la traite des fourrures, soit Charles Aubert de La Chesnaye et.. Jacques Le Ber. C'étaient à ces derniers que le gouverneur avait confié l'approvisionnement du fort Frontenac, dont il avait également enlevé le commandement à l'officier que La Salle y avait installé. À ces considérations commerciales s'en ajoutaient d'autres, diplomatiques : par ses amitiés avec des nations ennemies des Iroquois, La Salle avait compromis la fragile paix avec la confédération des Cinq Nations. Craignant alors un conflit armé avec les Iroquois, La Barre avait fait renforcer la défense de Michilimakinac. Il y avait envoyé, au printemps 1683, le capitaine Olivier Morel de La Durantaye pour y commander et pour y soutenir le sieur du Lhut, toujours considéré comme « le chef des coureurs de bois ». Il avait même ordonné que chaque canot porteur de l'un des congés annuels qu'il avait distribués en début d'année devait fournir un homme pour se mettre sous les ordres de La Durantaye et Du Lhut.⁴⁴⁵ Chronologiquement, il est toutefois impossible que Turpin se soit trouvé à bord de l'un de ces canots. Revenons maintenant au trajet suivi par La Salle au départ de Chicagou, sur les bords du lac Michigan, jusqu'à son arrivée à Québec, soit entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre 1683.⁴⁴⁶ Il a sûrement longé toute la rive occidentale ou orientale du lac Michigan, puisqu'il se rendait à Michilimakinac.⁴⁴⁷ De là, par le lac Huron, la rivière des Français, le lac Nipissing et la rivière des Outaouais, il a pu rallier Montréal, où il se trouvait avant la fin du mois d'octobre.⁴⁴⁸ C'est vraisemblablement, peu de temps après son

⁴⁴³ FR ANOM COL/C13C/3/fol. 61-63, *Mémoire pour rendre compte à Monseigneur le marquis de Seignelay de l'estat où le sieur de La Salle a laissé le fort Frontenac pendant le temps de sa découverte*.

⁴⁴⁴ En plus de la source citée dans la note précédente, voir BnF Clairambault 1016, fol. 220-265, relation d'Henri de Tonti, Québec, 14 novembre 1684; BAnQ CN601/S2/n° 919, copie conforme d'une lettre de Robert Cavelier de La Salle aux habitants du fort Saint-Louis des Illinois, Chicagoumeman, 1^{er} septembre 1683, et BAC R7971-0-7-F/n° 1, *Voyage fait du Canada par dedans les terres allant vers le Sud dans l'année 1682, par ordre de monsieur Colbert, ministre d'Estat*.

⁴⁴⁵ Pour le point de vue du gouverneur, voir FR ANOM COL/C11A/6/fol. fol. 134-144, lettre de Le Febvre de La Barre au marquis de Seignelay, Québec, 14 novembre 1683. Pour celui de La Salle, voir FR ANOM COL/C13C/3/fol. 61-63, *Mémoire pour rendre compte à Monseigneur le marquis de Seignelay de l'estat où le sieur de La Salle a laissé le fort Frontenac pendant le temps de sa découverte*. Voir aussi celui de l'intendant dans FR ANOM COL/C11A/6/fol. 177-180, lettre de l'intendant Jacques de Meulles au marquis de Seignelay, Québec, 4 novembre 1683.

⁴⁴⁶ La date la plus tardive pour la présence de La Salle à Québec, d'où il s'embarqua pour retourner en France, est le 2 novembre 1683. Pour une confirmation, voir FR ANOM COL/C11A/19/fol. 156-161, *Estat de ce qui est dû par le feu sieur Cavelier de La Salle, gouverneur et propriétaire du fort Frontenac, à divers particuliers*, octobre 1701.

⁴⁴⁷ BAC R7971-0-7-F/n° 1, *Voyage fait du Canada par dedans les terres allant vers le Sud dans l'année 1682, par ordre de monsieur Colbert, ministre d'Estat*. Cette source est la seule qui confirme que La Salle y est bien allé. Il avait d'ailleurs avisé les gens qu'il avait laissés chez les Illinois qu'il allait d'abord là-bas. À ce sujet, voir BAnQ CN601/S2/n° 919, copie conforme de sa lettre du 1^{er} septembre 1683.

⁴⁴⁸ Vital Oriol, l'un des marchands équipiers des canots qui menèrent Baugy aux Illinois, repartit avec La Salle pour retourner chez lui à Montréal, suivant BAC R7971-0-7-F/n° 1, *Voyage fait du Canada par dedans les terres allant vers le Sud dans l'année 1682, par ordre de monsieur Colbert, ministre d'Estat*. Dans BAnQ TL5/D207A, copie de l'inventaire après décès d'Oriol, daté du 16 avril 1689, il est mentionné qu'il avait reçu de La Salle une terre en concession chez les Illinois, et ce document sous seing privé, daté du 20 octobre 1683, fut vraisemblablement rédigé à Montréal. Auparavant, en mai, Oriol avait équipé deux canots pour les Outaouais en vertu de congés qu'il avait achetés. À ce sujet, voir BAnQ CN601/S280/n°s 780B, 781, 782B, minutes du notaire Claude Maugue, Montréal, 8 mai 1683. On remarquera par ailleurs que le trajet suivi par La Salle depuis le sud du lac Michigan jusqu'à Montréal, est le même que Sagean dit avoir emprunté pour revenir au Canada après son séjour chez ses fabuleux Acaaniba.

départ de Michilimakinac que La Salle rencontra Turpin. Voici les circonstances de cette rencontre telle que décrite dans un mémoire où le découvreur défendait son administration de fort Frontenac :

...huit [canots], conduits par les nommés Des Lories, Gibaud, La Croix, Ste-Gemme, les Auvergnats, Turpin, Couture et leurs camarades, étant envoyés sous prétexte de porter des vivres au chevalier de Baugy, furent rencontrés au tiers du chemin par le sieur de La Salle tellement chargés de marchandises de traite, que n'ayant pu même embarquer des vivres pour eux, ils seraient morts de faim s'il ne les en avait secourus, sans parler des autres canots qui avaient passé avant lui et qui étaient déjà répandus partout.⁴⁴⁹

Si ces huit canots se rendaient au fort Saint-Louis, où se trouvait alors Baugy, et qu'ils étaient partis de Montréal, le « tiers du chemin » correspondrait à cette partie du lac Huron que les Français appelaient alors la mer Douce (aujourd'hui la baie Georgienne). Or, puisque La Salle se trouvait à Montréal dans la seconde moitié d'octobre 1683, cette rencontre eut vraisemblablement lieu vers le début du même mois ou à la fin du mois précédent.⁴⁵⁰

Turpin ne revint à Montréal qu'à l'été suivant, et encore, sans pelleteries : son associé Charbonneau et lui avaient été obligés de les laisser à Michilimakinac, parce qu'ils avaient été réquisitionnés par le gouverneur La Barre à cause de la guerre contre les Iroquois.⁴⁵¹ En effet, en mars 1684, 200 Iroquois avaient pillés quelques canots se rendant chez les Illinois, et ils assiégèrent ensuite le fort Saint-Louis. Ces événements avaient déterminé le gouverneur La Barre à monter une expédition punitive aux Grands Lacs.⁴⁵² Ce fut plutôt une démonstration de force, réalisée en conjonction avec les forces que La Durantaye et Dulhut avaient pu lever dans le pays d'en-Haut, soit 150 Français et de nombreux alliés indiens. Après plusieurs semaines de préparatifs tant à Québec qu'à Montréal, La Barre avait quitté la seconde de ces places fin juillet, avec près de 500 miliciens canadiens, dans 12 bateaux et 200 canots. Après des pourparlers avec les Iroquois qui aboutirent à une paix temporaire, cette flottille rentrait à Montréal le 10 septembre.⁴⁵³ Même si Turpin n'est pas mentionné dans les rares documents officiels relatifs à cette expédition,⁴⁵⁴ il ne fait aucun doute qu'il revint à Montréal en compagnie de La Barre. En effet, le 15 septembre 1684, trois jours après son retour, le gouverneur général délivrait à Turpin un congé spécial l'autorisant uniquement à aller chercher les pelleteries que le voyageur avait acquises conformément au congé de la dame de Saint-Père et qu'il avait dû laisser à Michilimakinac.⁴⁵⁵ Dès la fin de l'année précédente, La Barre avait prévu que de réquisitionner ainsi les coureurs de bois portant ses congés pour aider à défendre cet important poste de traite aurait des conséquences financières

⁴⁴⁹ FR ANOM COL/C13C/3/fol. 61-63, *Mémoire pour rendre compte à Monseigneur le marquis de Seignelay de l'état où le sieur de La Salle a laissé le fort Frontenac pendant le temps de sa découverte*. L'identité des sept autres principaux canoteurs, ou conducteurs, est difficile à établir. Il semblerait que la moitié d'entre eux soient partis de Montréal au printemps 1683 pour les Outaouais. Ce seraient les nommés François Gibaud, Jean-Baptiste Beauvais dit Sainte-Gemme, ainsi que les Auvergnats Pierre Bourdot et les frères Étienne et Benoît Bisailon. Cependant, ces canoteurs ont pu revenir à Montréal à l'automne pour y prendre des vivres, compte tenu des ordres du gouverneur La Barre concernant Michilimakinac. Voir BAnQ CN601/S280/nos 763A, 764, 780B, 781, 782B, 798A, actes passés devant le notaire Claude Maugue, Montréal, 7, 8 avril, 8 et 21 mai 1683, dans lesquels tous ces hommes sont mentionnés.

⁴⁵⁰ BAnQ TL5/D207A, copie de l'inventaire après décès de Vital Oriol, 16 avril 1689.

⁴⁵¹ BAnQ CN601/S280/n° 971, convention entre Denis Turpin, Jean-Baptiste Le Moyne et Jean-Baptiste Bouchard, autre convention entre Agathe de Saint-Père et Turpin, et accord entre les trois premiers, Montréal, 20, 21 et 22 septembre 1684.

⁴⁵² FR ANOM COL/C11A/6/fol. fol. 273-281, deux lettres du gouverneur Joseph-Antoine Le Febvre de La Barre au secrétaire d'État marquis de Seignelay, Québec, 5 juin 1684; et BnF Clairambault 1016, fol. 220-265, relation d'Henri de Tonti, Québec, 14 novembre 1684.

⁴⁵³ FR ANOM COL/C11A/6/fol. 308-313, mémoire du gouverneur Le Febvre de La Barre concernant son expédition contre les Iroquois, Québec, 1^{er} octobre 1684.

⁴⁵⁴ FR ANOM COL/C11A/6/fol. 295-298, 451-452v, revue des effectifs commandés par La Barre lors de son expédition contre les Iroquois, fort Frontenac, 14 août 1684, et copie du mémoire des dépenses faites par Olivier Morel de La Durantaye, Québec, 20 avril 1685.

⁴⁵⁵ BAnQ CN601/S280/n° 971, convention entre Denis Turpin, Jean-Baptiste Le Moyne et Jean-Baptiste Bouchard, autre entre Agathe de Saint-Père et Turpin, et accord entre les trois premiers, Montréal, 20, 21 et 22 septembre 1684.

tant pour eux que pour les marchands qui les avaient avitaillés à Montréal. C'était pourquoi il avait résolu de ne point délivrer les 25 congés annuels pour 1684 par crainte qu'un afflux soudain de marchandises ne ruine la traite des fourrures dans la région des Grands Lacs.⁴⁵⁶ C'était sans compter que sa récente expédition contre les Iroquois avaient empêché plusieurs voyageurs de terminer leur traite. Il s'en expliquait ainsi :

« Le pays a bien besoin de repos pour l'année prochaine pour donner temps aux marchands et négociants de retirer les pelleteries qui sont faites chez les Outaouais, que la guerre a empêchés de transporter, et il faut de grands préparatifs de vivres, et de tant de temps pour les conduire par les portages et rapides au fort Frontenac... »⁴⁵⁷

Officiellement, le congé spécial dont bénéficia Turpin ne lui permettait pas d'emmener des marchandises pour acquérir d'autres peaux de castor. Il dut toutefois constituer un nouvel équipage pour aller chercher ses fourrures, parce que son ancien associé Charbonneau était introuvable. Dans l'acte de société qu'il conclut avec deux nouveaux associés, il était prévu d'embarquer des marchandises pour la traite en contravention flagrante aux termes de son congé. Par ailleurs, l'un de ces deux canoteurs recrutés par Turpin fut Jean-Baptiste Le Moyne, le propre demi-frère de la dame de Saint-Père. Malgré cela, cette dernière exigea que Turpin s'engage à lui verser 300 £ s'il ne parvenait pas à ramener leurs pelleteries à Montréal.⁴⁵⁸ Il apparaît qu'une fois encore, Turpin réussit cette nouvelle course. À tout le moins fut-elle réussie à la satisfaction de la dame de Saint-Père.⁴⁵⁹ Les dernières entreprises de Turpin au Canada s'avérèrent beaucoup plus compliquées à organiser, et elles le conduisirent à s'associer avec deux hommes impliqués dans le commerce illégal avec les Anglais de la province de New York, le marchand de Québec Jacques Defay et le coureur de bois René Poupart, dit La Fleur.

Son association avec le marchand Defay est tout sauf claire.⁴⁶⁰ Il apparaît que ce dernier, alors fort endetté, avait acquis les droits de trois des 25 congés de traite pour l'année 1685 à la suite de démarches de son beau-père auprès de l'intendant Jacques de Meulles, soit deux que ce dernier fit attribuer à ses secrétaires par le gouverneur La Barre et le troisième à Defay lui-même.⁴⁶¹ Comme si cela n'était pas suffisant, La Barre aurait même vendu, contrairement à l'usage, deux autres congés directement à De Fay, le tout ayant coûté à ce dernier 3000 £.⁴⁶² Au printemps, De Fay fit ainsi équiper, à Québec, quatre canots pour la traite des Outaouais, dont deux sous la conduite de

⁴⁵⁶ FR ANOM COL/C11A/6/fol. fol. 134-144, lettre gouverneur Le Febvre de La Barre à Jean-Baptiste Colbert, marquis de Seignelay, Québec, 14 novembre 1683.

⁴⁵⁷ FR ANOM COL/C11A/6/fol. fol. 355-368, lettre du gouverneur Le Febvre de La Barre au secrétaire d'État marquis de Seignelay, Québec, 14 novembre 1684.

⁴⁵⁸ BAnQ CN601/S280/n° 971, convention entre Denis Turpin, Jean-Baptiste Le Moyne et Jean-Baptiste Bouchard, autre entre Agathe de Saint-Père et Turpin, et accord entre les trois premiers, Montréal, 20, 21 et 22 septembre 1684.

⁴⁵⁹ Pour preuve, il n'y a aucune poursuite intentée devant la bailliage de l'île de Montréal concernant ce voyage, et il n'en est plus fait mention dans les minutes du notaire Maugue, devant lequel furent passés toutes les transactions entre Turpin et Saint-Père.

⁴⁶⁰ D'autant plus que je n'ai pu avoir accès à certaines pièces des anciennes archives judiciaires de Montréal qui contenaient, entre autres, une déposition de Turpin. J'ai dû me rabattre sur les résumés de ces pièces se trouvant dans *Fifth Report of the Secretary of the Province of Quebec for the Year 1890-91: Registrar's Division* (Québec: Législature de la province de Québec, 1891) p. 174, ainsi que sur ce qu'en dit Jean Leclerc, *Le marquis de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France, 1685-1689* (Montréal: Fides, 1976), p. 65-69.

⁴⁶¹ BAnQ CN301/S114/n° 360, attestation de François Poisset, sieur de La Conche, Québec, 2 octobre 1685.

⁴⁶² BnF NAF 21430, fol. 368-393, lettre du gouverneur Jacques-René de Brisay, marquis de Denonville à l'intendant Pierre Arnoul, Québec, 11 novembre 1685.

Pierre Moreau dit La Taupine,⁴⁶³ un fameux coureur de bois.⁴⁶⁴ Il se rendit ensuite à Montréal, où tous ses canoteurs devaient prendre leurs marchandises de traite auprès du marchand Charles de Couagne. De Montréal, il serait allé, entre mai et août 1685, à Orange — ancien nom de la ville d'Albany du temps que le territoire de la province de New York appartenait encore aux Néerlandais — pour négocier du castor avec les Anglais, ou à tout le moins, il aurait opéré cette contrebande à partir de Montréal par l'entremise de coureurs de bois.

Il ne fait toutefois aucun doute que Jacques Defay s'est associé à Denis Turpin et que les deux hommes ont fait ensemble « un voyage en Hollande », autrement dit à Albany pour traiter des fourrures avec des sujets du roi d'Angleterre. En effet, au retour de cette expédition, à la fin du mois d'août, Turpin se trouvait endetté envers Defay pour plus de 3000 £, dont les deux tiers en castor, et le second envers le premier pour 1300 £. Par ailleurs, protégé par l'intendant De Meulles, Defay parvint à se soustraire à une accusation formelle de contrebande avec les Anglais, mais lorsqu'il revint à Québec, l'affaire fut portée à la connaissance du nouveau gouverneur général, le marquis de Denonville, militaire expérimenté, qui se révéla un administrateur intègre contrairement à ses prédécesseurs Frontenac et La Barre. Conduit devant Denonville, Defay lui avoua tout et il fut renvoyé à Montréal pour subir son procès. Ce fut alors que Turpin, ainsi qu'un autre coureur de bois nommé René Poupert, tous deux créanciers de Defay, se portèrent accusateurs contre ce dernier. Dans le cas de Turpin, Defay répliqua par une plainte formelle pour dette, déposée par son procureur à Montréal, Charles de Couagne.⁴⁶⁵ Toutes ces procédures, de part et d'autre, se conclurent à l'amiable — du moins en apparence — avant la fin de l'année. Cette fois, tout fut consigné devant notaire.

Turpin s'associa ainsi, une nouvelle fois à Defay, pour faire valoir un congé que celui-ci avait acheté d'un tiers qui n'est pas connu, non pas pour faire la traite chez les Outaouais, mais plutôt chez les Illinois. Les deux hommes en profitèrent également pour régler leurs dettes réciproques résultant de leur précédente association. Defay accepta de reporter à l'automne 1687 le paiement de ce que Turpin lui devait en vertu d'un jugement rendu par le subdélégué de l'intendant. En contrepartie, le coureur de bois n'eut rien à déboursier pour sa part du congé acheté par Defay, soit 600 £, puisqu'il accepta que cette somme soit déduite des 1300 £ que lui devait le marchand.⁴⁶⁶ Quant au solde, soit 700 £, Defay s'engagea verbalement à le faire remettre à Turpin, à Montréal, par Charles de Couagne.⁴⁶⁷ L'affaire fut conclue à Québec au début de novembre 1685, et avant la fin du mois, Turpin était de retour à Montréal pour recruter le premier des deux hommes qui lui manquaient pour compléter l'équipage de son canot. Son choix se porta sur René Poupert, alias La Fleur, auquel il vendit la moitié de sa part du congé.⁴⁶⁸ Bien qu'habitant de Chambly, Poupert avait beaucoup d'expérience comme coureur de bois, particulièrement dans la contrebande avec les Anglais et

⁴⁶³ BAnQ CN301/S114/n^{os} 292, 296, 298, 307-309, 311A, 312-313, 316, conventions passées devant le notaire François Genaple entre Jacques Defay, ou en son nom pas son procureur François Poisset de La Conche et divers voyageurs, Québec, 30 mars, 9, 10, 30 avril, 1^{er}, 2 mai et 8 mai 1685. Ces actes notariés ne mentionnent toutefois pas sous quels congés ces quatre canots furent armés.

⁴⁶⁴ FR ANOM COL/C11A/5/fo. 32-70, 161-181, 320-323, lettres de l'intendant Jacques Duchesneau au secrétaire d'État Jean-Baptiste Colbert, Québec, 10 novembre 1679, 13 novembre 1680 et 13 novembre 1681.

⁴⁶⁵ Reconstitué à partir de BAnQ TL2/S11/D2/fo. 332v-333r, procès-verbal d'audience du Baillage de Montréal, 12 octobre 1685, ainsi que Jean Leclerc, *Le marquis de Denonville, gouverneur de la Nouvelle-France, 1685-1689* (Montréal: Fides, 1976), p. 65-69, et *Fifth Report of the Secretary of the Province of Quebec for the Year 1890-91: Registrar's Division* (Québec: Législature de la province de Québec, 1891) p. 174

⁴⁶⁶ BAnQ CN301/S114/n^o 372, convention entre Jacques Defay et Denis Turpin, et promesse du premier au second, Québec, 6 et 7 novembre 1685.

⁴⁶⁷ BAnQ CN301/S114/n^o 386, transaction entre François Poisset, sieur de La Conche, et Denis Turpin, Québec, 27 décembre 1685.

⁴⁶⁸ BAnQ CN601/S280/n^o 1049, convention entre Denis Turpin et René Poupert, Montréal, 25 novembre 1685. Il est à remarquer qu'une part de congé était habituellement payée au retour du voyage par le coureur de bois qui s'en portait acquéreur. Ce fut le cas pour Poupert dans cette convention.

Néerlandais d'Albany,⁴⁶⁹ et plus tôt cette même année 1685, il avait déjà été associé à Defay et Turpin dans le voyage qu'ils firent dans la province de New York.⁴⁷⁰ Cependant, le marchand Couagne refusa de remettre à Turpin les derniers 700 £ que lui devait Defay, ainsi que quelques marchandises de traite que le voyageur avait consignées chez lui. En effet, contre sa parole donnée, Defay avait laissé des ordres à Couagne pour qu'il ne verse rien à Turpin avant la veille du départ de celui-ci pour le pays des Illinois, soit à la fonte des glaces. Apparemment, Defay craignait que son associé ne lui fausse compagnie s'il était entièrement payé.⁴⁷¹ Or, Turpin était endetté par ailleurs d'une somme de 500 £ auprès de Louis d'Ailleboust, écuyer, sieur de Coulonge, petit-neveu d'un ancien gouverneur général de la Nouvelle-France, et le jour même où son association avec Defay avait été entérinée devant notaire à Québec, il avait promis à cet autre créancier de le payer dans un délai de deux semaines. Les exigences inattendues de Defay l'obligèrent à négocier des modalités de paiement plus souples avec Coulonge.⁴⁷² Turpin dut ensuite retourner à Québec pour régler toutes les questions financières de son futur voyage. En l'absence de Defay, il transigea avec le beau-père et procureur de ce dernier, François Poisset de La Conche. Tout ce que Turpin put obtenir fut que Couagne remette les marchandises laissées par le coureur de bois en consigne chez lui, et les 700 £ que Defay lui devait entre les mains d'un tiers, et cette personne les lui remettrait uniquement à son départ pour les Illinois. De plus, Turpin s'était engagé à fournir la majeure partie des marchandises de traite nécessaires au voyage, et le nouveau marché qu'il conclut avec Poisset l'obligeait à acheter celles-ci à crédit sur les 700 £ que Defay lui devait. Il dut aussi accepter que ces marchandises ou leur provenu servent de sûreté pour sa dette envers Defay.⁴⁷³ Enfin, le même jour, Turpin trouva son troisième canoteur en la personne de François Genaple de Bellefonds, fils et homonyme du notaire devant lequel toutes les transactions avec Defay ou son procureur Poisset avaient été passées. Le jeune homme entraînait également dans la société initiale formée par Defay et Turpin à la hauteur d'un tiers du congé.⁴⁷⁴ Cependant, il est peu probable qu'il ait accompagné Turpin et Poupart aux Illinois. En effet, au moment où il entraînait dans la société formée par Defay et Turpin, le jeune Bellefonds était condamné, depuis un mois, pour avoir frappé à coups d'épée un ancien agent de la Ferme d'Occident. Il bénéficiait pourtant d'une sentence plutôt clémentine, soit d'être assigné à résidence chez son père, mais le notaire Genaple laissa toute la liberté de mouvement possible à son fils. La négligence du père irrita tant le gouverneur Denonville, qu'il fit condamner Bellefonds, à la fin mars 1686, à deux mois de prison ferme. C'était au moment où ce dernier aurait dû rejoindre Turpin à Montréal pour aller aux Illinois.⁴⁷⁵ D'ailleurs, en août suivant, après avoir recouvré sa liberté, Bellefonds entraînait comme canoteur dans une nouvelle société de voyageurs formée par Defay, cette fois pour exploiter deux congés de Cavelier de La Salle, nouveau

⁴⁶⁹ FR ANOM COL/C11A/5/fol. 32-72, lettre de l'intendant Duchesneau au secrétaire d'État Colbert, Québec, 10 novembre 1679. À propos de Poupart, voir également James L. Hansen, « The Family of Hendrick van der Werken », *New York Genealogical and Biographical Society Record*, 118, n° 1 (janvier 1987), p. 1-13.

⁴⁷⁰ *Fifth Report of the Secretary of the Province of Quebec for the Year 1890-91: Registrar's Division* (Québec: Législature de la province de Québec, 1891) p. 174.

⁴⁷¹ BAnQ CN301/S114/n° 386, transaction entre François Poisset, sieur de La Conche et Denis Turpin, Québec, 27 décembre 1685.

⁴⁷² BAnQ CN601/S280/n° 1051, obligation de Denis Turpin envers Louis d'Ailleboust, sieur de Coulonge, 27 novembre 1685.

⁴⁷³ BAnQ CN301/S114/n° 386, transaction entre François Poisset, sieur de La Conche, et Denis Turpin, Québec, 27 décembre 1685.

⁴⁷⁴ BAnQ CN301/S114/n° 386B, convention sous seing privé entre François Poisset, sieur de La Conche, Denis Turpin et François Genaple de Bellefonds, fils, Québec, 27 décembre 1685. Suite à ce dernier acte, qui ne fut pas notarié, le profit du voyage devait se répartir comme suit : une part pour les entrepreneurs du congé, soit chacun un tiers pour De Fay et Bellefonds, mais chacun un sixième pour Turpin et Poupart; et une seconde part répartie également entre les trois canoteurs Turpin, Poupart et Bellefonds. Puisque ce nouvel arrangement diminuait la part de Poupart comme entrepreneur, celle-ci passant du quart au sixième, Turpin dut vraisemblablement revoir la convention qu'il avait faite avec lui, mais elle ne fut pas notariée. Il dut faire sans doute de même avec Defay. En effet, la valeur de sa part du congé diminuait de la moitié (600 £) au tiers (400 £), de sorte que Defay lui devait normalement la différence.

⁴⁷⁵ BAnQ TP1/S28/P2478 et P2479, remontrance du marquis de Denonville contre François Genaple, père et fils, et ordre du Conseil souverain à cet effet, 26 et 30 mars 1686; et FR ANOM COL/C11A/7/fol. 113-114, lettre du gouverneur marquis de Denonville au secrétaire d'État marquis de Seignelay, Québec, 13 novembre 1685.

gouverneur de la Louisiane, pour faire la traite aux Illinois.⁴⁷⁶

Voilà pour les aventures de Denis Turpin au Canada. Est-il véritablement allé aux pays des Illinois au printemps 1686 comme le prévoyait les diverses conventions qu'il signa à Montréal et à Québec? C'est tout sauf certain. Peut-être a-t-il joint l'expédition sous la conduite du chevalier Pierre de Troyes qui alla, par le nord des Grands Lacs, attaquer les postes de traite anglais dans la baie d'Hudson? En effet, à Montréal, cet officier, venu au Canada avec le marquis de Denonville, recruta plusieurs canoteurs expérimentés.⁴⁷⁷ Pourtant, l'absence de poursuites ultérieures contre lui, tant de la part du sieur de Coulange, auquel il avait emprunté de l'argent, ou de celle de Defay lui-même plaident fortement en faveur d'un voyage de traite profitable, effectué aux Illinois ou ailleurs, ayant permis à Turpin de rembourser toutes ses dettes.⁴⁷⁸ Remarquons toutefois que son associé Poupart alias Lafleur déserta le Canada avant la fin de l'année 1686 et alla s'établir chez les Anglais, à Stillwater, dans la province de New York.⁴⁷⁹ Quant à Turpin, il n'y a aucun trace de son passage dans cette colonie anglaise, ou dans une autre.

Il y a donc un trou de dix ans dans la vie de Denis Turpin, entre le moment où il faisait ses dernières transactions pour son voyage aux Illinois devant le notaire Genalpe, père, à Québec dans les derniers jours de 1685, et son arrivée à l'île Bourbon à bord du *Fancy*, en 1695. Toutes les hypothèses demeurent possibles quant à ses activités durant cette décennie. Le mieux qui puisse être fait est de tenter d'estimer quand il a pu joindre la compagnie du capitaine Desmaretz, et même là, il ne peut d'agir que de suppositions. Ce ne peut pas être après le mois d'octobre 1691, alors qu'au commandement de sa nouvelle prise espagnole *La Ballestrelle*, le capitaine flibustier appareillait de la Martinique pour ne plus jamais y revenir.⁴⁸⁰ Il aurait pu tout aussi bien le faire un an plus tôt, au départ de la même île. Cette seconde hypothèse serait très intéressante puisqu'elle laisse supposer que Turpin serait arrivé à la Martinique avec le capitaine Picard, celui-là même qui amena dans cette île, en provenance de la Nouvelle-Angleterre, l'ancien gouverneur Perrot agonisant. En effet, il ne serait pas exclu que Turpin, lors de pérégrinations qui demeurent inconnues, ait rejoint l'ancien gouverneur de Montréal en Acadie, où ce dernier favorisait également les coureurs de bois, comme il l'avait fait au Canada. Il aurait donc pu être capturé par le capitaine Mason et ses hommes lors de la prise de Port Royal ou lors des descentes que ces flibustiers anglais firent, comme on l'a vu, à la rivière Saint-Jean.⁴⁸¹ Sinon, il aurait pu joindre Desmaretz, toujours à la Martinique, soit en mai 1690 ou en septembre 1689. Enfin, si on remonte encore un peu plus loin dans le temps, il aurait pu appartenir à la compagnie qui fut à l'origine de

⁴⁷⁶ BAnQ CN301/S114/n° 386, convention entre François Poisset, sieur de La Conche (au nom de Jacques Defay) et François Frigon, Jean et Antoine Desrosiers, Québec, 26 mai 1686, avec avenant du 15 août suivant. Bellefonds ne signe pas l'acte principal, car il était vraisemblablement encore en prison, mais sa signature apparaît au bas de l'avenant par lequel ses associés et lui embauchent les deux canoteurs manquants pour compléter les six. À cette époque, La Salle avait recouvré, sur ordre du roi, le commandement des forts Frontenac et Saint-Louis des Illinois, que La Barre lui avait enlevé, et il avait obtenu le gouvernement de la future colonie de la Louisiane. Cependant, il n'était pas revenu au Canada, et il se trouvait alors au golfe du Mexique pour trouver l'embouchure du Mississippi. Ainsi, les congés obtenus par Defay avaient été expédiés au Canada par François Dauphin, sieur de La Forest, l'un des lieutenants du découvreur. À ce sujet, voir FR ANOM COL/C11A/7/fol. 113-114, lettre du gouverneur marquis de Denonville au secrétaire d'État marquis de Seignelay, Québec, 13 novembre 1685.

⁴⁷⁷ BnF Clairambault 1016, fol. 409-452, *Relation et journal du voyage du Nort par un détachement de cent hommes commandés par le sieur de Troyes en mars 1686*.

⁴⁷⁸ Je n'ai trouvé aucune poursuite devant les tribunaux civils du Canada, ni à Montréal ni à Québec, ou ailleurs dans la colonie, impliquant Turpin, ni dans les greffes des notaires y exerçant alors.

⁴⁷⁹ ACHOR Albany Common Council meeting minutes/Vol. 3/p. 72 et 75, sessions de la Cour du maire et des échevins de la cité d'Albany, 28 décembre 1686/7 janvier 1687 et 25 janvier/4 février 1687.

⁴⁸⁰ FR ANOM COL/C8A/8/fol. 132-165, mémoire de l'intendant Du Maitz de Goimpy au secrétaire d'État Louis Phélypeaux, comte de Pontchartrain, Martinique, 1^{er} mars 1694; et FR ANOM COL/C8A/10/fol. 60-65, lettre du gouverneur général au marquis d'Amblimont au même, Martinique, 10 avril 1697.

⁴⁸¹ AGI SANTO DOMINGO/198/R.1/N.48A, déclarations de Sebastián de Santiago et Francisco Pérez, Caracas, 5 décembre 1690; et FR ANOM COL/C8A/6/fol. 94, 95-96, copie de lettres échangées entre le gouverneur comte de Blénac et l'intendant Du Maitz, 5 et 10 novembre 1690.

celle de Desmaretz, soit celle de la *Saint-Rose*, à son départ de Saint-Domingue en février 1688.

Voilà, rien n'est simple dans cette tentative de reconstruction de la vie de Denis Turpin, ancien coureur de bois canadien devenu flibustier, pas plus que ne l'est celle des aventures pour la plupart romancées de son collègue... Mathieu Saguean.

Raynald Laprise, "De Lachine à la Chine: observations sur la relation de Mathieu Saguean et sur quelques impostures de cet aventurier", **Le Diable Volant**, 2026 [en ligne] <https://diable-volant.github.io/flibuste/blog/GDF2026-saguean.pdf>

Copyright © Raynald Laprise, 2026



Ce texte est disponible sous licence *Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International*. Pour voir une copie de cette licence, visiter <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>